



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**RAPPORT PRÉSENTÉ AU PARLEMENT**

SUR LES

***ACTIVITÉS DU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL***

***ET DE LA BANQUE MONDIALE***

**ANNEXES**

***JUILLET 2001/JUIN 2002***



**RAPPORT PRÉSENTÉ EN APPLICATION DE L'ARTICLE 44 DE LA LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1998**



## TABLE DES ANNEXES

---

<b>I</b>	<b>FMI.....</b>	<b>7</b>
<b>I.1</b>	<b>Moyens et fonctionnement.....</b>	<b>7</b>
<b>I.2</b>	<b>Bilans régionaux .....</b>	<b>15</b>
<b>I.3</b>	<b>Note d'information au public sur l'examen de la situation économique de la France par le FMI en 2001.....</b>	<b>27</b>
<b>I.4</b>	<b>Tableau des facilités et mécanismes de financement du FMI.....</b>	<b>31</b>
<b>I.5</b>	<b>Liste des programmes intérimaires (SMP / 1999-janvier 2002).....</b>	<b>35</b>
<b>I.6</b>	<b>Liste des accords financiers en cours .....</b>	<b>37</b>
<b>II</b>	<b>Banque mondiale.....</b>	<b>39</b>
<b>II.1</b>	<b>L'éducation.....</b>	<b>43</b>
<b>II.2</b>	<b>Les fonds fiduciaires .....</b>	<b>47</b>
<b>II.3</b>	<b>Les moyens humains.....</b>	<b>49</b>
<b>II.4</b>	<b>Les entreprises françaises et le groupe Banque Mondiale .....</b>	<b>55</b>
<b>III</b>	<b>Initiative sur la dette.....</b>	<b>57</b>
<b>IV</b>	<b>Communiqués.....</b>	<b>59</b>
<b>V</b>	<b>Discours.....</b>	<b>73</b>
<b>VI</b>	<b>propositions du rapport d'information par la commission des finances de l'assemblée nationale du 19 décembre 2001 .....</b>	<b>85</b>







# I FMI

## I.1 MOYENS ET FONCTIONNEMENT

### I.1.1 QUESTIONS BUDGÉTAIRES ET DE PERSONNEL

#### □ Le budget administratif

Chaque année, le Conseil d'administration approuve le budget administratif et le budget d'équipement du FMI. La révision annuelle des salaires du personnel du FMI fait l'objet d'un débat séparé qui précède en général l'examen du budget de l'organisation. De même, les augmentations de salaires du Directeur général et des administrateurs sont examinées selon un calendrier séparé.

#### • *Budgets et dépenses de l'exercice 2002*

Le budget administratif révisé pour l'exercice clos le 30 avril 2002 de 695.4 millions de dollars, net des remboursements. Les dépenses administratives effectives devraient atteindre 681.9 millions de dollars, soit une économie de 13.5 millions de dollars. Les décaissements au titre des projets d'équipement approuvés de 1995 à 2002 devraient atteindre 61.8 millions de dollars.

Les dépenses administratives ont été moins élevées que prévu principalement en raison des attentats du 11 septembre 2001 qui ont entraîné l'annulation des assemblées annuelles de l'automne 2001 (le coût de la réunion d'Ottawa a en effet été nettement inférieur au budget prévu pour les assemblées annuelles traditionnelles) ainsi que l'annulation ou le report d'un certain nombre de missions des services du FMI. Les économies liées à ces annulations et reports ont été cependant partiellement compensées par l'augmentation des dépenses de sécurité.

#### • *Approbation du budget 2003*

##### ➤ *La réforme des procédures budgétaires*

Le budget 2003 traduit la mise en œuvre progressive des recommandations émises l'an dernier par un groupe d'évaluateurs externes chargés d'examiner les procédures budgétaires du Fonds, en vue d'en améliorer la transparence, la responsabilisation ("accountability") et l'efficacité. A ce stade, les mesures suivantes sont appliquées : (i) réintroduction d'un cadre de prévision budgétaire à moyen terme, qui permet notamment de mieux anticiper les évolutions de dépenses qu'implique toute nouvelle initiative ou restructuration ; (ii) chiffrage du coût complet de toute nouvelle initiative présentée au Conseil d'administration (ce qui implique qu'une nouvelle politique doit être financée par des ressources budgétaires supplémentaires identifiées ou par des économies sur d'autres postes) ; (iii) élaboration de plans d'action ("business plans") pour chaque département ; (iv) instauration d'une programmation tri-annuelle des dépenses d'investissements.

Il est prévu qu'à l'instar d'autres institutions spécialisées des Nations-Unies, le FMI s'oriente vers une budgétisation fondée sur les résultats, ce qui implique des investissements dans un système d'information budgétaire fiable et performant pour remplacer le système actuel. Ce système devrait permettre à terme de mieux établir les priorités parmi les différentes missions du Fonds, grâce à une planification stratégique découlant des plans d'action. Cette démarche, si elle est bien menée à son terme, va incontestablement dans le sens d'une plus grande responsabilisation des départements et d'un meilleur contrôle des dépenses.

De nombreuses chaises ont souligné la volonté de voir ces travaux se poursuivre à un rythme soutenu et déboucher sur un véritable budget de résultats. Si ces attentes étaient déçues, les futurs débats budgétaires pourraient se révéler difficiles pour la direction générale.

##### ➤ *Le budget 2003 (du 01/05/2002 au 30/04/2003)*

Malgré les économies réalisées par les différents départements à hauteur de 6 MUSD, l'augmentation proposée (+7,3% contre 6,8% l'an dernier) reste très élevée, sachant que l'indice des prix à la consommation a augmenté de 2,8% aux Etats-Unis l'an dernier. Elle a cependant été acceptée par la quasi-totalité des membres du Conseil d'administration, dont la France, pour les raisons suivantes :

le poids de l'augmentation de la rémunération du personnel (+4%) déjà acceptée par le Conseil d'administration, après des débats houleux, le 26 mars 2002 (l'augmentation initiale proposée était de 4,8%) ;

le consensus autour des postes de dépenses nouveaux : création de deux centres d'assistance technique en Afrique (projet AFRITAC) ; accélération des travaux de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ; amélioration du dispositif de sécurité du Fonds à la suite des attentats du 11 septembre 2001.

Plusieurs administrateurs de pays industrialisés ont clairement indiqué qu'ils jugeraient la direction générale sur ses résultats.

Le budget administratif 2003, net de remboursements, approuvé par le Conseil d'administration, s'élève à 746,4 MUSD. Le budget d'investissement ("capital budget") pour les trois prochaines années, qui couvrent les dépenses des projets lancés en 2003 ainsi que l'achèvement des projets démarrés les années précédentes, s'élèvent à 215 MUSD.

### La position de la France

Malgré une augmentation élevée du budget 2003 par rapport au budget 2002, la France a approuvé le budget 2003, car elle soutient fortement les nouveaux projets qui doivent être développés par le Fonds (projet AFRITAC ; travaux de lutte

contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme) et dont le coût pour le budget 2003 est estimé respectivement à 2,4 MUSD et à 8,2 MUSD. En outre, les coûts liés au renforcement des mesures de sécurité, suite aux attentats du 11 septembre 2001, ne peuvent guère être contestés.

S'agissant des augmentations de salaires des services, discutées le 26 mars 2002, la France s'est opposée à l'augmentation de 4,8% proposée par la direction générale et qui était le résultat d'une application mécanique de principes régissant les augmentations de salaires au FMI depuis 1989. Cette augmentation aurait permis d'aligner les salaires du Fonds sur les salaires américains, qui servent de référence principale, mais elle les aurait placés 35,8% au dessus des salaires de référence franco-allemands, qui servent à mesurer l'attractivité des salaires du FMI pour les pays autres que les Etats-Unis. La France aurait souhaité une augmentation plus raisonnable de l'ordre de 3,5%, soit la prise en compte de l'inflation (+2,8%), plus 0,7%, un taux légèrement inférieur à celui proposé à titre de rattrapage avec les salaires de référence américains. Toutefois, à titre de compromis et pour permettre l'émergence d'un consensus au sein du Conseil, la France a finalement accepté une augmentation de 4%. Seuls trois pays se sont abstenus (dont deux parce qu'ils étaient en faveur d'une augmentation supérieure à 4%).

**Tableau : Budget administratif, années budgétaires 2002-2003  
(en millions de dollars US)**

Nature des dépenses	2002 Budget approuvé	2003 Budget proposé		Budget 2003 comparé au budget approuvé 2002 en pourcentage
		(2 <sup>ème</sup> colonne: part de la dépense dans les dépenses totales brutes en %)		
I. Dépenses de personnel	<b>485,6</b>	<b>521,9</b>	<b>65,7</b>	<b>7,5</b>
- Salaires	322,7	345,7	43,5	7,2
- Autres dépenses de personnel	162,9	172,2	21,7	5,7
- Provision pour imprévus (1)		4,0	0,5	
II. Autres dépenses	<b>251,4</b>	<b>272,4</b>	<b>34,3</b>	<b>8,4</b>
- Voyages	103,6	112,9	14,2	9,0
- Autres dépenses	147,8	159,5	20,1	7,9
Dépenses totales brutes	<b>736,9</b>	<b>794,3</b>		<b>7,8</b>
III. Remboursements (2)	- 41,6	- 47,9		15,3
Dépenses totales nettes	<b>695,4</b>	<b>746,4</b>		<b>7,3</b>
(1) Cette provision ("contingency provision"), qui fait partie des propositions budgétaires nouvelles, sont destinées à faciliter le remplacement des contractuels temporaires par des effectifs réguliers.				
(2) Cette catégorie inclut des remboursements pour services fournis à des agences externes, revenus provenant d'autres services et de la vente de publications.				
Source FMI				

## □ Evolution des effectifs du Fonds

### • Résultats de l'exercice 2002 (estimations au 1<sup>er</sup> avril 2002)

La direction générale du Fonds a réaffirmé sa volonté de maintenir la taille actuelle du Fonds. A la fin de l'exercice 2002, l'ensemble des effectifs du FMI atteint 2960 personnes, alors que le plafond total autorisé est de 3001 personnes. L'évolution la plus importante a été une diminution imprévue du niveau de vacance net (1,4% au lieu de 3,2%). Par rapport à l'exercice budgétaire 2001, il y a 130 fonctionnaires et contractuels de plus qu'en 2001, alors que le budget prévoyait une augmentation de 70 personnes seulement. L'impact sur les salaires a été en partie compensé par le fait que les contractuels nommés sur des emplois permanents ont été recrutés à un niveau de salaire inférieur au salaire moyen des fonctionnaires du Fonds de niveau équivalent.

### • Budget 2003

Lors des budgets antérieurs, le Conseil d'administration approuvait à la fois un plafond pour le personnel occupant des emplois réguliers ("staff ceiling on regular staff positions") et un plafond total autorisé (personnels réguliers, recrutement dans le cadre du Programme des jeunes économistes, experts, consultants, contractuels) qui permettait de contrôler les dépenses de personnel. Les réformes budgétaires prévoient le passage à l'établissement du coût total des ressources ("total resource costing"), ce qui nécessite une forme plus directe de budgétisation des coûts de personnel. Il est donc proposé de mettre en place un mécanisme pour effectuer la transition entre un système budgétaire pour les dépenses de personnel, fondé principalement sur la notion d'emplois ("positions"), et un système basé sur des équivalents plein-temps ("Full-Time Equivalents") et des coûts standards. Une

provision de 4 millions de dollars est prévue pour faire face aux imprévus et financer notamment une réduction de 2% du taux de vacance brute et une petite diminution du taux de vacance net, la politique étant de remplacer des contractuels temporaires par des personnels permanents.

Le Conseil d'administration a approuvé le passage à un budget de personnel en dollars, assorti du maintien d'un plafond d'effectifs, notamment pour éviter les recrutements de fin d'année dont le coût en année pleine est masqué. Le concept d'"effectifs réguliers budgétaires" ("regular staff complement") est introduit. Il s'agit d'un agrégat proche de l'ancien plafond pour les effectifs réguliers et les CDD. Mais il inclut également les participants au Programme des jeunes économistes. Ce concept permet de mesurer la taille de l'effectif principal de l'institution.

Le budget 2003 prévoit un effectif régulier budgétaire de 2 788 personnes, dont 164 à durée déterminée. Si on compare avec le plafond 2002 pour les effectifs réguliers (en excluant les participants au Programme pour les jeunes économistes), il y a une augmentation nette de 25 emplois réguliers en 2003, certains nouveaux emplois étant comblés grâce à des gains de productivité. Le plafond total autorisé est de 3 035 (contre 3 001 pour l'exercice 2002). Sur ce total, le budget de personnel en dollars pour 2003 autorise 3 018 équivalents plein-temps, ce qui suppose un taux de vacance net de 0,6%.

### La position de la France

*D'une manière générale, la France soutient le maintien de la taille actuelle du Fonds, tout en souhaitant lui donner des moyens suffisants pour accomplir ses missions prioritaires. Elle souhaite que le FMI évolue vers une plus grande rigueur budgétaire à missions constantes.*

Tableau : évolution des effectifs du FMI de 1998 à 2001

Catégories de personnel	au 31/12/1998	au 31/12/1999	Evolution 1999/1998 en %	au 31/12/2000	Evolution 2000/1999 en %	au 18/05/2001	Evolution 2001/2000 en %
Nombre de fonctionnaires	2201	2281	+3,6	2454	+7,6	2573	+4,8
Bureaux des administrateurs (1)	67	67	0	66	-1,5	68	+3,0
Contractuels et autres ressources	426	442	+3,7	369	-16,5	351	-4,9
Nombre total d'effectifs	2694	2790	+3,6	2889	+3,5	2992	+3,6

(1) Ces chiffres n'incluent pas les assistants employés dans les bureaux des administrateurs qui sont comptabilisés dans la catégorie suivante « Contractuels et autres ressources ».

Source : FMI

**Tableau : évolution des effectifs par programmes principaux  
années budgétaires 2000 à 2002 (en personnes-années)**

Types de programmes de travail	En personnes-années effectives					
	2000 (chiffres réels)	% par rapport au total	2001 (prévisions)	% par rapport au total	2002 (estimations)	% par rapport au total
Surveillance	627	20,3	659	20,7	661	20,7
Programmes (utilisation des ressources)	466	15,1	507	15,9	508	15,9
Assistance technique	378	12,3	378	11,9	398	12,4
Autres (1)	914	29,7	901	28,3	892	27,9
Congés payés	463	15,0	501	15,8	501	15,7
Bureaux des administrateurs	233	7,6	236	7,4	236	7,4
<b>TOTAL (2)</b>	<b>3081</b>	<b>100</b>	<b>3182</b>	<b>100</b>	<b>3196</b>	<b>100</b>
<p>(1) <b>activités liées aux relations extérieures, à l'appui administratif, à la supervision et à la formation ainsi qu'aux activités de soutien au Conseil des Gouverneurs et au Conseil d'administration.</b></p> <p>(2) comprend le temps d'activité des experts à court terme, payés en dollars ; ne comprend pas le personnel du Département des marchés de capitaux internationaux et du Bureau d'évaluation indépendant.</p>						

#### □ les récentes nominations au FMI

Trois nominations de cadres supérieurs ont été annoncées depuis janvier 2002 :

M. Abdoulaye Bio Tchane, comme Directeur du Département Afrique, le 10 janvier 2002. Précédemment Ministre des Finances du Bénin, M. Bio Tchane avait occupé auparavant différents postes à la Banque centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et au FMI (économiste de 1990 à 1992).

M. Anoop Singh (nationalité indienne), anciennement Directeur-adjoint du département Asie-Pacifique, a été nommé à la nouvelle fonction de "Directeur des Opérations Spéciales", le 25 février 2002. Dans l'immédiat, M. Singh a été chargé de suivre la crise argentine. Dans les prochains mois, il devra élaborer des propositions d'amélioration de la gestion des crises au FMI. Le 10 juin 2002, le Directeur général a annoncé son intention de nommer M. Singh Directeur du Département Amériques en remplacement de M. Claudio Loser, qui prend sa retraite en novembre 2002 ;

Le 10 avril 2002, le Directeur général a annoncé son intention de nommer M. George Abed (nationalité jordanienne), comme Directeur du Département Moyen Orient, en remplacement de M. Chabrier (nationalité française) qui prend sa retraite en juillet 2002. Depuis plus de 20 ans au FMI, M. Abed a occupé plusieurs fonctions au Département Moyen Orient et plus récemment le poste de Directeur-adjoint du Département des Finances publiques.

#### □ La présence française au FMI

La présence des Français au FMI demeure relativement stable, mais traduit une répartition inégale selon le niveau hiérarchique et une érosion aux niveaux supérieurs. La part des cadres français (4,7%) est légèrement en dessous de notre quote-part (5,02%), mais est en revanche très comparable (5,1%) lorsqu'on considère la part des cadres supérieurs et de direction (niveau A15 et au-delà). En revanche, notre pourcentage parmi les cadres dirigeants (niveau B) connaît une constante érosion (3,6%) qui devrait aller en s'accroissant compte tenu du déséquilibre de la pyramide des âges affectant la représentation française au FMI. En conclusion, s'il existe toujours une sur-représentation anglophone au FMI (Etats-Unis, Royaume-Uni, Canada), la France conserve une position solide vis-à-vis des autres pays industrialisés, que les flux entrants de jeunes économistes français enregistrés depuis deux ans pourraient conforter.

La « voie royale » pour entrer dans l'institution demeure le programme des « jeunes économistes », qui constitue la filière naturelle pour faire carrière dans l'institution et atteindre un poste de responsabilité dans les départements opérationnels. Les efforts de recrutement de jeunes économistes français doivent donc être poursuivis.

Les services des ressources humaines signalent deux difficultés au recrutement de Français par l'institution :

la difficulté d'établir des équivalences entre les diplômes universitaires anglo-saxons, qui demeurent privilégiés dans le recrutement, et ceux délivrés par les "Grandes écoles" à la française ainsi que la moindre qualité, à leurs yeux, des candidats issus de formations universitaires françaises en comparaison avec les "standards" américains (sans parler des éventuels problèmes linguistiques) ;

la difficulté à attirer des candidats parmi les fonctionnaires français, dont le profil de carrière est plus rapide en France qu'au FMI.

## I.1.2 CAPACITÉS FINANCIÈRES

La capacité financière du FMI est généralement analysée à partir du ratio de liquidité qui rapporte les ressources utilisables non engagées aux créances liquides sur l'institution.

### La position de liquidité du Fonds demeure confortable

La position de liquidité du Fonds s'est fortement dégradée depuis un an, passant de 168,4% fin avril 2001

**Tableau 1 : Evolution de la Position de liquidité du Fonds de 2000 au 30 avril 2002  
(en milliards de DTS-en fin de période)**

	2000	2001	avril 2001	avril 2002	
				DTS	en USD
<b>Ressources utilisables totales</b>	<b>109,7</b>	<b>102,5</b>	<b>112,1</b>	<b>103,9</b>	132
<b>Ressources utilisables non engagées nettes</b>	<b>77,6</b>	<b>65,4</b>	<b>78,7</b>	<b>64,7</b>	82
<b>Engagements liquides</b>	<b>47,4</b>	<b>56,9</b>	<b>46,7</b>	<b>55,3</b>	70
<b>Ratio de liquidité (en pourcentage)</b>	<b>163,7</b>	<b>114,9</b>	<b>168,4</b>	<b>117</b>	
<b>Encours des crédits au compte des ressources générales</b>	<b>43,0</b>	<b>53,5</b>	<b>42,3</b>	<b>55,5</b>	70,3

Taux de change DTS/USD du 30 avril 2002 : 1 DTS = 1,26771 USD

En 2001, les achats (emprunts) ont atteint 23,8 Mds DTS, dont 90% ont été tirés par l'Argentine, le Brésil et la Turquie. De janvier à mars 2002, ils ont totalisé 7,8 Mds DTS, dont 7,3 Mds DTS au bénéfice de la Turquie. Les rachats (remboursements) ont été importants pendant la même période. Ils ont atteint 13,3 Mds DTS en 2001 (grâce notamment à des remboursements anticipés de la Corée, pour un montant de 2,4 Mds DTS et de la Russie pour 1,9 Mds DTS. Au 1<sup>er</sup> trimestre 2002, les remboursements d'un montant total de 6,5 Mds DTS ont été effectués pour l'essentiel par la Turquie dans le cadre d'un accord FRS.

L'encours des crédits du Fonds a peu changé entre la fin septembre 2001 et fin avril 2002 (55,5 Mds DTS). Les engagements liquides du Fonds, qui comprennent

à 117% un an plus tard. A ce stade, elle demeure toutefois confortable et devrait rester suffisante pendant le prochain exercice budgétaire si les perspectives économiques mondiales ne se détériorent pas.

La détérioration du ratio de liquidité à partir de septembre 2001 (105,7% fin septembre 2001) s'explique par les tirages importants des pays emprunteurs qui ont eu lieu au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2001 pour un montant de 11,9 milliards de DTS, dépassant en trois mois les achats totaux de 1999 (10 Mds DTS) et de 2000 (7,2 Mds DTS). Toutefois, le ratio de liquidité a tendance à s'améliorer, dans la mesure où depuis le début de l'année (à la date du 10 mai) le montant des remboursements (10,7 Mds DTS) a dépassé le montant des emprunts (9,3 Mds DTS).

En revanche, il convient de souligner cependant que les prêts accordés entre janvier 2001 et mars 2002 ont été extrêmement concentrés et de montants très élevés, ce qui peut représenter un risque pour l'institution. En effet, pendant cette période, trois pays (Argentine, Brésil, Turquie) ont bénéficié de 90% des nouveaux engagements du Fonds, soit 42,9 Mds DTS (sur 44,5 Mds DTS).

seulement les positions dans la tranche de réserve, s'élèvent à 55,3 Mds DTS.

### Vers un nouvel indicateur : la capacité d'engagement sur un an du FMI

Lors de la revue de la position de liquidité du Fonds, le 8 mai 2002, les services du FMI ont proposé un nouvel indicateur pour évaluer la capacité financière du Fonds : la capacité d'engagement sur un an du FMI ("the forward capacity to commit GRA resources"), qu'ils présentent comme un indicateur plus transparent et plus fiable. Elle serait égale au montant des ressources utilisables non engagées, plus les rachats prévus sur la période, moins le niveau prudentiel minimum de ressources utilisables non engagées.

Le Conseil d'administration a demandé aux services de continuer à produire en parallèle le ratio de liquidité et la capacité d'engagement sur un an du FMI. De nombreux administrateurs ont mis l'accent sur la nécessité de compléter ces travaux par une amélioration de la capacité à déterminer la demande prévisionnelle de financement du Fonds, notamment en revoyant la politique d'accès aux ressources du FMI au-delà des limites normales de financement.

### **I.1.3 RELATIONS FINANCIÈRES ENTRE LA FRANCE ET LE FMI**

Pour mémoire, la France est le 4<sup>ème</sup> contributeur de l'institution, avec une quote-part de 10 738,5 millions de DTS, soit 5,06% du total des quotes-parts. Elle se place derrière les Etats-Unis (17,49%), le Japon (6,27%), l'Allemagne (6,12%) et au même niveau que le Royaume-Uni.

#### **□ Participation aux Accords généraux d'emprunt et aux Nouveaux accords d'emprunt**

La France a été autorisée par la loi de finances rectificative du 7 juin 1962 à participer aux Accords généraux d'emprunt (AGE) et, par la loi de finances rectificative du 29 décembre 1997, à participer aux Nouveaux accords d'emprunt (NAE), ce qui peut l'amener à fournir, en cas de besoin, des concours supplémentaires au FMI, à hauteur d'un plafond de 2 577 millions de DTS (montant cumulé au titre des NAE et des AGE). Les AGE et les NAE n'ont pas été activés par le Directeur général du FMI depuis juillet 1998 pour les premiers et décembre 1998 pour les seconds. Les participants à ces accords ont été remboursés par le FMI en 1999, après l'augmentation des quotes-parts au titre de la Onzième révision générale.

#### **□ Contributions de la France en faveur des pays les plus pauvres**

La France contribue largement au financement des pays les plus pauvres, par le biais de contributions bilatérales au compte de fiducie de la facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) ainsi qu'au compte de fiducie PPTÉ-FRPC du FMI.

#### **• Financement de la FASR/FRPC**

Depuis la création de la facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR) en 1987, remplacée en 1999 par la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC), la France a consenti quatre prêts, dans la limite de 2,9 milliard de DTS (environ 4,1 milliards d'euros ; 1DTS = 1,40105 euros au 14 mai 2002), pour contribuer au financement des prêts concessionnels

du FMI. Le financement de ces prêts est assuré, pour le compte de l'Etat, par l'Agence française de développement (AFD), dans le cadre de la Convention Etat/AFD du 30 décembre 1988, modifiée par les avenants des 5 janvier 1995, 21 avril 1999 et 24 octobre 2001.

Une partie de ces prêts était accordée à un taux d'intérêt concessionnel de 0,5%, l'Etat prenant en charge le coût des bonifications pour que l'opération soit neutre budgétairement pour l'AFD.

#### **• Contribution au Fonds fiduciaire PPTÉ-FRPC**

Conformément aux engagements qu'elle avait pris en 1999, la France a effectué deux contributions en 2000 pour un montant total de 55,9 millions de DTS, soit 77,03 millions d'euros (selon les taux de change utilisés au moment des paiements).

#### **□ Comptabilité des opérations monétaires entre la France et le FMI**

Les opérations avec le FMI font l'objet d'un régime comptable spécial qui les déconnecte d'une part de la situation du compte courant du Trésor à la Banque de France et d'autre part du volume de la masse monétaire française, car il est nécessaire d'assurer une parfaite neutralité des opérations avec le Fonds sur la trésorerie de l'Etat et la masse monétaire interne. Dans la comptabilité publique française, ces opérations sont retracées par le compte d'opérations monétaires intitulé "opérations avec le FMI", qui est un compte spécial du Trésor (n° 906-05), créé par la loi de finances rectificative du 7 juin 1962.

Une dissociation des tâches a été instituée entre :

le Trésor qui est l'autorité chargée des relations avec le FMI et qui reçoit, à ce titre, l'habilitation législative de souscrire à la quote-part, de consentir des prêts dans le cadre des Nouveaux Accords d'emprunt et des Accords généraux d'emprunt ainsi que de participer au département des droits de tirages spéciaux (DTS) ;

la Banque de France, mandatée pour réaliser les opérations monétaires quotidiennes avec le FMI, le compte n° 906-05 ayant pour vocation de retracer l'ensemble de ces opérations.

Les opérations avec le FMI sont déterminées par les besoins propres de ce dernier et ceux de ses pays membres et sont, de ce fait, soumises à des variations fréquentes et imprévisibles. En 2001, quatre pays (Argentine, Brésil, Turquie et Sri Lanka) ont effectué des tirages en euros pour un montant de 2,1 milliards d'euros, tandis que cinq pays (Corée, Russie, Indonésie, Thaïlande et Roumanie) ont effectué des

remboursements pour un montant de 1,5 milliard d'euros.

**Opérations retracées au compte des ressources générales du F.M.I.  
Tirages et reversements d'euros de pays tiers  
Année 2001**

Versements (remboursements) par pays tiers			Prélèvements (tirages) pays tiers		
d'Euros			d'Euros par		
dates	pays	montants	dates	pays	montants
09/01/2001	Corée	69 010 064,43	19/01/2001	Argentine	253 501 402,48
02/02/2001	Corée	19 672 923,59	11/09/2001	Argentine	783 218 057,88
09/02/2001	Corée	75 563 856,17	<b>Total Argentine</b>		<b>1 036 719 460,36</b>
26/02/2001	Corée	45 400 567,79	29/06/2001	Brésil	297 772 816,51
09/03/2001	Corée	77 851 628,70	01/10/2001	Brésil	339 115 653,92
26/03/2001	Corée	100 447 909,05	<b>Total Brésil</b>		<b>636 888 470,43</b>
24/04/2001	Corée	44 001 616,27	21/05/2001	Turquie	212 734 762,87
02/05/2001	Corée	44 024 210,48	09/08/2001	Turquie	163 422 116,46
25/05/2001	Corée	45 993 201,63	<b>Total Turquie</b>		<b>376 156 879,33</b>
12/06/2001	Corée	59 371 541,24	26/04/2001	Srilanka	83 902 917,60
10/07/2001	Corée	94 960 175,66			
09/08/2001	Corée	104 334 446,23			
24/08/2001	Corée	19 360 584,89			
<b>Total Corée</b>		<b>799 992 726,13</b>			
12/02/2001	Russie	48 904 470,01			
19/03/2001	Russie	27 247 324,09			
11/04/2001	Russie	14 755 814,87			
25/04/2001	Russie	14 665 329,75			
24/09/2001	Russie	69 928 211,70			
01/10/2001	Russie	30 956 615,71			
22/10/2001	Russie	85 331 946,34			
26/10/2001	Russie	85 153 489,16			
<b>Total Russie</b>		<b>376 943 201,63</b>			
12/02/2001	Indonésie	82 438 963,73			
07/08/2001	Indonésie	36 996 484,89			
22/10/2001	Indonésie	30 573 931,20			
12/11/2001	Indonésie	83 303 310,92			
<b>Total Indonésie</b>		<b>233 312 690,74</b>			
26/02/2001	Thaïlande	23 409 667,77			
12/03/2001	Thaïlande	18 122 735,53			
25/05/2001	Thaïlande	30 256 357,80			
11/09/2001	Thaïlande	32 738 968,51			
17/09/2001	Thaïlande	5 417 514,91			
<b>Total Thaïlande</b>		<b>109 945 244,52</b>			
25/01/2001	Roumanie	10 433 998,99			
<b>Total versements</b>		<b>1 530 627 862,01</b>	<b>Total prélèvements</b>		<b>2 133 667 727,72</b>
<b>Solde</b>		<b>603 039 865,71</b>			



## I.2 BILANS RÉGIONAUX

### I.2.1 AFRIQUE SUB-SAHARIENNE

L'objectif de l'AID-12 est une allocation de 50% des ressources en faveur de l'Afrique subsaharienne, soit un total de 10,3 milliards de dollars pour l'ensemble de la période des trois exercices budgétaires 2000-2002 ou une moyenne de 3,4 milliards de dollars par an.

Constatant le retard pris par rapport à l'objectif d'AID-12, le département Afrique a développé fin 2000 une stratégie pour intensifier les efforts pour une accélération des financements en faveur de l'Afrique subsaharienne <sup>(1)</sup> afin d'atteindre un niveau global de 8,3 milliards pour la période couverte par l'AID-12. Le niveau d'engagement a ainsi progressé de 2,1 milliards pour l'exercice 2000 à 3,4 milliards pour l'exercice 2001.

Les efforts du département Afrique se sont concentrés en premier lieu sur les pays qui avaient amélioré leur performances dans le cadre de leur programme avec la Banque mondiale ou qui relèvent de la catégorie post-conflit. En outre, une attention particulière a été accordée aux pays pour lesquels l'activité a été suspendue en raison d'une détérioration de leurs performances résultant de facteurs externes ou de difficultés en matière de situation intérieure (environnement politique instable, conflits).

Afin d'atteindre l'objectif d'engagement pour l'exercice 2002, la Banque poursuit ses efforts dans les domaines suivants :

accroître les financements en faveur des pays africains les plus performants sur le plan de leur politique économique et de leur environnement institutionnel, en s'appuyant

<sup>1</sup> / "A strategy for increasing IDA's effectiveness in Africa" (stratégie pour renforcer l'efficacité de l'AID en Afrique) - 14 décembre 2000 - présentée au Conseil d'administration le 8 février 2001

sur la méthodologie de l'Évaluation de la Politique et des Institutions Nationales (EPIN) - *Country Policy and Institutional Assessment (CPIA)* (dans le groupe des dix pays cités dans la stratégie pour renforcer l'efficacité de l'AID en Afrique, la zone franc est bien représentée avec quatre pays : Burkina Faso, Cameroun, Mali et Sénégal) ;

le développement des Crédits à l'Appui de la Réduction de la Pauvreté (CARP) - *Poverty Reduction Support Credit (PRSC)* - qui permet d'accompagner la mise en œuvre des cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP).

Ce dernier point s'inscrit plus particulièrement dans la logique de complémentarité des activités entre le FMI et la Banque mondiale. Le *PRSC* permet à la Banque de disposer d'un outil d'intervention dédié à la lutte contre la pauvreté dans le cadre de l'initiative PPTE, complémentaire des Facilités pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC) apportées par le FMI.

### Evolution de la politique d'intervention du FMI

Dans l'ensemble, le Conseil d'administration maintient une politique constante. On peut toutefois noter les accentuations suivantes, marquant le souci d'une plus grande efficacité des programmes qui reçoivent l'appui du Fonds monétaire, particulièrement lorsque sont octroyées les ressources concessionnelles de la FRPC :

Une attention accrue sur les faiblesses en matière de gestion des finances publiques et les efforts nécessaires de mise à niveau, notamment pour assurer la traçabilité des ressources libérées dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative PPTE en faveur des pays pauvres et très endettés. Le FMI a décidé de renforcer ses actions d'assistance technique dans ce domaine, notamment par la création de centres d'assistance techniques résidents (AFRITAC), dont un prévu en Afrique de l'Ouest.

Le souci d'une plus grande appropriation par les autorités, essentielle à la réussite de l'ajustement structurel, des réformes et de la lutte contre la pauvreté, y compris dans leur capacité à créer un large consensus autour du programme soutenu par le FMI, en s'appuyant sur les Cadres Stratégiques de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), qui font appel à un processus

largement consultatif. Les nouveaux programmes FRPC doivent désormais s'attacher à une plus grande transparence sur les différentes options en matière de politique économique et de réformes qui sont discutées avec les autorités des pays.

L'implication croissante du FMI sur les questions de gouvernance. Ces questions visent principalement les exigences en matière de transparence dans la gestion publique, ainsi que les efforts de lutte contre la corruption. Dans ce domaine, une prise en compte insuffisante des avertissements du FMI peut conduire à la suspension d'un accord ou différer, voire empêcher, la conclusion d'un nouvel accord (ex.: Kenya, République du Congo, Guinée Equatoriale...).

Dans le cadre de la mise en oeuvre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTe), les efforts entrepris en faveur des secteurs sociaux (éducation et santé) qui constituent une part importante des CSLP, deviennent également un point de référence dans l'appréciation de la performance budgétaire, en particulier s'agissant des mesures de lutte contre le SIDA. Le niveau des dépenses militaires fait également l'objet d'une attention critique.

Une collaboration accrue entre le FMI et la Banque mondiale se développe pour mieux intégrer l'impact social des programmes dans les travaux des deux institutions. Cette collaboration permet également aux équipes du Fonds de se concentrer sur leurs domaines d'expertise. Elle s'accompagne d'une rationalisation des conditionnalités des programmes du Fonds qui se traduit notamment par une plus grande sélectivité des conditions portant sur les réformes structurelles, et une diminution sensible du nombre de conditionnalités pour les nouveaux programmes négociés par le Fonds.

### **Zone franc**

#### **□ Banque mondiale :**

Après l'important effort de rattrapage en 2000, consécutif à une chute brutale d'activité en 1999, les engagements de la Banque Mondiale en zone franc ont sensiblement diminué (-27%) en 2001 pour atteindre 703 millions de dollars, soit 20% des engagements en Afrique subsaharienne. Le département

Afrique peine à renforcer ses interventions dans la zone franc, alors que des efforts importants pour atteindre l'objectif d'allocation de 50% des ressources d'AID-12 en faveur de l'Afrique ont permis de maintenir un niveau élevé d'engagement sur l'ensemble du continent.

La part de la zone franc dans les engagements de la Banque en Afrique subsaharienne s'élève à 20%, soit en net repli par rapport à 2000 (28%). La faible progression d'activité dans la zone franc contraste avec la forte croissance d'activité globale du département Afrique. En effet, ce dernier a mis en oeuvre une politique dynamique d'engagement depuis la seconde moitié de l'année 2000 afin de se rapprocher des objectifs d'allocation de 50% des ressources d'AID-12 en faveur de l'Afrique subsaharienne. Les engagements en faveur de cette région ont ainsi augmenté de 75% entre 1999 et 2000 et ont continué de progresser en 2001 pour atteindre 3,6 milliards de dollars, soit un niveau record par rapport à la période 1995-2000. La quasi-totalité des engagements de l'année a été réalisée sous forme de concours concessionnels du guichet AID.

Les interventions sous forme d'aide-projet ont diminué de moitié pour atteindre 411 millions de dollars. Cette baisse est partiellement compensée par un doublement des interventions sous forme de concours d'ajustement structurel, dont le volume a pratiquement doublé pour atteindre 291,5 millions de dollars. Les nouveaux concours ont concerné huit pays de la zone franc et étaient concentrés sur trois secteurs : le secteur de l'eau, des projets HIV/SIDA dans le cadre du prêt programme évolutif multi-pays pour l'Afrique<sup>(2)</sup> et le développement rural.

Après avoir chuté en 1999, les transferts nets globaux (BIRD et AID) après prise en compte de l'effet de l'initiative PPTe<sup>(3)</sup> se sont nettement redressés en 2000 (176 millions de dollars), puis ont diminué en 2001 (139 millions). Dans le même temps, les transferts en faveur de l'ensemble de l'Afrique

<sup>2</sup> / MAP 1 (Multi-country HIV/AIDs program for the Africa Region) de 500 M USD approuvé en septembre 2000 dont 114 M USD imputés sur la zone franc ; MAP 2 de 500 M USD approuvé en février 2002.

<sup>3</sup> / Le Mali et le Burkina Faso ont atteint leur point d'achèvement au titre de l'initiative PPTe originelle, bénéficiant ainsi d'une annulation de stock de dette d'un montant respectivement de 71 millions USD et 159 millions USD au second semestre 2000.

subsaharienne hors zone franc ont doublé par rapport à 1999 pour atteindre un montant de 1,25 milliards de dollars en 2001 (après prise en compte de l'initiative PPTE).

L'évolution des transferts en faveur de la zone franc s'explique par une augmentation des transferts nets positifs de l'AID, particulièrement importante en 2000 en raison de l'allègement de dette pour le Mali et le Burkina Faso. En 2001, le Cameroun, le Tchad et le Niger bénéficient pour la première année d'allègement intérimaire au titre de l'initiative PPTE. Par ailleurs, les transferts nets négatifs de la BIRD augmentent sensiblement (- 241 millions en 2001 contre -182 millions en 2000). Ces transferts nets négatifs restent concentrés sur quelques pays éligibles à l'AID ayant encore une dette importante à l'égard de la BIRD (Cameroun, Côte d'Ivoire, République du Congo).

L'activité de la SFI demeure extrêmement modeste en zone franc avec un seul projet de téléphonie mobile au Cameroun (en cofinancement avec la PROPARCO du groupe Agence Française de Développement) et une opération relevant de l'appui aux petites entreprises, l'ensemble représentant un total d'environ 14 millions de dollars.

Ce niveau est certainement en dessous des potentialités de la zone. Il confirme le repli d'activité sur la zone franc.

Quant à l'AMGI (Agence Multilatérale de Garantie des Investissements), elle a réalisé sept opérations en 2001 en Afrique subsaharienne, représentant un total de garanties de 276 millions de dollars, dont une opération importante au Kenya comptant pour les deux tiers de ce total. Une seule opération a été réalisée dans la zone franc (Bénin). La part de l'Afrique subsaharienne a progressé de 9% du portefeuille en 2000 à 11,6% en 2001, se rapprochant ainsi de l'objectif à moyen terme (12-14%). L'AMGI tente de renforcer son action commerciale auprès des investisseurs potentiels en Afrique pour relever son niveau d'intervention sur le continent, avec notamment l'ouverture en 2001 d'un bureau de représentation à Paris.

La Banque mondiale devrait étoffer ses réflexions sur un plan d'action au niveau régional, dans la ligne des orientations stratégiques du NEPAD (New Partnership for Africa's Development).

## □ FMI :

Au 31 décembre 2001, neuf pays de la zone franc se situaient dans le cadre d'un accord avec le Fonds Monétaire au titre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC / *Poverty Reduction and Growth Facility - PRGF*). En outre, le Gabon bénéficiait d'un accord de confirmation (*Stand-by Arrangement - SBA*).

En Afrique de l'Ouest, les accords FRPC en vigueur au 31 décembre 2001 concernaient tous les pays de la zone UEMOA à l'exception du Togo et de la Côte d'Ivoire. Un nouvel accord FRPC pour la Côte d'Ivoire a été approuvé par le Conseil d'administration du FMI le 27 mars 2002. Le programme intérimaire du Togo couvrant la période avril-décembre 2001 n'a pas été concluant. En raison de la tenue des élections législatives de mars 2002, une extension de neuf mois du programme intérimaire est envisagée, reportant à fin 2002 les perspectives de reprise d'un programme soutenu par une FRPC. La dernière revue FRPC pour la Guinée Bissau n'a pas été concluante. Un accord intérimaire (*Staff-monitored program - SMP*)<sup>4</sup> couvrant la période octobre 2001-janvier 2002 a été conclu. Les performances dans le cadre de cet accord n'ont pas été satisfaisantes. Les perspectives de conclusion d'un nouvel accord demeurent incertaines.

En Afrique Centrale, trois pays bénéficiaient d'un accord FRPC au 31 décembre 2001 : le Cameroun, le Tchad et la République Centrafricaine (RCA). Toutefois, suite aux troubles intervenus en mai 2001, le programme de la RCA a été interrompu et un programme intérimaire couvrant la période octobre 2001- mars 2002 a été conclu. L'accord de confirmation du Gabon s'est éteint en avril 2002. A partir de l'été 2001, les performances dans le cadre de ce programme se sont dégradées empêchant la conclusion des revues suivantes. Les perspectives de conclusion d'un nouvel accord sont tributaires de la revue en cours. L'assistance post-conflit en faveur de la République du Congo a été interrompue courant 2001 après constatation de dérapages importants. Un programme intérimaire couvrant la période juin-décembre 2001 a été conclu. Les conditions de reprise d'une assistance du FMI restent à préciser.

---

<sup>4</sup> / sans financement

Enfin, la Guinée Equatoriale n'a pas encore rempli les conditions préalables au démarrage du programme intérimaire qui avait été énoncées à l'été 2001 à l'occasion de la revue de ses performances au titre de la consultation Article IV.

L'ensemble des accords représentaient au 31 décembre 2001 un volume d'engagements de 592 millions de DTS <sup>(5)</sup> (contre 775 millions de DTS au 31 décembre 2000). Cette forte diminution s'explique par le non renouvellement de l'arrangement au titre de la FRPC (286 millions DTS) en faveur de la Côte d'Ivoire qui expirait en mars 2001, suite à l'interruption du programme fin 2000. Les pays de la zone franc ont bénéficié d'un niveau d'accès moyen de 74% de leur quote-part, soit un taux sensiblement équivalent au taux moyen constaté pour l'ensemble des autres pays d'Afrique subsaharienne (73%), mais inférieur au taux moyen pour l'ensemble des pays bénéficiant de cette facilité (77%).

Durant l'année 2001, le FMI a décaissé 112 millions de DTS en faveur des pays de la zone Franc (contre 115 et 135 millions en 1999 et 2000). Ces tirages représentent 24% des versements du FMI à l'Afrique subsaharienne (467 millions de DTS), contre respectivement 30% et 34% pour 1999 et 2000. Cette évolution défavorable s'explique notamment par une baisse sensible des décaissements en faveur du Cameroun. Mais d'autres pays de la zone ont également rencontré des difficultés pour accéder à de nouveaux financements du FMI ou maintenir un niveau de performance leur permettant de poursuivre leurs tirages (République du Congo, Guinée Bissau, RCA...).

#### **□ Le processus de convergence en zone UEMOA:**

##### *Le cadre institutionnel*

L'organisation institutionnelle de la convergence s'appuie sur la Conférence des Chefs d'Etat, sur le Conseil des Ministres, ainsi que sur la Commission de l'UEMOA sur laquelle repose la mise en oeuvre de la surveillance multilatérale.

Lors de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, tenue le 28 janvier 1999 à

<sup>5</sup> / au 31 décembre 2001, 1 DTS valait 1,26 USD.

Lomé, les pays membres de l'UEMOA ont convenu de la nécessité de procéder à un renforcement de la convergence des politiques et des performances macroéconomiques.

##### *Le renforcement du dispositif de convergence*

Sur le plan institutionnel, ce renforcement s'est opéré à travers l'adoption le 8 décembre 1999 d'un Acte additionnel au Traité de l'UEMOA, "portant pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité entre les Etats membres de l'UEMOA" et d'un règlement communautaire en date du 21 décembre 1999 portant mise en oeuvre du Pacte de convergence. Cette "constitutionnalisation" de la convergence place cette dernière au cœur du processus d'union économique. L'acte additionnel institue un mécanisme de sanction à l'égard des Etats qui ne respecteraient pas le critère clef de convergence (*cf. infra*). Ces sanctions sont de nature déclarative et financière (exclusion de l'Etat considéré des mécanismes de solidarité communautaires). Des "circonstances exceptionnelles" (cas de force majeure ou choc économique d'ampleur<sup>6</sup>) peut exonérer un Etat du non-respect de son critère clé.

Sur le plan opérationnel, le renforcement de la convergence a donné lieu à :

- une refonte des critères de convergence

Au centre du dispositif se trouve un critère clé, le solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal<sup>7</sup>, dont le non-respect se traduit par la mise en place d'un mécanisme de sanction. Au côté de ce critère, 3 autres indicateurs sont retenus pour former les critères de premier rang (*cf. tableau ci-dessous*). Le non respect de l'un des ces critères de 1<sup>er</sup> rang se traduit par la formulation explicite de recommandations du Conseil à l'égard de l'Etat concerné, sans entraîner toutefois la mise en place de sanctions. Enfin, 4 critères de second rang sont définis dont le non respect n'entraîne pas la formulation de

<sup>6</sup> Choc économique se traduisant par une diminution du PIB réel de 3 points en dessous de la moyenne des 3 dernières années ou choc extérieur se traduisant par une chute de 10% des recettes budgétaires par rapport à la moyenne des 3 dernières années.

<sup>7</sup> Solde budgétaire de base = Recettes totales hors dons - Dépenses totales hors investissements publics financés sur ressources extérieures.

recommandations mais qui ont vocation à être respectés à moyen terme.

- l'adoption de programmes de convergence

Les Etats ont jusqu'au 31 décembre 2002 pour se conformer à l'ensemble de ces critères. Dans l'intervalle, chaque Etat doit soumettre au Conseil des Ministres pour approbation un programme pluriannuel destiné à assurer le respect des critères de convergence.

Indicateur de 1 <sup>er</sup> rang	Objectifs	Indicateurs de 2 <sup>ème</sup> rang	Objectifs
Solde budgétaire de base / PIB	à 0%	Masse salariale / recettes fiscales	35%
Endettement / PIB	70%	Investissements financés sur ressources intérieures / recettes fiscales	20%
Taux d'inflation annuel moyen	3%	Recettes fiscales / PIB	17%
Arriérés de paiement int. ou ext.	Non accumulation	Solde des paiements courants hors dons / PIB	-5%

#### □ Le processus de convergence en CEMAC :

##### *Le cadre initial*

Le système de convergence multilatéral est fondé sur l'observation de 4 critères :

- Taux de couverture extérieure de la monnaie (ratio avoirs extérieurs bruts BEAC sur engagements à vue BEAC) supérieurs à 20% ;
- Solde budgétaire primaire positif ;
- Variation négative ou nulle du stock des arriérés intérieurs et extérieurs ;
- Croissance en pourcentage de la masse salariale égale ou inférieure à la variation en pourcentage des recettes budgétaires.

##### *Le nouveau dispositif de la surveillance multilatérale en CEMAC*

La directive du 3 août 2001 fixe les nouveaux critères et indicateurs macroéconomiques de la surveillance multilatérale. Les critères de surveillance que les Etats de la CEMAC devront respecter à l'horizon 2004 hormis le critère de l'inflation qui est d'application immédiate sont identiques aux critères de 1<sup>er</sup> rang de l'UEMOA :

- le solde budgétaire de base, qui doit être positif ou nul ;
- le taux d'inflation qui doit être inférieur ou égal à 3% ;
- le ratio de la dette publique qui ne doit pas dépasser 70% du PIB ;

- la non-accumulation d'arriérés intérieurs et extérieurs.

Il faut toutefois noter que le non-respect des critères de surveillance ne se traduit pas par la mise en oeuvre de sanctions mais par l'adoption d'une directive à l'encontre de l'Etat concerné.

La directive définit également des indicateurs de surveillance permettant de porter un diagnostic plus complet sur l'évolution économique et financière d'un Etat-membre. Ils sont regroupés dans un tableau de bord macroéconomique composé de 6 groupes de variables : production des biens et services ; finances publiques et dette ; monnaie ; balance des paiements ; intégration communautaire ; indicateurs sociaux.

#### **Coordination de la convergence en zone franc**

Le Comité de convergence de la zone franc, instance de coordination entre les institutions de l'UEMOA, celles de la CEMAC, les Comores et la France, a été créé pour renforcer la coordination des processus de convergence à l'intérieur de la zone Franc, dans un contexte de rattachement du Franc CFA à l'euro. Fondé sur le respect du principe de subsidiarité et reconnaissant le rôle fondamental dévolu à chaque Union (UEMOA et CEMAC) dans le processus de convergence, la vocation de ce Comité est d'être :

- une instance de concertation chargée d'apporter des éléments de réponse aux Ministres des Finances de la zone Franc sur toute question de procédure relative à l'organisation de la convergence au sein de chaque Union ;
- une instance de coordination et d'information réciproques, chargée d'informer les Ministres de la zone Franc de l'évolution récente de la convergence et des programmes mis en oeuvre pour s'y conformer, au

regard notamment de la nécessaire préservation du mécanisme de la zone, jugé porteur d'externalités positives pour l'ensemble des économies y participant.

L'objectif est de conforter la légitimité des instances régionales dans chaque sous-zone et de renforcer la cohérence de l'ensemble des 2 Unions.

## I.2.2 AFRIQUE DU NORD/MOYEN ORIENT

Au cours des années 1980 et 1990, le FMI a accompagné l'ajustement structurel dans de nombreux

Pays	Type d'accord	Date de l'accord	Date d'expiration	Montant (Millions de DTS)	Montant (Millions de \$)
JORDANIE	Accord de confirmation	3 juillet 2002	31 juillet 2004	85,28	113
TURQUIE	Accord de confirmation	4 février 2002	31 décembre 2004	12 821,2	16 923
YEMEN	Accord Elargi et FRPC	29 octobre 1997	28 octobre 2001	337,65	445,7

L'action du FMI dans la zone suit plusieurs logiques.

Le Fonds intervient en soutien de pays touchés par une crise financière. C'est le cas de la Turquie, qui représente à ce jour le premier engagement du Fonds. Ce pays, sous programme depuis plusieurs années, a subi deux crises financières, en décembre 2000 et février 2001, qui ont déstabilisé le secteur bancaire et contraint les autorités à abandonner l'ancrage de la Livre Turque sur le Dollar. A l'appui d'un programme économique qui s'attaque aux fragilités structurelles de l'économie turque, le FMI a accru de manière substantielle son soutien, avec la participation de la Banque Mondiale. Cependant, en dépit de progrès indéniables, la persistance de vulnérabilités extérieure et l'incidence des événements du 11 septembre ont de nouveau induit des tensions sur les comptes extérieurs, auxquels le FMI a répondu en accroissant son soutien.

Le Fonds intervient également en appui à des politiques d'ajustement. La Jordanie a ainsi bénéficié d'un accord élargi et vient de signer un accord de confirmation afin d'accompagner les réformes en matière de maîtrise des finances publiques et de libéralisation de l'économie. L'action du FMI dans ce pays permet de prendre en charge une partie des coûts induits par les réformes et de fournir une assistance technique dans la définition de la politique économique. Le Fonds exerce également une surveillance étroite afin de prévenir tout risque de crise dans un pays très exposé

pays de la zone (Tunisie, Algérie, Maroc, Egypte). A la mi-2002, deux pays seulement se trouvent sous programme : la Jordanie, pour laquelle le Conseil d'Administration vient d'approuver un nouvel accord de confirmation, et la Turquie. Le programme avec le Yémen a expiré fin octobre 2001. L'Egypte, qui envisageait de demander à bénéficier d'une facilité de financement compensatoire (CFF) afin de faire face aux conséquences des événements du 11 septembre, a finalement renoncé : le Conseil d'Administration souhaitait associer l'octroi d'une CFF à un accord de confirmation afin d'établir des conditionnalités et de stimuler les réformes structurelles qui traversent une période d'essoufflement, tandis que les autorités égyptiennes étaient très réticentes à s'engager dans la voie d'un nouvel accord de confirmation.

sur le plan géopolitique et caractérisé par une économie fragile, en dépit de la gestion macroéconomique avisée menée par les autorités.

Le FMI intervient également dans la zone dans le cadre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) : il a ainsi accordé au Yémen une facilité de réduction de la pauvreté couplée avec un accord élargi. Du fait de retards dans la mise en œuvre des réformes convenues avec le Fonds, les décaissements ont été interrompus entre juin 1999 et février 2001. En dépit du non-respect de plusieurs critères de performance, le Conseil d'Administration a approuvé les derniers décaissements en février et octobre 2001, considérant d'une part que les autorités avaient accompli des efforts importants en matière budgétaire (adoption d'une baisse des subventions sur les prix de l'énergie) et d'autre part qu'elles étaient confrontées à des difficultés particulières liées aux faiblesses des capacités institutionnelles.

Enfin, dans les pays qui ne sont pas sous programme, le FMI demeure très présent, par le biais de programmes d'assistance technique. Les services du Fonds apportent leur expertise notamment en matière de gestion budgétaire, qui constitue fréquemment un point faible dans les pays de la région.

### I.2.3 AMÉRIQUE LATINE

Le FMI intervient massivement en Amérique latine. A la mi-2002, 6 pays sont encore sous accord avec le FMI pour un montant de 15,7 Mds DTS de prêts (environ 20,32 Mds DTS). L'encours des prêts du FMI est

cependant en diminution par rapport à la mi-2001 (alors 22 Mds DTS soit 30 Mds USD). Un certain nombre d'accords sont arrivés à échéance et les gouvernements en négocient de nouveau (Equateur, Guyana par exemple). D'autres ont été suspendus soit d'un commun accord entre le gouvernement et le FMI (cas du Panama) soit parce que le gouvernement n'avait pas respecté les objectifs du programme (cas de l'Argentine).

Pays	Type d'accord	Date de l'accord	Date d'expiration	Montant (Millions de DTS)	Montant (Millions de \$)
BOLIVIE	FRPC	18 septembre 1998	07 juin 2002	100,96	130,24
BRESIL	Accord de confirmation et Facilité de Réserve Supplémentaire	14 septembre 2001	13 décembre 2002	12 144,4	15666,28
COLOMBIE	Accord Elargi de Crédit	20 décembre 1999	19 décembre 2002	1 954	2 520,66
GUATEMALA	Accord de confirmation	01 avril 2002	31 mars 2003	84	108,36
HONDURAS	FRPC	26 mars 1999	31 décembre 2002	156,75	202,21
NICARAGUA	FRPC	18 mars 1998	17 mars 2002	148,96	192,16
PEROU	Accord de confirmation	01 février 2002	29 février 2004	255	328,95
URUGUAY	Accord de confirmation	01 avril 2002	31 mars 2004	1 158,2	1 494,1

L'intervention du FMI en Amérique latine répond à plusieurs logiques : l'appui aux pays pauvres très endettés dans le cadre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC en Bolivie, Honduras et Nicaragua), le soutien aux Etats touchés par des chocs externes et particulièrement par la crise argentine (Brésil, Uruguay), l'accompagnement des programmes d'ajustement (pays andins et Guatemala).

Dans le cadre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance, les pays pauvres très endettés doivent s'engager dans un programme de réformes structurelles ambitieux et définir une stratégie de lutte contre la pauvreté. La Bolivie a été le premier pays d'Amérique latine à bénéficier des mesures de renforcement de l'initiative PPTE après avoir atteint le point de décision en février 2000 et le point d'achèvement en mai 2001. Son programme avec le FMI s'est achevé le 7 juin 2002. Si celui-ci a permis à la Bolivie de mettre en œuvre des réformes structurelles, il a cependant été conduit de manière chaotique en raison de la nette dégradation de la situation économique depuis 1999. Pour consolider les acquis, la Bolivie a encore besoin de l'appui des institutions financières internationales. La situation des autres pays PPTE est plus complexe. Les programmes FMI du Nicaragua, et du Guyana ont expiré. Le Honduras ne respecte pas pour le moment les objectifs du programme, tandis que le Nicaragua et le Guyana doivent signer un nouveau programme. La négociation d'un accord avec le FMI et le respect des objectifs du programme sont indispensables pour obtenir le point d'achèvement de l'initiative PPTE.

La deuxième forme d'intervention du FMI en Amérique latine concerne le soutien à la politique d'ajustement. Cet ajustement s'inscrit soit dans le cadre d'un accord de confirmation négocié par un Président nouvellement élu (Guatemala), soit dans le cadre d'un accord de confirmation négocié à l'occasion d'une transition démocratique (Pérou). (pour durée comprise entre un et deux ans), soit encore dans le cadre d'un Accord de Crédit Elargi (Colombie), d'une durée de trois ans et comprenant plus de conditionnalités structurelles. Le nouveau Président colombien, M. Uribe, envisage de négocier un nouveau programme avec le FMI comprenant un important volet structurel (celui en cours arrivant à échéance en décembre 2002).

Enfin, le FMI intervient pour soutenir des pays touchés par des chocs externes, et en particulier par les conséquences de la crise argentine. C'est ainsi que le Brésil, qui a été victime, malgré la conduite d'une politique économique vertueuse d'une série de chocs externes (ralentissement de l'économie mondiale et crise argentine) et internes (crise énergétique), a signé en septembre 2001 un nouvel accord avec le FMI d'un montant de 15,6 Mds USD. Il s'agit de l'intervention la plus importante du FMI sur un pays d'Amérique latine. De même le FMI a accru le 26 juin, de façon substantielle, son soutien financier à l'Uruguay, très touché par l'impact de la crise argentine (récession entre -7 et -10%, baisse des dépôts). L'engagement massif du FMI au Brésil et en Uruguay accompagne un programme économique rigoureux.

Il reste enfin une catégorie de pays qui n'ont pas de programme avec le FMI pour plusieurs raisons :

Certains pays n'ont pas exprimé le souhait ou le besoin de recourir à l'assistance du FMI. C'est notamment le cas de certains pays d'Amérique centrale. Le fait qu'il n'y ait pas de programme ne signifie pas pour autant que le FMI reste inerte. Outre les traditionnelles consultations au titre de l'article IV, se pose la question de la surveillance. Le suivi du Mexique et du Chili, bien perçus par les investisseurs, est essentiel. Le Mexique voudrait tirer profit de sa bonne image et s'interroge sur l'opportunité de bénéficier ou non de la Ligne de Crédit Conditionnelle.

D'autres pays s'interrogent sur l'opportunité de signer ou non un accord avec le FMI. C'est ainsi que dans un contexte de grave crise économique le Venezuela, qui a eu par le passé des relations difficiles avec le FMI, s'interroge sur la possibilité de demander un soutien financier au FMI. Il en est de même au Paraguay, membre du Mercosur et très affecté par les conséquences de la crise argentine.

Enfin, certains pays ont longtemps été sous programme avec le FMI et négocient un nouveau programme. Mais ces négociations sont difficiles tant en Argentine qu'en Equateur. Dans les deux cas, les difficultés de la négociation trouvent autant, sinon plus, leur origine dans le contexte politique que dans le contexte économique.

Ainsi, l'intervention du FMI en Amérique latine est massive et a plusieurs facettes. Il est donc difficile d'y

lire une cohérence globale car le continent est très hétérogène entre le Brésil, 165 millions d'habitants et deuxième destination d'IDE parmi les pays émergents (après la Chine), et le Nicaragua, dont le PIB/habitant dépasse à peine 1 USD/jour. Toutefois, la France plaide pour une approche régionale des problèmes, notamment parce que les réponses de politique économique, en particulier en matière de changes, doivent s'inscrire dans un cadre régional.

## I.2.4 ASIE

Au 1<sup>er</sup> juin 2002, 6 pays asiatiques, les mêmes qu'au 1<sup>er</sup> juin 2001, étaient sous accord FMI pour un montant total de 6,6 Md USD, soit 6,2 % du total des prêts approuvés à cette date. Le Pakistan a bénéficié d'un soutien accru de la communauté financière internationale sous la forme d'une facilité pour la croissance et la réduction de la pauvreté qui a fait suite à l'accord de confirmation qui s'est terminé en septembre 2001. La première revue de l'accord de confirmation dont bénéficie le Sri Lanka, bloquée pendant près d'un an, a finalement été approuvée mi-avril 2002. Les pays de la péninsule indochinoise (Cambodge, Laos, Vietnam) continuent à bénéficier de facilités pour la croissance et la réduction de pauvreté. Enfin, parmi les pays d'Asie de l'Est touchés par la crise ayant eu recours aux financements du FMI (Corée du Sud, Indonésie, Thaïlande, Philippines), seule l'Indonésie reste toujours dépendante du soutien du FMI.

Pays	Type d'accord	Date de l'accord	Date d'expiration	Montant (millions de DTS)	Montant (millions d'USD)
<b>Cambodge</b>	FRPC	22-oct-99	28-feb-03	58,5	75
<b>Indonésie</b>	FEC	4-feb-00	31-dec-03	3638	4657
<b>Laos</b>	FRPC	25-avr-01	24-avr-04	31,71	41
<b>Pakistan</b>	FRPC	6-dec-01	5-dec-04	1033,7	1323
<b>Sri Lanka</b>	AC	20-avr-01	19-juin-02	200	256
<b>Vietnam</b>	FRPC	13-avr-01	12-avr-04	190	243

<sup>1</sup> DTS = 1,27997 USD au 20 mai 2001

### Le FMI confirme son soutien à l'Asie du Sud

Le FMI s'était rapproché en 2001 du Pakistan dans le cadre d'un accord de confirmation aux ambitions relativement modestes en matière de politique économique et de réformes structurelles. Celui-ci a néanmoins rempli ses objectifs, en permettant au Pakistan de passer un cap difficile en matière de balance des paiements mais surtout en offrant la chance aux autorités pakistanaises de démontrer, avec satisfaction, leur volonté d'établir un dialogue de meilleure qualité avec le FMI que par le passé. Cet accord a donc pu être

suivi, comme cela était initialement prévu en cas de réussite mais aussi comme preuve de soutien de la communauté internationale aux efforts réalisés par le Pakistan dans la lutte contre le terrorisme, par une facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance accompagnée d'un rééchelonnement de dette en Club de Paris. La plupart des indicateurs macro-économiques demeurent cependant décevants et la faiblesse des recettes fiscales continue à fragiliser la situation des finances publiques alors que le FMI s'appête à réviser à la baisse, pour la quatrième fois cette année, l'objectif de collecte fiscale. Le Sri Lanka quant à lui bénéficie depuis avril 2001 d'un accord de confirmation, pour l'attribution duquel la France avait préféré s'abstenir compte tenu de l'insuffisance d'ambition du programme

au regard des besoins structurels de l'économie lankaise. Ce programme a d'ailleurs été bloqué pendant près d'un an par manque d'avancées dans les réformes demandées, alors que le Sri Lanka connaissait la première récession de son histoire et la première revue n'a pu être approuvée qu'en avril 2002.

**Les pays de la péninsule indochinoise continuent à bénéficier du soutien du FMI, malgré certaines interrogations sur le rythme des réformes**

Les trois pays de l'ex-Indochine bénéficient tous depuis le second semestre 2001 (et depuis octobre 99 s'agissant du Cambodge) de programmes avec le Fonds. La France qui avait, aux côtés du Japon, activement participé à la réintégration de ces pays à la communauté internationale au début des années 1990, a également largement soutenu ce rapprochement avec les institutions financières internationales. Ces trois pays poursuivent leur transition économique, malgré certains retards dans la mise en oeuvre des réformes structurelles, aussi bien en ce qui concerne l'assainissement des systèmes bancaires que dans la restructuration des entreprises publiques. Au Vietnam, la fragilité de l'équilibre à moyen terme des finances publiques (faiblesse de la gouvernance du secteur public, sous-estimation du coût de la restructuration du secteur public, dynamique de la dette publique, faiblesse du contrôle budgétaire) suscite également une certaine inquiétude de la part de la communauté financière internationale, notamment du fait de la lenteur de la mise en oeuvre des réformes préconisées par le programme du FMI. Le Laos peine à suivre le programme du FMI et l'approbation de la dernière revue, retardée de six mois, a nécessité l'accord de dérogations pour quatre des critères de performance sur 11 au total. Au Cambodge, le FMI continue à recommander un élargissement de l'assiette fiscale et une amélioration de la gouvernance du secteur public.

Les pays touchés par la crise ont été fortement affectés par le ralentissement mondial mais n'ont pas eu besoin de recourir à un soutien du FMI.

A l'exception de l'Indonésie, les pays touchés par la crise (Corée du Sud, Malaisie, Philippines, Thaïlande) n'ont plus recours aux financements du FMI. La Thaïlande a annoncé, dès fin septembre 1999, qu'elle ne mobiliserait plus ni l'accord FMI, ni les lignes bilatérales. La Corée a remboursé au FMI par anticipation la totalité de ses prêts et a renoncé à emprunter auprès de la Banque Mondiale. Les Philippines ont renoncé à tirer sur la dernière tranche de leur accord prévue en septembre 2000. Le relatif succès des programmes FMI peut être jugé aux conséquences du ralentissement mondial de 2001. L'Asie hors Japon s'est en effet révélée extrêmement sensible à la conjoncture mondiale mais la réduction des vulnérabilités extérieures a permis d'en limiter les conséquences en dépit du fort taux d'ouverture de ces économies et de la forte dépréciation du yen. Seule l'Indonésie continue à bénéficier du soutien du FMI ; la facilité élargie de crédit, qui avait été bloquée pendant près de 9 mois a pu être reprise en septembre 2001. Bien que des progrès sensibles aient été accomplis depuis cette revue, les hypothèses sous-jacentes au projet de budget 2002 paraissent peu réalistes et les réformes structurelles n'avancent que très lentement.

**I.2.5 COMMUNAUTÉ DES ÉTATS INDÉPENDANTS**

Six pays de la CEI bénéficient d'un accord avec le FMI. Au 31 mai 2002, le montant total approuvé par le FMI pour des programmes en faveur des pays de la CEI représentait 3,1 MdUSD, dont 62 % environ pour l'Ukraine. Le montant total des programmes approuvés pour la CEI représente 5 % des montants totaux approuvés par le FMI.

PAYS	Type d'accord	Date accord	Date d'expiration	Montant (millions DTS)	Montant (millions USD)
ARMÉNIE	FRPC	21-mai-01	20-mai-04	69	91
AZERBAÏDJAN	FRPC	02-juil-01	01-juil-04	80,45	106
GÉORGIE	FRPC	12-janv-01	11-janv-04	108	142
KIRGHIZISTAN	FRPC	06-déc-01	05-déc-04	73,4	97
MOLDAVIE	FRPC	21-déc-00	20-déc-03	110,88	146
UKRAÏNE	Accord élargi	04-sept-98	03-sept-02	1 919,95	2 526

1 DTS = 1,31563 USD au 24 juin 2002

S'agissant de la **Moldavie**, les versements, au titre du programme de réduction de la pauvreté ont été suspendus suite à des désaccords sur la mise en oeuvre des réformes structurelles. Un nouvel examen de la situation de ce pays devrait avoir lieu en juin 2002 qui

devrait déboucher sur la reprise des versements des deux institutions de Bretton Woods.

Les autres pays de la CEI ne bénéficient pas d'accord avec le FMI. Les relations avec la **Biélorussie** ont été suspendues depuis 1996, les conditions

préalables posées par le Fonds à la conclusion d'un nouvel accord n'étant pas réunies. Le FMI appelait à une plus grande indépendance de la Banque centrale, à une réduction des prêts administrés au secteur agricole, à une politique budgétaire plus stricte tout en s'inquiétant du peu d'avancées dans le domaine des réformes structurelles (libéralisation des prix et des salaires, réduction de l'intervention de l'Etat dans l'industrie, restructuration du secteur bancaire). En avril 2001, un programme de suivi avec le Fonds, qui n'impliquait pas de versement du FMI, a été mis en place pour une durée de 6 mois. Il s'agissait de reprendre la coopération avec ce pays avant d'envisager, en cas de succès, la mise en place d'un programme avec financement. Il n'a pas eu de suite, les autorités n'ayant pas su s'entendre avec le FMI sur le cadre budgétaire à mettre en œuvre.

Le **Kazakhstan** a procédé à un remboursement anticipé de ses dettes vis-à-vis du FMI pour un montant de 385 MUSD et l'accord élargi dont il bénéficiait a expiré en mars 2002. Ce remboursement ne remet pas en cause, selon les autorités locales, la coopération avec le FMI.

Les relations entre le FMI et l'**Ouzbékistan** sont aujourd'hui marquées par une défiance réciproque. Les désaccords se cristallisent sur l'élaboration des statistiques et sur la libéralisation du marché des changes. Ces tensions ont conduit le FMI à décider le départ de son représentant résident à Tachkent, effectif fin mars 2001. Le dialogue n'a pas été interrompu et après le 11 septembre, la mise en place d'un programme de suivi avec le FMI a été agréée pour le premier semestre 2002. Les résultats ne sont cependant pas très encourageants.

Compte tenu de l'absence de problèmes de financement externe en 2001, il n'a pas été conclu d'accord entre le Fonds et la **Russie** qui affirme, néanmoins, mettre en œuvre les politiques décidées avec le FMI, sans accord formel. Durant la dernière revue au titre de l'article IV, le 8 mars 2002, le conseil d'administration du FMI, sans nier la contribution d'un environnement extérieur favorable à la bonne performance du pays, a salué l'amélioration notable de la gestion économique et l'accélération récente des réformes structurelles.

Le **Tadjikistan** a bénéficié, en 1998, d'une facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance d'un montant de 136 MUSD pour soutenir le processus de mise en place d'une économie de marché permise par le retour de la paix. Elle s'est achevée le 31 décembre 2001. Le 13 février 2002, le conseil d'administration du FMI a décidé de sanctionner le Tadjikistan suite à la transmission d'informations erronées au FMI (les autorités n'avaient pas informé les services du Fonds de l'accumulation d'arriérés extérieurs). Ainsi, le Conseil a décidé d'envoyer un signal clair aux autorités tadjikes sur la gravité de transmission d'informations erronées

(misreporting) mais, compte tenu de la fragilité de l'économie tadjike, il a été décidé d'étaler le remboursement des tranches indûment perçues, qui sera effectué trimestriellement à partir de juin 2002 jusqu'à mars 2003.

Le **Turkménistan**, pour sa part, n'a jamais fait appel au FMI et la Banque mondiale y maintient une activité minimale. Les relations avec le FMI sont particulièrement mauvaises et marquées par une forte suspicion. Le Turkménistan fournit à peine les informations nécessaires à la surveillance.

Par ailleurs, la nouvelle problématique régionale issue des attentats du 11 septembre et des conflits en Afghanistan a renforcé l'attention portée aux Etats d'Asie Centrale dont la stabilité est importante pour la région. La crise russe avait révélé leur fragilité ainsi que l'importance de leur endettement. Les 21 et 22 février derniers, s'est tenue à Londres, une réunion de "brain storming", sous la présidence du FMI, de la Banque mondiale et de la BERD, sur la réduction de la pauvreté, la croissance et la dette des sept pays les plus pauvres de la CEI : Kirghizstan, Tadjikistan, Ouzbékistan, Azerbaïdjan, Arménie, Géorgie et Moldavie (Initiative CIS-7). Outre ceux-ci, le séminaire rassemblait des représentants des pays donateurs et des institutions financières internationales impliquées dans la zone. L'objectif était de faire un état des lieux de la situation internationale et économique de ces pays et de réfléchir à des actions concertées afin de soutenir leur développement et trouver un remède à leur endettement avant qu'il ne devienne insoutenable. Ce processus, approuvé par la France, a été confirmé lors des assemblées de printemps du FMI et de la Banque mondiale.

Aux termes de cette initiative, les sept pays bénéficiaires sont appelés à mettre en place les réformes institutionnelles et politiques nécessaires dans le cadre de leurs propres stratégies de réduction de la pauvreté, afin de s'approprier pleinement le processus. L'accent est mis sur la stabilité macroéconomique, le climat des affaires, les réformes structurelles et les politiques sociales. En outre, ils sont appelés à coopérer sur le plan régional, notamment pour trouver des solutions aux conflits qui les opposent, avec l'aide de la communauté internationale. Par ailleurs, les pays donateurs sont invités à fournir un accès plus aisé à leurs marchés, des financements plus concessionnels et des allègements de dette dans le cadre de dispositifs existants. S'agissant des institutions financières internationales, elles sont appelées à accroître leur soutien, par le biais de financements concessionnels et d'assistance technique adaptés aux besoins de chaque pays.

## **I.2.6 LE RÔLE DU FMI ET DE LA BANQUE MONDIALE DANS LES PAYS D'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE (PECO)**

Avec les progrès du processus de transition dans les PECO, les interventions du FMI dans la zone se sont restreintes, et seules la Bulgarie et la Roumanie bénéficient encore de programmes FMI.

En Bulgarie, un accord de stand by de 240 MDTS a été conclu en mars 2002, faisant suite à un accord de trois ans de 628 MDTS datant de septembre 1998.

En 1997, le FMI avait participé à la mise en place d'une caisse d'émission destiné à stabiliser l'économie du pays après un grave crise financière marquée en particulier par une hyper-inflation galopante. Le programme mis en place à cette occasion prévoyait en soutien une politique d'ajustement budgétaire très rigoureuse. En 1998, et en 2002 les deux programmes successifs prévoient le maintien d'un déficit budgétaire réduit et l'avancement d'un programme de restructurations et de privatisation.

Le bilan de la collaboration entre le FMI et la Bulgarie est positif, avec depuis 1997 une stabilisation réussie de l'économie du pays, et le suivi des programmes avec le Fonds sans difficulté majeure, malgré un changement de gouvernement intervenu en juin 2001.

Depuis 1997, les engagements cumulés en Bulgarie ont atteint 1240 MDTS, et les décaissements 1032 MDTS, dont 105 MDTS en 2001 et 32 MDTS, dans le cadre du nouveau programme, fin mars 2002.

En Roumanie, un accord de stand by de 300 MDTS a été conclu avec le nouveau gouvernement d'Adrian Nastase en octobre 2001. Cependant, la première revue menée en mars 2002 n'a pu être favorablement conclue pour l'instant, car le gouvernement roumain n'a pas respecté ses engagements notamment en matière de réduction d'emplois dans le secteur public. Un accord est attendu pour le mois de juillet.

Ce programme est le sixième consécutif du FMI avec la Roumanie, dont aucun n'est parvenu à son terme, faute de respect de ses engagements par le gouvernement roumain. Au cours des programmes précédents, la première priorité du Fonds et la principale pierre d'achoppement avec les autorités roumaines a été l'exigence de discipline budgétaire (diminution des arriérés des grandes entreprises, coûts salariaux, restructuration).

Le Bilan de la collaboration entre le Fonds et l'Etat roumain est très mitigé, notamment en raison d'un manque chronique de volonté politique de la part de ce

dernier pour tenir ses engagements et engager les réformes nécessaires à l'économie roumaine. Le gouvernement du premier ministre Adrian Nastase, en place depuis la fin 2000, a cependant une marge politique appréciable et une volonté régulièrement affichée de rompre avec cet immobilisme, qui a permis la conclusion d'un accord en octobre dernier. Il est particulièrement important, tant pour la crédibilité internationale du pays que pour l'avenir des réformes engagées, que les difficultés rencontrées pour la première revue de cet accord soient surmontées et que la Roumanie ne soit pas off-track.

Le total des engagements depuis 1991 se monte à 2017 MDTS dont 300 MDTS en 2001, et les décaissements ont atteint 986 MDTS, dont 52 MDTS en 2001.

Pour ces deux pays, la France porte une attention particulière à une bonne articulation entre les programmes FMI et le suivi des négociations d'adhésion engagées en 2000, même si ni l'un ni l'autre ne devrait faire partie de la première vague d'adhésion prévue en 2004. En particulier, les programmes doivent être cohérents avec les engagements pris dans le cadre des différents chapitres de négociation, mais aussi avec le dialogue macro-économique engagé avec les états membres autour des programmes économiques de pré-adhésion.

## **I.2.7 LE RÔLE DU FMI DANS LES BALKANS**

Cette année, l'activité du FMI dans les Balkans a été marquée par l'aboutissement de la normalisation des relations de la République Fédérale de Yougoslavie avec les institutions de Bretton Woods et par l'accompagnement du processus de paix à l'issue du conflit interne en Macédoine. Les relations avec les autres pays de la région se poursuivent avec des résultats variables selon les pays.

Au 31 mai 2002, dans les Balkans, seule la République Fédérale Yougoslavie bénéficiait d'un programme actif avec le FMI. Pour les autres pays, les relations ne sont pas interrompues mais l'absence de programme reflète les difficultés - généralement d'ordre politique - que les pays ont rencontré pour négocier les programmes budgétaires. Ainsi l'Albanie et la Bosnie se sont vu accorder une facilité de réduction de la pauvreté et de croissance chacune, respectivement le 19 juin et le 8 juillet. Dans les deux cas, des délais dans la constitution ou reconstitution des gouvernements ont retardé les négociations sur le cadre budgétaire adéquat. Pour la Croatie, le programme qui a expiré en mai dernier était un programme de précaution. Un nouveau programme est en cours de négociation, la prochaine mission de négociation étant prévue à l'automne.

PAYS	Type d'accord	Date accord	Date d'expiration	Montant (millions DTS)	Montant (millions USD)
ALBANIA	FRPC	13-mai-98	31-juil-01	45,05	58,5
BOSNIE HERZEGOVINE	Stand-by	29-mai-98	29-mai-01	94,42	122,8
CROATIA	Stand-by	19-mars-01	18-mai-02	200	260
MACÉDOINE	FRPC	18-déc-00	22-nov-01	10,34	13
YUGOSLAVIE	Accord élargi	14-mai-02	13-mai-05	650	845

(au 31 mai 2002).

La République Fédérale de Yougoslavie après avoir adhéré au FMI en décembre 2000 a rejoint la Banque Mondiale en mai 2001. L'adhésion de la RFY soulevait de nombreuses difficultés techniques et financières car héritière de l'ancienne république socialiste fédérative de Yougoslavie, la RFY avait accumulé des arriérés dans les deux institutions. Les arriérés particulièrement élevés envers la Banque Mondiale ont été rééchelonnés au travers d'un prêt de consolidation, tandis qu'un accès temporaire aux ressources de l'AID était accordé à la RFY afin de pouvoir lui accorder une aide financière tout en préservant sa solvabilité. Le programme avec le FMI se déroule de façon très satisfaisante et la Banque a pu présenter un premier prêt d'ajustement.

Dans l'ancienne république de Macédoine, dès la signature des accords d'Ohrid mettant un terme au conflit interne, les équipes de la Banque Mondiale et du FMI se sont rendues sur place pour évaluer les coûts de reconstruction ainsi que les conditions d'un redémarrage de l'économie. La Banque est intervenue rapidement avec un prêt d'urgence, dont les conditions sont relativement souples et, en particulier, qui ne nécessitent pas l'existence préalable d'un accord avec le FMI. Ce dernier, pour sa part, a mis en place un programme suivi par les services, sans financement afin de s'assurer de la capacité du gouvernement à gérer les aides reçues et à mettre en œuvre les réformes institutionnelles agréées dans les accords de paix. La reprise de l'activité, pour partie liée au retour à la normale dans le pays comme dans la région, ainsi qu'à l'aide bilatérale et multilatérale, a permis un redémarrage rapide de l'activité et assurer les besoins de financement du pays en 2002. Dans ces conditions et avec les élections prévues en septembre, la discipline budgétaire s'est relâchée et il est peu probable que la Macédoine puisse renouer avec le FMI avant l'année prochaine.

### **I.3 NOTE D'INFORMATION AU PUBLIC SUR L'EXAMEN DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE DE LA FRANCE PAR LE FMI EN 2001**

**Les Notes d'information au public (NIP)** sont diffusées : i) à la demande du pays membre, après la conclusion des consultations au titre de l'article IV, lorsque le pays intéressé souhaite que le public connaisse le point de vue du FMI — l'objectif étant de renforcer la surveillance des politiques économiques des pays membres en améliorant la transparence de l'évaluation de ces politiques économiques par le FMI; et ii) à la suite des discussions de politique générale qui ont lieu au Conseil d'administration du FMI, sur décision de celui-ci.

Le Conseil d'administration a conclu le 26 octobre 2001 les consultations au titre de l'article IV avec la France<sup>8</sup>.

#### **I.3.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES**

L'économie française a connu une vigoureuse expansion entre 1997 et la fin de l'année 2000. Par rapport au passé et comparativement aux autres grands pays de la zone euro, le PIB par habitant et l'emploi ont progressé à un rythme élevé. Dans le même temps, le chômage a sensiblement reculé, tombant à 8½ % à la fin du premier semestre 2001, contre 12¼ % à la fin du premier semestre 1997, sans déclencher de tensions inflationnistes. Cette bonne performance économique résulte de plusieurs facteurs : une conjoncture extérieure favorable, des conditions monétaires propices, la mise en œuvre progressive de réformes sur le marché du travail, la poursuite de la modération salariale et une baisse sensible des taux de prélèvements obligatoires.

Un certain nombre d'éléments défavorables ont entraîné un brusque ralentissement de la croissance économique au premier semestre de 2001. Initialement, l'économie française a fait montre de plus de ressort que d'autres, en raison d'une dégradation des termes de l'échange comparativement moins prononcée en 2000 et de mesures fiscales qui ont amorti l'impact des chocs

externes. Cependant, les perspectives économiques internationales peu encourageantes ont provoqué une révision radicale à la baisse des programmes d'investissement pour 2001, freinant la croissance de la production industrielle, ce qui nuit à l'évolution de l'emploi et mine la confiance des consommateurs. La confiance des consommateurs et des entreprises a été encore plus ébranlée par les attaques terroristes du 11 septembre, ce qui laisse présager un nouveau ralentissement de la croissance pendant les derniers mois de 2001. Cependant, des politiques monétaire et budgétaire accommodantes, une évolution positive des termes de l'échange et la levée progressive des incertitudes pourraient favoriser une reprise vers le milieu de 2002, à moins d'un nouvel accès de faiblesse de l'économie mondiale. Sur cette base, les services du FMI situent le taux de croissance moyen du PIB à 2 % en 2001, mais s'attendent à un ralentissement notable en 2002.

Conformément au projet de loi de finances 2002, le gouvernement entend mener à bien comme prévu son plan de réductions d'impôt à moyen terme, tout en laissant les dépenses dépasser légèrement les objectifs précédemment fixés. Il laissera jouer pleinement les stabilisateurs économiques du côté des recettes, ce qui signifie que la réduction du déficit nominal sera différée, compte tenu de la croissance nettement moins forte sur laquelle on table maintenant. Le projet de loi de finances 2002 — qui repose toujours sur une prévision de croissance de 2,5 % en 2002 — prévoit donc un déficit de 1,4 % du PIB, donc du même ordre qu'en 2001 et comparable aux résultats de l'année 2000. De l'avis des services du FMI, cela implique une orientation budgétaire très légèrement expansionniste en 2002. Ils anticipent un rythme de croissance plus faible, auquel cas le déficit budgétaire serait sensiblement plus important. Sur le plan structurel, les éléments notables sont l'adoption d'une nouvelle loi sur la procédure budgétaire et la mise en place prévue d'un système de gestion prévisionnelle du personnel, première étape

<sup>8</sup> Conformément aux dispositions de l'article IV de ses Statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses membres. Une mission des services du FMI se rend dans le pays, recueille des informations économiques et financières, et s'entretient avec les responsables nationaux de l'évolution et des politiques économiques du pays. De retour au siège, les membres de la mission rédigent un rapport qui est soumis à l'examen du Conseil d'administration. À l'issue de cet examen, le Directeur général, en qualité de Président du Conseil d'administration, résume les opinions des administrateurs, et ce résumé est communiqué aux autorités du pays. La présente NIP décrit les points marquants des discussions du Conseil du 26 octobre 2001 sur la base du rapport des services du FMI.

dans le processus de modernisation de la fonction publique.

Par ailleurs les initiatives récentes les plus importantes sur le plan structurel concernent le marché du travail, avec l'institution d'une prime pour l'emploi et d'un nouveau programme d'aide au retour à l'emploi, encore que ce dernier s'accompagne de la suppression du système de réduction progressive des prestations de chômage et que les règles de licenciement doivent être plutôt durcies. Par contre, les réformes structurelles ont marqué le pas dans d'autres domaines clés (notamment les retraites et le secteur de la santé). La surveillance des marchés financiers est promise à une réorganisation et les services du FMI ont constaté que le contrôle des banques est en conformité avec la plupart des principes fondamentaux de Bâle pour un contrôle bancaire efficace et que, globalement, ce contrôle est de grande qualité.

### **I.3.2 ÉVALUATION PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Les administrateurs ont félicité les autorités pour la qualité de leur gestion économique, qui a permis d'enregistrer, ces dernières années, une croissance vigoureuse accompagnée d'une faible inflation et d'un recul du chômage. Ils ont en particulier loué les efforts accomplis grâce à la mise en œuvre progressive de réformes structurelles qui ont contribué à ce que la croissance s'accompagne d'un rythme de création d'emplois sans précédent. Les administrateurs ont toutefois fait observer que l'économie française subit maintenant elle aussi l'impact du ralentissement de l'activité mondiale, que les attentats terroristes de septembre ont encore accentué. Dans ces conditions, le moment et l'ampleur de la reprise sont nécessairement incertains. Quoi qu'il en soit, les administrateurs ont estimé que les perspectives de croissance de l'économie française restent bonnes, les réformes économiques l'ayant rendue plus résistante et plus efficiente. Ils ont souligné qu'à l'avenir, la politique économique devra rester résolument orientée vers un accroissement du potentiel de croissance, en s'attaquant aux problèmes difficiles qui restent à résoudre pour relever le taux d'activité, faire reculer le chômage structurel et alléger encore la pression fiscale dans le cadre du redressement à moyen terme des finances publiques.

Les administrateurs ont approuvé, dans l'ensemble, la réponse des autorités au ralentissement de l'activité économique. Ils ont reconnu notamment qu'il convient de laisser jouer pleinement les stabilisateurs budgétaires automatiques du côté des recettes, et que le creusement cyclique du déficit budgétaire qui s'ensuivra ne devrait pas être une source de préoccupation. Ils ont aussi accueilli favorablement les mesures d'allègement

fiscal prises dans le cadre du programme pluriannuel de baisses d'impôts, et un certain nombre d'administrateurs ont estimé judicieuses les mesures proposées récemment pour contrer le ralentissement de l'économie et apporter une aide temporaire aux secteurs les plus touchés par les répercussions des événements du 11 septembre.

Les administrateurs sont convenus que, du point de vue de l'économie française, les conditions monétaires sont de nature à soutenir l'activité, et ils ont observé que les nouvelles initiatives que la BCE pourrait prendre dans le domaine monétaire seront déterminées par des considérations propres à la zone euro.

S'agissant de la position budgétaire structurelle de la France, les administrateurs ont fait observer que son amélioration a été relative au cours de ces dernières années. Ils ont noté que les pressions sur les dépenses ont été difficiles à contenir, en particulier en matière de sécurité sociale, et qu'elles ont entraîné une révision à la hausse de la croissance des dépenses pour 2001 et 2002. Compte tenu des pressions démographiques attendues, les administrateurs se sont félicités que les autorités se soient engagées à poursuivre l'effort de redressement des finances publiques. Ils ont souligné qu'il importe que les comptes des administrations publiques reviennent à l'équilibre structurel d'ici 2004 — conformément au dernier Programme de stabilité — et que la réalisation de cet objectif ne devra pas être différée à l'occasion de la prochaine mise à jour du programme. Les administrateurs ont fait valoir, cependant, que l'objectif ne pourra pas être atteint sans une décélération très sensible de la croissance des dépenses réelles en 2003 et 2004.

Les administrateurs ont estimé que, pour atteindre leurs objectifs budgétaires à moyen terme, les autorités doivent aussi mettre en œuvre sans tarder les réformes qui s'imposent dans trois domaines essentiels pour maîtriser et contenir durablement les dépenses, à savoir la fonction publique, le secteur de la santé et les régimes de retraite. Ils ont accueilli favorablement la nouvelle loi sur la procédure budgétaire, qui améliorera la gestion des dépenses publiques en insistant sur les résultats et qui, conjuguée à la mise en place d'un système de gestion prévisionnelle du personnel, devrait encourager la réforme et la modernisation de la fonction publique. Les administrateurs ont également salué les efforts déployés pour mobiliser un large consensus autour de la réforme des régimes de retraite, et ont exhorté les autorités à s'orienter vers une réforme bien conçue du système qui, complétée par la refonte des prestations, devra permettre de relever le taux d'activité et créer les conditions d'un juste choix entre l'activité et la retraite. Ils ont encouragé les autorités à poursuivre les réformes visant à mieux contenir les coûts dans le secteur de la santé.

Les administrateurs ont estimé qu'il est possible de renforcer encore le cadre actuel de contrôle

pluriannuel des dépenses inscrit dans le Programme de stabilité. Selon eux, ce renforcement pourrait se faire en consolidant la norme de dépenses par un engagement politique plus formel, l'insertion dans le processus budgétaire annuel de mécanismes clairs et transparents permettant de corriger tout écart par rapport aux normes pluriannuelles, et la ferme volonté d'éviter toute révision en hausse des normes entre deux programmes de stabilité. Certains administrateurs ont estimé d'autre part qu'il serait utile que les normes de dépenses soient exprimées en niveau et que l'on précise clairement les rôles et engagements respectifs de l'État, des collectivités locales et des administrations de sécurité sociale dans l'effort engagé pour maîtriser les dépenses globales.

Les administrateurs ont souligné que les réformes engagées sur le marché du travail ont permis d'augmenter la demande de main-d'œuvre et ils se sont dit confiants que les mesures prises récemment du côté de l'offre — la création de la prime pour l'emploi, notamment — aideront à réduire les trappes à inactivité. Ils se sont félicités aussi que les autorités mettent davantage l'accent maintenant sur l'aide au retour à l'emploi, et ils les ont encouragées à aller plus loin dans les réformes axées sur l'offre, tout en s'assurant que le coût budgétaire de celles-ci reste limité. Un certain nombre d'administrateurs ont mis en garde contre les propositions récentes visant à durcir les règles de licenciement, qui risquent de dissuader les entreprises d'embaucher, et ils ont indiqué qu'il conviendra de suivre de près l'impact de la suppression de la dégressivité des allocations de chômage. Notant que la modération salariale, conjuguée à la réforme du marché du travail, a été l'une des clés de la croissance riche en emplois dont la France a bénéficié durant la seconde moitié des années 90, les administrateurs ont souligné qu'il faudra préserver cet acquis dans les années qui viennent. À cet égard, ils se sont félicités de ce que les autorités aient l'intention de dé plafonner les heures supplémentaires alors que les petites et moyennes entreprises s'appêtent à passer à la semaine de 35 heures l'an prochain. Il sera important aussi d'éviter la hausse brutale des coûts de main-d'œuvre que pourrait entraîner l'alignement prévu des salaires minimums et des garanties de ressources.

Les administrateurs ont souligné qu'en dépit des progrès récemment accomplis en matière de libéralisation du marché des produits, le potentiel d'offre de l'économie pourrait être renforcé si des initiatives plus résolues étaient prises dans ce domaine. De nombreux administrateurs ont encouragé les autorités à s'engager à respecter des calendriers spécifiques pour l'ouverture des secteurs de l'énergie et des transports.

Les administrateurs ont félicité les autorités pour la qualité du contrôle bancaire. Ils comptent sur l'aboutissement des réformes visant à consolider le contrôle du marché financier et à assurer une coopération suffisante entre les divers organes chargés de sa régulation. Plusieurs administrateurs ont estimé qu'il serait bon de supprimer progressivement l'intervention administrative dans le fonctionnement du secteur financier au niveau des services bancaires aux particuliers, et notamment de mettre fin aux taux d'intérêt réglementés. Certains administrateurs ont suggéré que l'État devrait saisir l'occasion offerte par le processus de consolidation en cours dans le secteur bancaire national pour se désengager de cette activité. Les administrateurs ont noté avec satisfaction les efforts énergiques déployés par la France dans la lutte contre le blanchiment d'argent.

Les administrateurs ont salué l'excellente qualité, l'exhaustivité et la rapidité de diffusion des statistiques sur l'économie française.

Les administrateurs se sont félicités de ce que les autorités continuent d'appuyer la libéralisation des échanges dans le cadre multilatéral et d'insister pour une plus grande ouverture des marchés aux exportations des pays en développement. Un certain nombre d'administrateurs ont exhorté les autorités à encourager une réforme plus profonde du secteur agricole dans le cadre de l'UE. Tout en se réjouissant de la contribution relativement élevée de la France à l'aide au développement, les administrateurs ont encouragé les autorités à porter celle-ci à 0,7 % du PNB, objectif retenu par les Nations Unies.

## France — Indicateurs économiques

	1997	1998	1999	2000	2001 <sup>1</sup>
<b>Économie réelle</b> (variation en pourcentage)					
PIB réel	1,9	3,5	3,0	3,4	2,0
Demande intérieure	0,7	4,2	3,0	3,6	1,7
IPC (moyenne annuelle)	1,3	0,7	0,6	1,8	1,8
Taux de chômage (pourcentage)	12,3	11,8	11,2	9,5	8,7
Épargne nationale brute (pourcentage du PIB)	20,7	21,7	21,9	22,4	22,0
Formation brute de capital (pourcentage du PIB)	17,9	18,4	19,0	19,6	19,8
<b>Finances publiques</b> (pourcentage du PIB)					
Solde de l'administration centrale	-3,6	-3,7	-3,0	-2,4	-2,5
Solde des administrations publiques	-3,0	-2,6	-1,6	-1,4	-1,5
Dette publique	59,3	59,5	58,5	57,2	57,9
<b>Monnaie et taux d'intérêt</b>					
M3 (en fin d'année, variation en pourcentage) <sup>2</sup>	2,0	2,7	6,9	4,9	9,1
Taux du marché monétaire (en pourcentage) <sup>3</sup>	3,3	3,4	3,0	4,4	4,5
Rendement des obligations d'État (en pourcentage) <sup>4</sup>	5,6	4,7	4,7	5,5	5,3
<b>Balance des paiements</b> (pourcentage du PIB)					
Balance commerciale (pourcentage du PIB)	2,0	1,7	1,4	0,2	0,3
Solde des transactions courantes (pourcentage du PIB)	2,8	2,6	2,6	1,8	1,9
Réserves officielles (milliards de dollars) <sup>5</sup>	30,9	44,3	39,7	37,0	36,7
<b>Taux de change</b>					
Régime de change		Membre de la zone euro			
Taux de change effectif nominal (1995= 100) <sup>6</sup>	96,7	97,2	95,8	92,7	92,4
Taux de change effectif réel (1995 = 100) <sup>6,7</sup>	92,9	92,5	91,7	88,2	86,6

Sources:

1/ Projections des services du FMI, sauf indication contraire.

2/ Les données se rapportent à la France jusqu'à 1998 et à la zone euro à partir de 1999. Le chiffre de 2001 est la variation en pourcentage sur 12 mois en juin.

3/ Le chiffre de 2001 se rapporte au mois de juillet.

4/ Rendement moyen à l'échéance des obligations du secteur public à échéance initiale supérieure à 5 ans. Le chiffre de 2001 se rapporte au mois de juillet.

5/ Or non compris, en fin de période; depuis 1999, définition de l'eurosystème, Le chiffre de 2001 se rapporte au mois de juin

6/ Le taux de conversion du franc en euro a été fixé irrévocablement le 1<sup>er</sup> janvier 1999, mais la valeur de change externe de l'euro est déterminée par le marché. Le franc restera en circulation jusqu'à la fin de 2001, au moment où les billets et pièces en euro seront émis. Le chiffre de 2001 se rapporte au mois de juillet.

7/ Sur la base des coûts unitaires relatifs normalisés de la main-d'œuvre dans le secteur manufacturier.

## I.4 TABLEAU DES FACILITÉS ET MÉCANISMES DE FINANCEMENT DU FMI

Facilités ou mécanisme de financement	But	Conditions	Echelonnement et suivi (1)	Limite d'accès (1)	Commissions (2)	Modalités de rachat (remboursements) (3)		
						Délai des rachats (années)	Délais des rachats anticipés (années)	Echelonnement
<b>Tranches de crédit et mécanisme élargi de crédit (4)</b>								
Accord de confirmation (1952) Stand-By Arrangements (SBA)	Aide à court terme aux pays ayant des difficultés de balance des paiements de courte durée.	Adopter des mesures donnant à penser que les difficultés de balance des paiements du pays membre seront réglées dans un délai raisonnable.	Achats trimestriels (décaissements) sous réserve de l'observation de critères de réalisation et autres conditions	Annuelle : 100% de la quote-part (QP) Cumulative : 300% de la quote-part	Taux de base + commission additionnelle (100 points de base sur les montants supérieurs à 200% de la QP, 200 points de base sur les montants supérieurs à 300%) (5)	3 ¼ - 5	2 ¼ - 4	Rachats trimestriels
Mécanisme élargi de crédit (1974) Extended Fund Facility (EFF)	Aide à plus long terme à l'appui des réformes structurelles des pays membres qui ont des difficultés de balance des paiements de longue durée	Adopter un programme de 3 ans prévoyant des réformes structurelles et comportant un énoncé détaillé des mesures à appliquer sur les 12 mois suivants.	Achats trimestriels ou semestriels (décaissements) sous réserve de l'observation de critères de réalisation ou autres conditions	Annuelle : 100% de la quote-part (QP) Cumulative : 300% de la quote-part	Taux de base + commission additionnelle (100 points de base sur les montants supérieurs à 200% de la QP, 200 points de base sur les montants supérieurs à 300%) (5)	4 ½ - 10	4 ½ - 7	Rachats semestriels
<b>Mécanismes spéciaux</b>								
Facilité de réserve supplémentaire (1997) Supplemental Reserve Facility (SRF)	Aide à court terme aux pays ayant des difficultés de balance des paiements causées par une crise de confiance du marché.	Disponible uniquement dans le cadre d'un accord ordinaire assorti d'un programme et de mesures vigoureuses visant à rétablir la confiance du marché.	Facilité disponible pour un an ; accès concentré en début de période, avec deux achats (décaissements) au minimum.	Pas de limite d'accès; un pays membre ne peut en bénéficier que si ses besoins dépassent les plafonds annuel ou cumulatif fixés dans le cadre du mécanisme ordinaire	Taux de base + commission additionnelle (de 300 points de base, majorée de 50 points un an après le 1 <sup>er</sup> décaissement et tous les six mois par la suite, jusqu'à concurrence de 500 points de base)	2 - 2 ½	1 - ½	Rachats semestriels

				connexe.				
--	--	--	--	----------	--	--	--	--

Facilités ou mécanisme de financement	But	Conditions	Echelonnement et suivi (1)	Limite d'accès (1)	Commissions (2)	Modalités de rachat (remboursements) (3)		
						Délai des rachats (années)	Délais des rachats anticipés (années)	Echelonnement
<b>Mécanismes spéciaux (suite)</b>								
Lignes de crédit préventives (1999) Contingent Credit Lines (CCL)	Ligne de défense établie par précaution et immédiatement accessible en cas de difficultés de balance des paiements (BdP) dues à la contagion.	Critères d'admissibilité : 1) absence d'un besoin de BdP au départ ; 2) évaluation positive des politiques par le FMI ; 3) relations constructives avec les créanciers privés et progrès satisfaisants dans la réduction de la vulnérabilité extérieure ; 4) programme économique satisfaisant.	Ressources approuvées pour une période maxi-male d'un an. Montants de faible niveau (5-25% de la QP) qui sont disponibles sur approbation, mais ne sont pas censés faire l'objet de tirages. En principe, 1/3 des ressources est décaissé au moment de l'activation, avec échelonnement du reste des ressources à l'issue d'une revue post-activation.	Limite d'accès prévue: 300% - 500% de la QP	Taux de base + commission additionnelle (de 150 points de base, majorée de 50 points de base à la fin de la 1 <sup>ère</sup> année et tous les 6 mois par la suite jusqu'à concurrence de 350 points de base.	2 - 2 ½	1 - 1 ½	Rachats semestriels
Mécanismes de financement compensatoire (1963) Compensatory Financing Facility (CFF)	Aide à moyen terme aux pays qui doivent faire face à une baisse temporaire de leurs recettes d'exportation ou à une hausse excessive de leurs importations de céréales (le volet financement pour autres imprévus a été éliminé en 2000)	Disponible uniquement lorsqu'un pays membre est partie à un accord assorti des conditions des tranches supérieures ou lorsque la position de sa BdP est autrement satisfaisante.	Les concours sont généralement décaissés par tranches sur une période de 6 mois conformément à la disposition correspondante de l'accord.	55% de la QP	Taux de base	3 ¼ - 5	2 ¼ - 4	Rachats trimestriels

Facilités ou mécanisme de financement	But	Conditions	Echelonnement et suivi (1)	Limite d'accès (1)	Commissions (2)	Modalités de rachat (remboursements) (3)	
						Délai des rachats (années)	Délais des rachats anticipés (années)

**Mécanismes spéciaux (suite)**

<p><b>Aide d'urgence</b> <b>Emergency Assistance</b></p> <p>1) Catastrophes naturelles (1962) Natural disasters</p> <p>2) Pays sortant d'un conflit (1995) Post-conflict countries</p>	<p>Aide rapide à moyen terme aux pays ayant des difficultés de BdP dues :</p> <p>1) financement des efforts de reprise et aide à l'appui des programmes d'ajustement économique</p> <p>2) rétablissement de la stabilité macroéconomique à la suite de troubles civils, de perturbations politiques ou de conflits armés d'envergure internationale.</p>	<p>1) Faire des efforts raisonnables pour venir à bout des difficultés de BdP</p> <p>2) Mettre l'accent sur le renforcement des capacités institutionnelles et administratives pour poser les jalons d'un accord dans les tranches supérieures de crédit ou d'un accord FRPC</p>	<p>Néant, encore que l'aide aux pays sortant d'un conflit puisse être mise à la disposition du pays sous forme de deux achats ou plus dans des cas exceptionnels.</p>	<p>Accès généralement limité à 25% de la QP, mais des montants plus élevés peuvent être obtenus dans des cas exceptionnels.</p>	<p>Taux de base</p>	<p>3 ¼ - 5</p>	<p>Sans objet</p>	<p>Rachats</p>
--	--	--	---	---	---------------------	----------------	-------------------	----------------

Facilités ou mécanisme de financement	But	Conditions	Echelonnement et suivi (1)	Limite d'accès (1)	Commissions (2)	Modalités de rachat (remboursements) (3)		
						Délai des rachats (années)	Délais des rachats anticipés (années)	Echelonnement
<b>Facilité en faveur des pays à faible revenu</b>								
Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) (1999) Poverty and Growth Facility (PRGF) (a remplacé la facilité d'ajustement structurel renforcée - FASR)	Aide à long terme aux pays qui ont des difficultés de BdP profondément enracinées de nature structurelle ; son but est d'assurer une croissance durable propre à faire reculer la pauvreté	Les programmes appuyés par la FRPC reposent sur un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP, ex-CSLP) préparé par le pays membre dans le cadre d'un processus participatif et comportent des mesures macroéconomiques et structurelles et des mesures de lutte contre la pauvreté.	Décaissements semestriels (ou parfois trimestriels) sous réserve de l'observation des critères de réalisation et de l'achèvement des revues.	Accès prévu : 1 <sup>ère</sup> fois, 90% de la QP ; autrement : 65% de la QP. Maximum : 140% de la QP ; Accès exceptionnel : 165% de la QP	0,5%	5 ½-10	Sans objet	Rachats semestriels.

- (1) Les prêts du FMI sont financés à l'aide du produit des souscriptions des pays membres ; chaque pays se voit assigner une quote-part, qui représente son engagement financier. Il verse une partie de sa quote-part en avoires de réserve spécifiés par le FMI ( DTS ou monnaies étrangères largement acceptées à l'échelon international : par exemple, dollar EU, euro, yen, livre sterling) et le reste dans sa propre monnaie. Lorsqu'il reçoit un décaissement ou qu'il effectue un tirage au titre d'un prêt du FMI, l'emprunteur achète à l'institution des avoires en monnaies d'autres pays en échange de sa propre monnaie. En remboursement de ce prêt, l'emprunteur rachète sa monnaie au FMI en échange de la monnaie d'autres pays.
- (2) *Le taux de base* des commissions sur les décaissements du compte des ressources générales est fixé en pourcentage du taux d'intérêt hebdomadaire du DTS et s'applique au solde journalier de l'encours des tirages sur le compte des ressources générales au cours de chaque trimestre financier du FMI. En plus du taux de base et de la commission additionnelle, une commission d'engagement (25 points de base sur les montants engagés jusqu'à concurrence de 100% de la quote-part, 10 points de base au-delà) est prélevée d'emblée sur le montant que les pays sont autorisés à tirer au cours de chaque période (annuelle) dans le cadre d'un accord de confirmation ou d'un accord élargi. Cependant, lorsque les pays effectuent des tirages, le FMI leur rembourse cette commission au prorata du montant tiré au titre de l'accord. Une commission de tirage non récurrente de 0,5% est appliquée au moment de la transaction à chaque tirage sur le compte des ressources générales, à l'exception des tirages sur la tranche de réserve.
- (3) Pour les achats effectués après le 28 novembre 2000, les pays membres sont censés procéder aux rachats (remboursements) correspondants par anticipation ; le FMI peut prolonger les délais sur la demande du pays membre, si le Conseil d'administration conclut que la position extérieure du pays ne s'est pas suffisamment améliorée pour lui permettre d'effectuer les rachats.
- (4) *Les tranches de crédit* correspondent au niveau des achats (décaissements) qu'un pays membre peut effectuer, exprimé en pourcentage de sa quote-part au FMI ; par exemple, les décaissements à concurrence de 25% de la quote-part sont ceux qui sont effectués au titre de la 1<sup>ère</sup> tranche de crédit et dont les pays peuvent bénéficier s'ils prouvent qu'ils font des efforts raisonnables pour venir à bout de leurs difficultés de balance des paiements. Au-delà de 25%, il s'agit de tirages sur les tranches supérieures de crédit ; ils se font par versements échelonnés et sont assujettis à l'observation de certains critères de réalisation. Ces décaissements s'effectuent normalement dans le cadre d'un accord de confirmation ou d'un accord élargi. Il est rare qu'un pays puisse avoir accès aux ressources du FMI sans accord préalable.
- (5) Commission additionnelle instituée en novembre 2000.

**I.5 LISTE DES PROGRAMMES  
INTÉRIMAIRES (SMP / 1999-JANVIER  
2002)**

Pays	Date de début de programme	Durée (mois)	But	Programme suivant		Information au Board			Publication sur le site Internet du FMI
				envisagé	approuvé	"Stand-alone" LOI/MEFP Diffuses au Board	LOI/MEFP annexé au rapport Article IV	"Stand-alone" SMP Rapport avec LOI/MEFP en annexe	
Angola (1)	Avril 2000	15	Track record	PRGF			Oui		Article IV/LOI/MEFP
Bélarus	Avril 2001	6	Track record	SBA	9/03/01	Oui	Oui	Oui	LOI/MEFP/TMU
Burundi	Juillet 2001	6	Track record	PRGF	4/08/00	Oui	Oui		LOI/MEFP/TMU
Cap Vert	Août 2001	5	Track record	PRGF	28/04/00	Oui	Oui		LOI/MEFP/TMU
Rép. Centrafricaine (2)	Octobre 2001	6	Track record	PRGF		Oui	Oui		LOI/TMU
Comores	Juillet 2001	12	Track record	PRGF		Oui	Oui		Art. IV/LOI/MEFP/TMU
Congo (Rép. démoc.) (3)	Juin 2001	10	Dialogue	PRGF		Oui	Oui		LOI/MEFP/TMU
Côte d'Ivoire	Juillet 2001	6	étroit/arriérés	PRGF		Oui	Oui		LOI/MEFP/TMU
Haiti	Octobre 2000	12	Track record	PRGF			Oui		LOI/MEFP/TMU
Jamaïque (4)	Juillet 2000	21	Track record	RAP			Oui		LOI/MEFP
Lesotho (5)	Janvier 2000	9	Signaling	SBA			Oui		LOI/MEFP
Liberia	Janvier 2000	6	Track record	PRGF			Oui		LOI/MEFP/évaluation des services
Macédoine	Janvier 2002	6	Track record/	SBA					
Nicaragua	Juillet 2001	6	arriérés	PRGF					LOI/MEFP/TMU
Nigéria (5)	Janvier 1999	12	Track record	RAP					Article IV/LOI/MEFP
Paraguay (6)	Avril 2001	9	Track record	PRGF					MEFP
Sao Tome & Principe	Janvier 1999	12	Track record						LOI/MEFP/TMU
Rép. slovaque (5)	Mai 2001	11	Signaling						LOI/MEFP
Soudan (7)	Janvier 1999	36	Track record						LOI/SEP/TMU/News Brief
Togo	Avril 2001	6	Signaling						Article IV
Trinidad et Tobago	Janvier 2000	9	Track record/ arriérés Track record Signaling						LOI/MEFP/TMU LOI/MEFP

- (1) Initialement, SMP de 9 mois prolongé jusqu'à juin 2001  
(2) LOI et MEFP combiné dans un seul document  
(3) Le SMP vise à restaurer la stabilité économique et à rétablir des conditions propices à un renouveau de l'activité économique et à la mise en œuvre du processus de reconstruction  
(4) La période du programme spécifié dans le MEFP couvre deux années budgétaires, d'avril 2000 à mars 2002. Les discussions sur le SMP ont été achevées en juin 2000. Le MEFP a été publié en juillet 2000. Puisque la première date test est septembre 2000, le programme est réputé avoir démarré en juillet 2000.  
(5) Le SMP a été décrit dans le rapport Article IV qui a suivi.  
(6) Le but de ce SMP n'a pas été expliqué dans le rapport Article IV.  
(7) Série de 3 SMP annuels  
(8) La période du programme spécifiée dans le MEFP couvre une année budgétaire entière, d'octobre 1999 à septembre 2000. Puisque le MEFP a été publié en mars 2000 (1<sup>ère</sup> date test en mars 2000), le programme est réputé avoir commencé en janvier 2000.

**Pour mémoire :**

Les SMP peuvent avoir pour but :

- 1) de mettre en œuvre des politiques économiques performantes (établir un "track record"), condition préalable à un accord avec le Fonds ou à un programme d'accumulation des droits (RAP) pour les pays en arriérés ;
- 2) d'adresser un signal positif aux marchés financiers ainsi qu'aux créanciers et donateurs publics (les "signaling" SMP).

**Sigles :**

MEFP : Memorandum on Economic and Financial Policies / Mémoire de politique économique et financière

TMU : Technical Memorandum of Understanding / Aide-mémoire technique

LOI : Letter of Intent / Lettre d'intention



**I.6 LISTE DES ACCORDS  
FINANCIERS EN COURS**

<b>Compte des ressources générales (CRG) : Accords de confirmation</b>					
<b>Pays membres</b>	<b>Date de l'accord</b>	<b>Expiration</b>	<b>Montant total approuvé</b>	<b>Solde non tiré</b>	<b>Encours de crédit au CRG</b>
Argentine	10-mars-00	09-mars-03	16 936 800	7 180 490	9 756 310
dont au titre de la FRS	12-janv-01	11-janv-02	6 086 660	211 710	5 874 950
Brésil	14-sept-01	13-déc-02	12 144 400	8 468 817	358 625
dont au titre de la FRS	14-sept-01	13-sept-02	9 950 874	6 633 916	-
Bulgarie	27-févr-02	26-févr-04	240 000	208 000	32 000
Guatémala	01-avr-02	31-mars-03	84 000	84 000	-
Lettonie	20-avr-01	19-déc-02	33 000	33 000	-
Lituanie	30-août-01	29-mars-03	86 520	86 520	-
Pérou	01-févr-02	29-févr-04	255 000	255 000	-
Roumanie	31-oct-01	29-avr-03	300 000	248 000	52 000
Sri Lanka	20-avr-01	19-août-02	200 000	48 320	151 680
Turquie	04-févr-02	31-déc-04	12 821 200	4 627 200	8 194 000
Uruguay	01-avr-02	31-mars-04	594 100	471 500	122 600
		<b>Total</b>	<b>43 695 020</b>	<b>21 710 847</b>	<b>18 667 215</b>

<b>Compte des ressources générales (CRG) : facilité de crédit élargi</b>					
<b>Pays membres</b>	<b>Date de l'accord</b>	<b>Expiration</b>	<b>montant total approuvé</b>	<b>Solde non tiré</b>	<b>Encours de crédit au CRG</b>
Colombie	20-déc-99	19-déc-02	1 957 000	1 957 000	-
Indonésie	04-févr-00	31-déc-03	3 638 000	1 926 720	6 884 900
Ukraine	04-sept-98	03-sept-02	1 919 950	726 950	1 448 747
RFY	14-mai-02	13-mai-05	650 000	600 000	366 925
		<b>Total</b>	<b>8 164 950</b>	<b>5 210 670</b>	<b>8 700 572</b>

**Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance**

Pays membres	Date de l'accord	Expiration	montant total approuvé	Solde non tiré	Encours de crédit FAS/FRPC
Arménie (Rép.)	23-mai-01	22-mai-04	69 000	59 000	114 288
Azerbaïdjan	06-juil-01	05-juil-04	80 450	64 350	98 000
Bénin	17-juil-00	16-juil-03	27 000	12 120	56 392
Bolivie	18-sept-98	07-juin-02	100 960	37 097	160 433
Burkina Faso	10-sept-99	09-déc-02	39 120	5 580	95 641
Cambodge	22-oct-99	28-févr-03	58 500	16 715	65 585
Cameroun	21-déc-00	20-déc-03	111 420	63 660	209 880
Cap Vert	10-avr-02	09-avr-05	8 640	7 410	1 230
Tchad	07-janv-00	06-janv-03	47 600	15 800	76 927
Côte d'Ivoire	29-mars-02	27-mars-05	292 680	234 140	405 121
Djibouti	18-oct-99	17-oct-02	19 082	9 995	9 087
Ethiopie	22-mars-01	21-mars-04	100 277	41 716	101 403
Géorgie	12-janv-01	11-janv-04	108 000	81 000	190 725
Ghana	03-mai-99	30-nov-02	228 800	52 583	275 505
Guinée	02-mai-01	01-mai-04	64 260	51 408	95 857
Guinée-Bissau	15-déc-00	14-déc-03	14 200	9 120	14 740
Honduras	26-mars-99	31-déc-02	156 750	48 450	125 250
Kénya	04-août-00	03-août-03	190 000	156 400	73 894
Rép. kirghize	06-déc-01	05-déc-04	73 400	61 680	129 317
Lao (Rép. dém. pop.)	25-avr-01	24-avr-04	31 700	22 640	31 934
Lesotho	09-mars-01	08-mars-04	24 500	14 000	14 049
Madagascar	01-mars-01	29-févr-04	79 430	56 736	101 374
Malawi	21-déc-00	20-déc-03	45 110	38 670	56 578
Mali	06-août-99	05-août-03	51 315	19 650	127 059
Mauritanie	21-juil-99	20-déc-02	42 490	12 140	77 840
Moldavie	21-déc-00	20-déc-03	110 880	92 400	18 480
Mongolie	28-sept-01	27-sept-04	28 490	24 420	35 791
Mozambique	28-juin-99	27-juin-02	87 200	25 200	154 365
Niger	22-déc-00	21-déc-03	59 200	33 820	72 714
Pakistan	06-déc-01	05-déc-04	1 033 700	861 400	513 660
Sao Tome & Principe	28-avr-00	27-avr-03	6 657	4 755	1 902
Sierra Leone	26-sept-01	25-sept-04	130 840	74 669	120 075
Tanzanie	04-avr-00	03-avr-03	135 000	35 000	285 439
Vietnam	13-avr-01	12-avr-04	290 000	207 200	264 000
Zambie	25-mars-99	28-mars-03	278 900	174 080	781 565
		<b>Total</b>	<b>4 225 551</b>	<b>2 725 004</b>	<b>4 956 097</b>

## II BANQUE MONDIALE

La Banque internationale pour la reconstruction et le développement (la BIRD), communément appelée la "Banque mondiale" est le second pilier des institutions financières internationales créé en juillet 1944 lors de la conférence monétaire et financière des Nations Unies à Bretton Woods (New Hampshire - Etats-Unis).

Depuis lors, la BIRD a été complétée par quatre institutions qui composent "le groupe de la Banque mondiale" : la Société Financière Internationale créée en 1956, l'Association Internationale de Développement créée en 1960, le Centre International de Règlement des Différends relatif aux Investissements créé en 1966 et l'Agence Multilatérale de Garantie des Investissements fondée en 1988. Le groupe de la Banque mondiale a son siège à Washington. Son unité est assurée par un Président unique et une unité des Conseils d'administration de ses trois filiales (SFI, AID, MIGA). La composition du Groupe traduit aujourd'hui la diversification de ses missions face à un monde en profonde mutation (2,5 milliards d'habitants en 1950, plus de 5,5 milliards en 1995 dont plus d'1 milliard en situation d'absolue pauvreté, vivant avec moins de 1 dollar par jour).

Initialement composée de 44 membres, la Banque mondiale compte aujourd'hui 181 Etats membres. Ses interventions, à l'origine concentrées sur la reconstruction des pays d'Europe, sont aujourd'hui dirigées vers l'ensemble des pays en développement : en Afrique, en Asie, en Amérique latine, en Europe de l'Est et au Moyen-Orient. La lutte contre la pauvreté est devenue le principal objectif du groupe de la Banque mondiale. Cette orientation a été amorcée depuis le milieu des années 60 et elle est devenue une priorité sous la présidence de M. Mac Namara (1971). La Banque mondiale s'est engagée, dès lors, dans des missions nouvelles : projets de développement rural, d'éducation, d'eau, de santé, de développement urbain, qui sont venus compléter une palette d'interventions limitées jusque là aux soutiens macro-économiques aux Etats et à la mise en place des infrastructures de base (routes, ports, aéroports, barrages..).

Le groupe de la Banque mondiale est, aujourd'hui, le principal instrument multilatéral de financement des pays en développement et joue également un rôle indispensable de catalyseur des financements publics ou privés du monde en développement.

L'actionnariat de la Banque est composé d'Etats qui doivent être obligatoirement membres du Fonds Monétaire International.

Tous ont, en vertu des statuts, souscrit des parts au capital de la Banque, dont une partie est dite « versée » ou « appelée ». Le nombre de parts au capital de la Banque reflète le poids économique de chacun des Etats membres.

La Banque est dirigée par le Président et son Conseil d'Administration.

Elle est placée sous l'autorité du Conseil des Gouverneurs, composé d'un Gouverneur et d'un suppléant, nommé par chaque Etat-membre, selon les modalités propres à chaque Etat. Pour la France, le Ministre de l'économie des finances et de l'industrie, Monsieur Francis Mer est le Gouverneur et M. Jean-Pierre Jouyet, Directeur du Trésor, est son suppléant.

Le Conseil des Gouverneurs dispose de tous les pouvoirs de décision sur l'institution, dont certains ne peuvent être délégués :

- admettre de nouveaux Etats ;
- augmenter ou réduire le capital social de l'institution ;
- suspendre un Etat membre ;
- conclure des accords avec d'autres organismes internationaux ;
- suspendre les opérations de la Banque ;
- fixer la répartition de son bénéfice ;
- statuer sur les recours exercés contre les interprétations des statuts de la Banque données par les administrateurs.

Le Conseil des Gouverneurs se réunit au moins une fois par an et peut déléguer ses pouvoirs, à l'exception de ceux mentionnés ci dessus, aux Administrateurs qui forment un

Conseil chargé d'assurer la politique générale  
et opérationnelle quotidienne de la Banque.

## **Les objectifs de la BIRD.**

### Article 1er des statuts

La Banque a pour objectif :

(i) D'aider à la reconstruction et au développement des territoires des Etats-membres, en facilitant l'investissement de capitaux consacrés à des fins productives - y compris la restauration des économies détruites ou disloquées par la guerre, la réadaptation des moyens de production aux besoins du temps de paix et l'encouragement au développement des ressources et moyens de production des pays les moins avancés.

(ii) De promouvoir les investissements privés à l'étranger au moyen de garanties ou de participations aux prêts et autres investissements effectués par les fournisseurs privés de capitaux ; et, à défaut de capitaux privés disponibles à des conditions raisonnables, de compléter l'investissement privé sous des modalités appropriées et en fournissant à des fins productives des moyens financiers tirés de son propre capital, des fonds qu'elle s'est procurés et de ses autres ressources.

(iii) De promouvoir l'harmonieuse expansion, sur une longue période, des échanges internationaux et l'équilibre des balances des paiements, en encourageant les investissements internationaux consacrés au développement des ressources productives des Etats-membres, contribuant par là à relever, sur leurs territoires, la productivité, le niveau d'existence et la situation des travailleurs.

(iv) De combiner les prêts accordés ou garantis par elle avec les prêts internationaux d'autre provenance, en donnant la priorité aux projets les plus utiles et les plus urgents, quelle qu'en soit l'envergure.

(v) De conduire ses opérations en tenant dûment compte des répercussions économiques des investissements internationaux dans les territoires des Etats-membres et de faciliter, pendant les premières années de l'après-guerre, une transition sans heurts de l'économie de guerre à l'économie de paix.

Dans toutes ses décisions, la Banque s'inspirera des objectifs énoncés ci-dessus.



## **II.1 L'EDUCATION**

Après la santé en 2001, l'éducation a été un thème majeur des discussions internationales de l'année 2002.

Ainsi, outre le Comité du Développement d'avril 2001, ce thème a été discuté au sein du G8 par un groupe d'experts ad'hoc qui a livré ses conclusions lors du sommet de Kananaskis.

Forte de la priorité qu'elle accorde aux politiques éducatives dans sa propre politique de coopération bilatérale, la France a été un participant actif lors des réunions de ce groupe (cf. encadré ci-dessous).

### **QUELQUES PRIORITES DEFENDUES PAR LA FRANCE DANS LE GROUPE DE TRAVAIL "EDUCATION" DU G8**

1- A Gênes, le G8 avait affirmé son engagement à aider les pays à réaliser l'objectif fixé dans le cadre d'action de Dakar pour l'enseignement primaire universel d'ici 2015.

Dans la perspective du sommet de Kananaskis, les Chefs d'Etat et de gouvernement avaient décidé la création d'un groupe de travail de hauts responsables chargé de les conseiller sur la meilleure manière de parvenir aux objectifs de Dakar en collaboration avec les PVD, les organisations internationales compétentes et d'autres acteurs.

**2. Des progrès ont déjà été accomplis pour la réalisation des objectifs de Dakar mais les efforts à faire restent immenses .**

a) Le Plan de Dakar reflète le consensus de la communauté internationale sur les objectifs à atteindre. Parmi ses principales dispositions, le Plan de Dakar :

- affirme le droit de chacun à un enseignement primaire obligatoire et gratuit de qualité ;
- confirme l'engagement en faveur de l'éducation primaire universelle à l'horizon 2015 et l'élimination des disparités entre les filles et garçons (niveau primaire et secondaire) d'ici 2005;
- contient l'engagement des parties de susciter une forte sensibilisation politique en faveur de l'éducation pour tous (EPT) notamment pour augmenter sensiblement l'investissement dans ce secteur ;
- demande la mise en place de politiques sectorielles durables et intégrées ;
- affirme la nécessité d'améliorer la condition, la motivation et la professionnalisation des enseignants;
- appelle à la mobilisation de nouvelles ressources financières pour "assurer qu'aucun pays ayant pris un engagement sérieux en faveur de l'éducation de base ne verra ses efforts contrariés par le manque de ressources".

b/ Le soutien aux secteurs éducatifs constitue déjà une priorité forte des politiques de développement, tant multilatérales que bilatérales :

- 40 % des ressources provenant des allègements de dettes accordés dans le cadre de l'initiative PPTE sont consacrées au secteur de l'éducation.

- La Banque mondiale consacre entre 5 et 10% de ses prêts au renforcement du secteur éducatif (soit environ 1 Md USD par an). Cette part a cependant diminué sensiblement en 1999 et 2000.

- Les banques régionales de développement accordent également une part substantielle de leurs ressources à ce type d'intervention (370,7 M USD pour la Banque Asiatique de Développement, 163 M USD pour la Banque Africaine de Développement, 304 M USD pour la Banque Interaméricaine de développement).

- Au titre de l'APD bilatérale, les pays du G7 ont apporté en 1999, environ 3 milliards de dollars de ressources (dont presque 90% sous forme de dons) en faveur du développement de l'éducation. Sur ce total 10% vont à l'éducation primaire, 17% à l'éducation secondaire, et 38% à l'enseignement supérieur, le reste étant non-spécifié.

- Avec 1.3 milliards de dollars la France est le premier contributeur du G7 dans ce secteur ; notre apport représente 43% de l'APD bilatérale consacrée à l'éducation par les membres du G7. Les autres contributeurs importants sont l'Allemagne (21%) et le Japon (16%).

- Sur le plan des résultats, d'importants progrès ont été accomplis grâce à l'action conjuguée des bailleurs de fonds. Ainsi, en Ouganda, au Malawi ou en Mauritanie, le taux de scolarisation a doublé en 5 ans, approchant 100 %. Le taux brut de scolarisation dans le primaire atteint 100 % en Asie du sud et en Amérique latine, et 77 % en Afrique.

- Par ailleurs, selon un bilan réalisé par la Banque mondiale à l'occasion des Comités de Printemps 2001, à partir de l'étude des 22 pays ayant atteint leur point de décision de l'initiative PPTE, l'augmentation des dépenses sociales (santé et éducation) attendue dans ces pays pour 2001-2002 est de 1.7 milliards de dollars (dont presque 1 Md USD pour l'Afrique), soit en moyenne 1.2 point de PIB ou 5% de dépenses publiques.

c) Toutefois, le défi reste immense pour atteindre les objectifs fixés:

Sans accélération forte dans le processus d'élargissement de l'accès à l'éducation de base, plus d'une trentaine de pays d'Afrique subsaharienne ne pourront pas atteindre l'objectif de la scolarisation primaire

universelle en 2015 (estimation de la Banque mondiale). L'impact des conflits et de la pandémie du SIDA, mais aussi la faible efficacité des systèmes éducatifs, constituent les principaux facteurs explicatifs.

La question de l'interruption de la scolarité reste préoccupante. Même dans les régions ayant enregistré les plus forts taux de scolarisation, on observe des résultats médiocres dans la proportion des enfants qui parviennent en fin de cycle primaire (48 % pour l'Afrique subsaharienne). Il est utile d'adopter à cet égard une approche "globale" ou "intégrée" de l'éducation.

Il faut examiner, par ailleurs, comment renforcer les efforts de lutte contre le travail des enfants, notamment par des politiques d'encouragement à la scolarisation.

**3- Il était important que le groupe du G8 sur l'Education articule son travail autour des axes suivants :**

a) comment renforcer l'efficacité des systèmes éducatifs par:

- l'appui à la définition et la mise en place de stratégies sectorielles et de plans nationaux de l'Education Pour Tous (EPT) ;

- l'amélioration des conditions de travail des enseignants (versement régulier de traitements, formation professionnelle initiale et continue de qualité).

- la maîtrise des flux d'élèves et des coûts unitaires de l'éducation pour garantir une croissance durable des systèmes;

- l'adaptation des systèmes éducatifs aux besoins de la société et de l'économie;

- le renforcement des capacités d'analyse sectorielle, le développement d'indicateurs de résultats (et pas seulement de moyens) et des systèmes d'évaluation performants.

b) comment renforcer la mobilisation financière de la communauté internationale

Une réflexion doit s'engager sur les moyens de renforcer concrètement la mobilisation de tous, autour, notamment, des pistes suivantes :

- inciter les pays du sud à faire de l'éducation une priorité des budgets nationaux et mettre en place des politiques éducatives saines permettant d'élargir l'accès à l'éducation et d'améliorer le rendement des systèmes éducatifs ;

- mobiliser toutes les ressources disponibles, assurer une utilisation efficace des fonds libérés par l'initiative PPTE et renforcer le financement externe de l'éducation, notamment sur l'éducation de base ;

- assurer une coordination plus efficace de l'aide extérieure et sa prévisibilité;

- approfondir et concrétiser les réflexions en cours sur une utilisation nouvelle ou renforcée des mécanismes d'aide.

- associer le secteur privé.

c) comment susciter un effort particulier dans quelques domaines-clés, en particulier :

- réduction des disparités dans l'accès à l'éducation, en particulier entre garçons et filles: recherche d'incitations concrètes.

- nouvelles technologies et éducation, en développant les NTI dans les établissements scolaires et la mise en réseau des savoirs, par exemple grâce à des partenariats, entre établissements scolaires du nord et du sud, ainsi qu'avec les entreprises.

- SIDA et éducation, avec deux axes de travail:

(i) renforcer le rôle de l'école dans la lutte contre l'extension de la pandémie

(ii) préserver le capital humain (enseignants).

En étroite concertation avec les travaux du G8, le comité plénier de la Banque mondiale a, pour sa part, examiné le 21 mars 2002 un document intitulé « plan d'action pour accélérer les progrès vers l'éducation pour tous (EPT) » qui a été discuté et approuvé lors du comité du développement du 21 avril 2002 à Washington. Outre le lancement de l'initiative *fast track*, on retiendra de la discussion les principaux éléments suivants :

➤ *Unanimité pour reconnaître qu'« Education pour tous » constitue un impératif pour le développement*

Le lien entre éducation et croissance économique, par la formation d'une main-d'œuvre compétente et productive, est reconnu, comme celui entre éducation, santé et bien-être social.

L'éducation joue aussi un rôle dans la formation de citoyens informés et exigeants, et a par conséquent son impact sur la qualité de la gestion des affaires publiques, cruciale pour le développement.

L'idée d'un contrat entre pays du Sud et pays du Nord, ceux-ci apportant les ressources nécessaires à ceux-là, dès lors que les politiques éducatives adéquates pour la réalisation des objectifs d'« Education pour tous » seraient en place, est centrale à cet égard.

➤ *Accord sur la définition des objectifs*

L'objectif principal est, non pas le taux de scolarisation, tel que mesuré par les seuls inscriptions dans les écoles, mais le taux de réalisation d'un cycle complet de scolarisation primaire. Il ne suffit pas, en effet, que les

élèves commencent le cycle, il leur faut surtout l'achever.

Au-delà de cet objectif quantitatif amélioré, il est clair que la qualité de l'enseignement doit également être prise en compte.

De plus, la nécessité de favoriser l'accès à l'enseignement secondaire et supérieur ne doit pas être atténuée par l'objectif prioritaire qu'est l'enseignement primaire.

- *Accord sur l'utilisation de références, mais sans en faire des normes obligatoires*

Après avoir étudié le cas des pays affichant de bonnes performances éducatives, la Banque mondiale propose d'utiliser des repères (« benchmarks ») qui serviraient de références pour juger les politiques éducatives des pays et décider s'ils méritent le soutien de la communauté internationale. Ces repères concernent le salaire des enseignants, le nombre d'élèves par classe, le taux de redoublement, la part du budget consacrée à l'éducation, etc.

Ces repères ne doivent pas être considérés comme des critères de performance universels et obligatoires. En particulier, la question du salaire des enseignants doit être examinée dans le contexte spécifique de chaque pays.

- *Même si le chiffrage précis du besoin de financement extérieur doit inciter à la prudence, celui-ci dépasse largement le montant actuel de l'APD consacrée à l'éducation*

En procédant à des calculs pays par pays, pour 47 pays parmi les moins avancés rassemblant 75% des enfants non scolarisés dans le monde, la Banque évalue à 2,5 milliards de dollars par an le besoin de financement externe global pour atteindre les objectifs d'EPT dans ces pays en 2015. Sur ces 2,5 milliards de dollars, 2,1 milliards de dollars sont requis pour les pays africains, ce qui représente sept fois le montant de l'APD dont bénéficie actuellement l'Afrique pour l'enseignement primaire.

Ce besoin de financement est très inférieur à celui calculé dans d'autres contextes (Nations-Unies ; « financement du développement » qui évaluait le besoin de 10 à 15 milliards de dollars par an). L'écart entre ces

deux chiffrages provient du fait que le calcul de la Banque mondiale prend comme hypothèse l'application de politiques conformes aux repères évoqués ci-dessus, la mobilisation prioritaire des ressources internes, il ne concerne que l'éducation primaire, et enfin il n'englobe pas certains pays très peuplés.

Quoi qu'il en soit, la conclusion commune que tirent les institutions internationales sur le secteur de l'éducation est celle d'un besoin net et important d'accroissement des ressources qui y sont consacrées. Cette augmentation est attendue des donateurs bilatéraux, mais aussi des bailleurs de fonds multilatéraux, dont les engagements en faveur de l'éducation ont fortement baissé au cours des dernières années. Ainsi les engagements annuels de la Banque sont-ils passés de 2 milliards de dollars en moyenne entre 1994 et 1998, à 1,3 milliard de dollars en 1999 pour atteindre 700 millions seulement en 2000 et 2001.

- *Les discussions sur les instruments à utiliser pour couvrir ce besoin de financement n'ont pas été conclusives*

La plupart des pays-membres sont favorables à l'utilisation, dans ce cadre, de prêts-programmes ou d'aide budgétaire. Toutefois, certains font remarquer que ce secteur nécessitera encore à l'avenir des interventions sous forme de projets et d'assistance technique.

D'autres ont suggéré que les « coûts récurrents », qui représentent l'essentiel du besoin de financement, soient plutôt pris en charge par les donateurs bilatéraux, au moyen de dons, plutôt que par les multilatéraux.

- *L'abandon des droits d'inscription a été largement soutenu*

Le document de la Banque recommande l'abandon des droits d'inscription (« user fees ») pour favoriser l'accès des plus pauvres à l'école, tout en rappelant la nécessité de trouver des recettes de remplacement.

Si cette proposition ne fait pas l'unanimité, une large majorité des pays-membres (dont la France), l'a cependant soutenue.



## **II.2 LES FONDS FIDUCIAIRES**

### **II.2.1 FONCTIONNEMENT**

Les fonds fiduciaires ont pour objectif de préparer et d'orienter le programme de développement de la Banque, de développer des activités structurantes pour le développement des pays bénéficiaires, et de promouvoir l'expertise française.

Par les fonds fiduciaires le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie met à disposition de la Banque Mondiale des lignes de dons ayant pour objet de financer des projets de coopération technique entendue au sens large (identification de projets, études de faisabilité, assistance à la rédaction de cahiers des charges ou au lancement d'appels d'offres, suivi et évaluation des projets) et inscrits dans le programme de financement des banques. Les fonds fiduciaires permettent également de financer des programmes de mise à disposition de fonctionnaires français sur la base d'un coût partagé avec la Banque (voir infra) ayant précisément pour objet de renforcer la présence française au sein de la Banque.

Les fonds sont liés à 75%.

Dans ce cadre l'initiative des projets, la sélection des consultants et la responsabilité de l'exécution des projets appartiennent à la Banque, sur la base des règles de passation de marchés fixées par la Banque, à partir d'une autorisation jusqu'à présent donnée au cas par cas par la Direction du Trésor sur chaque projet.

La décision est prise à l'issue d'une consultation de la DREE et des administrations techniques concernées.

Au sein de la Banque le suivi est assuré par le département des cofinancements en liaison avec le bureau de l'administrateur.

### **II.2.2 RÉFORME**

Le fonctionnement des fonds fiduciaires à la Banque Mondiale vient d'être revu.

A l'issue des travaux de réflexion engagés par la Banque Mondiale afin de simplifier et rationaliser le coût et le fonctionnement des très nombreux fonds fiduciaires placés par les contributeurs bilatéraux auprès de l'institution, une réforme a été adoptée en février dernier.

Cette réforme a pour objectif de mieux intégrer les fonds fiduciaires dans le programme de travail de la banque par la définition par les bailleurs de choix d'orientation stratégiques ex ante. L'autorisation donnée par les contributeurs est maintenue pour les projets dont le montant unitaire est supérieur à 100 000 USD, et la liaison partielle des fonds a été conservée.

Dans le cadre de cette réforme la France, dans un souci de contrôle, a défendu le maintien du principe d'autorisation sur les projets sur la base d'un montant unitaire par projet correspondant actuellement à plus de la moitié des projets approuvés. Par ailleurs la Banque est engagée sur un système de reporting ex post.

Cette évolution permet de recentrer notre contribution sur quelques actions ciblées. Pour l'année fiscale 2002/2003 la France a choisi de maintenir sa contribution à la zone Balkans par une dotation de 200 000 euros.

Cette évolution a également permis d'appliquer aux fonds fiduciaires les politiques générales d'information et de trouver ceux auxquelles ils dérogeaient jusqu'ici.

### **II.2.3 LES FONDS FRANÇAIS**

#### **□ Présentation générale**

Le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie dispose, depuis 1999, de deux fonds fiduciaires dans la groupe de la Banque mondiale, l'un placé auprès de la BIRD l'autre auprès de la SFI.

Depuis l'origine le fonds placé à la Bird a été doté de 3M€ et a bénéficié d'une dotation réservée à la reconstruction des Balkans d'un montant équivalent.

Il a permis à ce jour de financer 11 projets dans trois domaines principaux (transports, eau et assainissement,

environnement) aux Philippines, en Chine, au Maroc ainsi qu'au Vietnam.

Le fonds placé à la SFI a été doté de 1,5M€ et a permis à ce jour de financer 10 projets dans les secteurs de la banque et de l'assurances notamment en Turquie, au Honduras, en Géorgie ou encore en Egypte.

**□ Situation des dotations des fonds fiduciaires placés auprès des différentes organisations financières internationales au 31/12/2001**

• **BID**

Dotations totales depuis l'origine :	6,7 MUSD
Solde disponible en engagement :	<b>1,0 MUSD</b>

• **Fonds Indigène**

Dotations totales depuis l'origine :	2,0 MUSD
Solde disponible :	<b>1,7 MUSD</b>

• **BA sD**

Dotations totales depuis l'origine :	20,3 MUSD
Solde disponible :	<b>6,0 MUSD</b>

• **BERD**

Dotations totales depuis l'origine :	9,2 M€ (1)
Solde disponible :	<b>3,2 M€</b>

(1) dont 1,5 M€ pour les Balkans

• **BIRD**

Dotations totales depuis l'origine :	6,2 MUSD (1)
Solde disponible :	<b>4,7 MUSD (2)</b>

(1) dont 2 963 304 USD pour les Balkans

(2) dont 2 695 544 USD pour les Balkans

• **SFI**

Dotations totales depuis l'origine :	1,8 MUSD
Solde disponible :	<b>0,8 MUSD</b>

• **BAfD**

Dotations totales depuis l'origine :	3,5 M€
Solde disponible :	<b>3,5 M€</b>

## **II.3 LES MOYENS HUMAINS**

### **II.3.1 GESTION DES PERSONNELS**

#### **Baisse régulière des effectifs du groupe de la Banque mondiale depuis 1999**

Au 30 juin 2001, le groupe de la Banque mondiale comptait 10.614 fonctionnaires dont 8.007 recrutés par le siège et 2.607 recrutés locaux. Ces effectifs globaux étaient de 11.103 en 2000, 11.135 en 1999.

Ils ont donc baissé de 489 postes par rapport au 30 juin 2000, de 521 postes par rapport à 1999.

#### **Cette baisse affecte principalement le siège**

Les effectifs des personnels à statut international recrutés du siège ont été réduits de 5% (417 postes) par rapport à 2000. Dans le même temps les agents recrutés par le siège mais affectés dans les bureaux nationaux ou régionaux, sont passés de 478 à 526, traduction du mouvement de déconcentration en cours, reflété davantage encore dans l'augmentation de 47% entre 1997 et 2001 des effectifs recrutés localement passés de 1.765 à 2.607, dont 1080 cadres.

#### **Cette réduction d'effectifs n'a concerné jusqu'à présent que la BIRD/AID mais ni la SFI ni l'AMGI**

Au sein du groupe, c'est en fait la BIRD/AID qui a subi cette compression (- 511 postes), ses effectifs passant de 9.018 en 2000 à 8.507 en 2001 tandis que la SFI (+25 postes) et l'AMGI (+8) étaient épargnés. Cette évolution confirme une tendance antérieure, les effectifs de la BIRD/AID étant déjà passés de 9.262 en 1998 à 9.144 en 1999 pour atteindre 8.507 en

2001, soit une réduction de 755 postes sur trois ans (-8%). En revanche ceux de la SFI ont augmenté régulièrement, passant de 1.346 en 1997 à 1.957 en 2001, comme ceux de l'AMGI passés de 79 à 108. Une évolution différente devrait se produire au cours de la période à venir.

#### **L'institution recrute moins, mais elle continue de recruter**

L'évolution observée à la BIRD/AID traduit à la fois une augmentation des départs volontaires et des licenciements, et une réduction des recrutements, dans un contexte de fortes contraintes budgétaires.

Toutefois, cette diminution des recrutements internationaux (485 en 1999, 381 en 2000 et 297 en 2001 au siège) dans le passé récent ne signifie pas pour autant que l'institution cesse de recruter. Après avoir obtenu pour l'exercice 2001/2002 une augmentation budgétaire de 55 millions USD, et compte tenu des retards pris en début d'exercice dans la mise en œuvre de ces moyens, la vice présidente en charge des ressources humaines vient d'annoncer, le 12 mars 2002, une accélération des recrutements sur 250 postes dans certains secteurs (30 en santé, plusieurs dizaines en éducation, 46 en développement rural et agriculture).

En revanche, l'impact de la situation économique internationale sur les finances de la SFI se traduit cette année par des difficultés budgétaires et, pour l'instant, un gel des recrutements. Des licenciements pourraient même intervenir dans les prochains mois, à hauteur de 2 à 5 % des effectifs.

Sur le plan qualitatif, la Banque met l'accent depuis plusieurs années sur une plus grande diversité du recrutement, sans néanmoins fixer d'objectifs ou de quotas, au bénéfice des femmes et des ressortissants des pays en développement. Par ailleurs elle donne la priorité aux promotions internes pour pourvoir les postes d'encadrement, et recherche plus que par le passé des collaborateurs prêts à travailler dans ses services déconcentrés, et non pas seulement à Washington.

### **II.3.2 PRÉSENCE FRANÇAISE : SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2001**

#### **Evolution générale de notre présence**

##### **En termes quantitatifs :**

La France détient 4,42 % du capital de la BIRD.

Les effectifs des français sont passés de 278 en 1997, 274 en 1998, 321 en 1999, 354 en 2000 à 335 en 2001.

Rapportés à l'effectif global, ces chiffres établissent la présence française à 2,7% des effectifs en 1997, 2,9% en 1999 et 3,2 % en 2001.

Rapportés à l'effectif recruté par le siège, ce qui est le cas de la quasi-totalité des français et des ressortissants des autres pays du G7, hors Etats-Unis, ces pourcentages deviennent respectivement 3,3 %, 3,7% et 4,1%.

Quant au ratio relatif aux cadres français (260) par rapport à l'effectif total des cadres (6634), il est de 3,9% en 2001, mais de 4,7 % si l'on ne considère que les cadres recrutés par le siège (5554).

Au total, la présence de la France au sein de la Banque mondiale s'est améliorée au cours des dernières années pour atteindre un niveau qui est conforme à notre part du capital si l'on se réfère aux ratios pertinents. Mais elle est fragile et elle peut encore progresser. Ainsi, sur les 260 cadres français actuellement à la Banque, 44 verront leur contrat prendre fin d'ici décembre 2004, soit au titre de la retraite, soit à l'échéance de leur contrat à durée déterminée. Il est vrai néanmoins que certains d'entre eux pourront en obtenir le renouvellement.

##### **En termes qualitatifs :**

S'agissant des niveaux hiérarchiques et des fonctions exercées :

Sur les 33 postes de vice-président ou équivalent, on compte un seul Français : il s'agit de Jean-Louis Sarbib, vice-président pour l'Afrique du Nord et le Moyen-orient.

Notre pays est sous-représenté à ce niveau de la hiérarchie de la Banque.

De même sur les 47 directeurs-pays, on ne relève qu'un Français, Olivier Lafourcade (Mexique, Colombie, Vénézuéla) et, alors que la Banque dispose d'une centaine de bureaux déconcentrés, deux Français seulement sont représentants-résidents, au Maroc et au Burkina. S'agissant de la SFI, deux Français sont représentants-résidents, au Sénégal et aux Philippines.

En revanche, nous sommes plus présents dans les postes de directeurs sectoriels ou fonctionnels, avec 8 Français à la BIRD/AID, 5 à la SFI et 1 à l'AMGI. Enfin une vingtaine de Français occupent des postes d'encadrement (« managers »), dont 3 à la SFI, avec des responsabilités sectorielles et fonctionnelles.

Mais il convient de rappeler que, dans l'organisation matricielle de la Banque, le rôle du directeur-pays est déterminant dans la programmation des opérations.

##### • ***S'agissant des affectations par vice-présidence géographique ou thématique :***

Au sein de la BIRD/AID, 78 Français sur 281 (27,7%), travaillent dans la région Afrique, 25 (8,9%) dans la région Afrique du nord et Moyen-orient, 17 en Asie de l'Est et 14 en Amérique latine.

Nos compatriotes sont 21 dans la direction sectorielle traitant du développement du secteur privé et des infrastructures (PSI) et 18 à l'institut de la Banque mondiale (WBI).

##### • ***S'agissant des métiers exercés :***

On constate que les effectifs français sont concentrés dans certains secteurs : infrastructures (transports, énergie, eau, mines) y compris développement urbain ; développement rural et agriculture ; développement du secteur privé ; secteur financier. Les juristes et spécialistes des nouvelles technologies de l'information et de la communication voient également leur nombre s'accroître.

En revanche, ils sont encore peu nombreux dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de la protection sociale, et du développement social, même si un Français, Guy Ellena, a pris la tête du département

nouvellement créé à la SFI pour les secteurs sociaux. On fait le même constat en ce qui concerne l'environnement et la réforme des administrations publiques. Or ce sont les domaines dans lesquels la Banque a développé ses activités au cours des dernières années et dans lesquels la France détient une expertise certaine.

**II.3.3 SITUATION  
COMPARATIVE DE LA FRANCE PAR  
RAPPORT AUX AUTRES PAYS**

En termes d'effectifs bruts, la France se maintient à la troisième place du G7 après les Etats-Unis et le Royaume-Uni, en devançant le Japon et l'Allemagne qui détiennent pourtant une part de capital supérieure.

Le tableau ci-dessous montre que les Etats-Unis sont sur-représentés par rapport à leur part de capital, que le Royaume-Uni et le

Canada bénéficient d'une représentation légèrement supérieure à leur part de capital, que la France est légèrement sous-représentée, tandis que le Japon, l'Allemagne et l'Italie sont très sous-représentés.

Mais si la position de la France en termes quantitatifs est relativement meilleure que d'autres pays du G7, il n'en va pas de même si l'on analyse les postes occupés (cf supra). Le Japon et l'Allemagne sont mieux représentés dans la hiérarchie de la Banque, et continuent d'avoir de meilleurs résultats pour le recrutement de Young Professionals.

au 30/06/01	Effectif total		Effectif siège		Administrateurs		Part du capital
Total	10 614	100%	8 007	100%	6 634	100%	100%
Total G7	3 708	34,93%	3 692	46,10%	2 742	41,33%	44,10%
Etats-Unis	2 320	21,85%	2 314	28,89%	1 576	23,76%	16,87%
Royaume-Uni	381	3,59%	378	4,72%	315	4,75%	4,42%
France	335	3,16%	330	4,12%	260	3,92%	4,42%
Canada	249	2,34%	248	3,09%	215	3,24%	2,85%
Allemagne	160	1,50%	159	1,98%	144	2,17%	4,61%
Japon	159	1,50%	159	1,98%	139	2,09%	8,08%
Italie	104	0,98%	104	1,29%	93	1,40%	2,85%



### **II.3.4 SECTEURS D'ACTIVITÉ À PRIVILÉGIÉ**

Il convient de rester présent dans les secteurs où nous sommes traditionnellement bien représentés (cf supra). En ce qui concerne les infrastructures, domaine dans lequel la Banque a nettement réduit ses activités au cours des quinze dernières années, le maintien de notre présence se justifie car l'on perçoit un regain d'intérêt de la communauté internationale pour ces secteurs (cf NEPAD) et un besoin objectif (reconstruction dans les pays sortant de conflit, réhabilitation des infrastructures financées dans les années 80). En ce qui concerne le développement rural et l'agriculture, la stratégie sectorielle en cours d'actualisation fait état de besoins en personnels pour sa mise en œuvre qui permettra une relance des activités de la Banque dans ce domaine. C'est le cas également des stratégies relatives à la forêt et à la gestion des ressources en eau.

S'agissant des secteurs où nous ne sommes pas assez présents, mais dans lesquels la Banque développe son portefeuille (éducation, santé, protection sociale, développement social, environnement, gouvernance et réforme des administrations publiques), il va de soi que nous aurions intérêt à le devenir davantage, en nous appuyant sur des compétences qui existent.

Enfin, il convient, aussi, de ne pas oublier les postes d'économistes généralistes où se recrutent ensuite les directeurs-pays. Les formations françaises d'économistes (ENSAE, CERDI, notamment) mériteraient d'être mieux reconnues à la Banque, comme elles le sont au FMI.

### **II.3.5 NIVEAUX HIÉRARCHIQUES À PRIVILÉGIÉ**

Au stade du recrutement, deux filières sont à distinguer, celle concernant les jeunes candidats, et celle concernant les candidats en « milieu de carrière ».

### **Les jeunes candidats**

La voie la mieux organisée pour entrer à la Banque Mondiale est le concours du YP (Young Professional), qui requiert, de fait un diplôme du niveau du doctorat (PhD) ou équivalent, une première expérience professionnelle dans le domaine du développement, et de bonnes connaissances linguistiques. Les « jeunes » ainsi recrutés ont généralement un peu plus de 30 ans. Ils sont destinés à devenir les futurs dirigeants du groupe de la Banque mondiale. Les anciens YP sont nombreux aux postes de vice-présidents et de directeurs-pays. Sur les 219 YP recrutés entre 1997 et 2002 inclus, 11 sont des Français (5%), à comparer avec 17 Allemands, 17 Japonais, 16 Américains, 15 Italiens et 9 Britanniques. Nous allons travailler à mieux exploiter cette voie d'entrée à la Banque, et pour cela à la faire connaître davantage et à mieux y préparer nos candidats.

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une voie de recrutement pour des postes permanents, les jeunes diplômés français doivent aussi connaître sur le Junior Professional Associates Program mis en place en 2001 et qui propose un contrat de deux ans non-renouvelable à de jeunes diplômés de moins de 28 ans désireux de faire connaissance avec la Banque. Sur les 42 JPA recrutés depuis l'année dernière, 14 sont américains, 3 sont mexicains et 3 sont français. Tous les autres pays concernés comptent moins de 3 JPA.

Les jeunes Français gagneraient également à candidater à l'Internship Program qui propose des stages d'été rémunérés. Cette formule, avec le JPA, permet de se familiariser avec la Banque et de se faire connaître à l'intérieur, et de faciliter ainsi une éventuelle embauche dans l'avenir.

### **Candidats en « milieu de carrière »**

Deux voies s'offrent à ces candidats, sachant que la seconde a été réservée aux fonctionnaires et quasi-fonctionnaires jusqu'à présent.

La première est la plus courante qui consiste pour la Banque à recruter directement sur le marché du travail selon un profil de poste défini auparavant. Ce sont plutôt des spécialistes sectoriels qui sont recrutés de cette

manière, rarement sur des postes d'encadrement (« managers ») pourvus en général par promotion interne. La Banque va en général puiser dans les viviers qu'elle fréquente, d'où l'intérêt qu'aurait notre pays de maintenir avec cette institution une relation de travail plus poussée et régulière, comme le font très bien Britanniques, Néerlandais, Canadiens, et Nordiques sans parler des Etats-Unis.

La deuxième réside dans la mise à disposition (« secondment ») d'agents de la fonction publique ou d'établissements publics auprès de la Banque qui contribue à leur rémunération. Il s'agit de placer des Français pendant une période de deux ans au sein des services de la Banque afin de faciliter leur intégration éventuelle par la suite, sachant qu'ils contribuent à favoriser, également, la collaboration entre la Banque et leur base arrière française. Il existe trois programmes de ce type financés respectivement, au moyen de fonds fiduciaires, par le ministère des affaires étrangères (MAE), le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie (MINEFI), et le ministère de l'agriculture et de la pêche (MAP).

Celui du MAE, mis en place dans les années 1980, a concerné principalement des personnels des ministères de l'Équipement (2 par an en moyenne jusqu'en 2000), de l'Agriculture et du CIRAD. Une diversification est engagée, cohérente avec celle des activités de la Banque, vers les secteurs de l'éducation et du développement institutionnel. D'autres secteurs devraient pouvoir en bénéficier.

Celui du MINEFI, créé en 1999, a permis de placer 11 agents du ministère de l'économie et des finances depuis cette date, aussi bien dans des services opérationnels que des services fonctionnels de la Banque. Les quatre fonctionnaires dont la mise à disposition prendra fin à l'automne prochain seront très probablement recrutés par la Banque.

Celui du MAP, créé en janvier 2001, n'a pas encore été utilisé.

### **II.3.6 POSTES À POURVOIR À COURT TERME**

Comme indiqué plus haut, la Banque est en train de recruter 250 collaborateurs dans divers secteurs.

S'agissant des postes de haut niveau, la Banque est en train de sélectionner le successeur du directeur du département de l'évaluation, Robert Picciotto, qui partira prochainement à la retraite. Un candidat britannique en provenance du DFID est en bonne position. En outre, une procédure a été lancée pour recruter l'un des membres du panel d'inspection d'une part, l'auditeur interne qui partira en décembre 2002 d'autre part.

**II.4 LES ENTREPRISES  
FRANÇAISES ET LE GROUPE  
BANQUE MONDIALE**

<b>Part d'actionnaire</b>	<b>4,42%</b>
Biens et services total	2 580 MUSD
<b>Biens et services Part France</b>	<b>7,2%</b>
Consultants Total	636 MUSD
<b>Consultants Part France</b>	<b>7,7%</b>
Appels d'offres total	3 216 MUSD
<b>Appels d'offres Part France</b>	<b>7,3%</b>



### III INITIATIVE SUR LA DETTE

	total	apd			non apd		
		total	pre	post	total	pre	post
BENIN	41	0	0	0	41	41	0
BOLIVIE	25	25	9	17	0	0	0
BURKINA FASO	9	0	0	0	9	9	0
CAMEROUN	1 620	1 175	360	814	445	445	0
GAMBIE	5	5	1	4	0	0	0
GUINEE CONAKRY	258	168	18	151	89	89	0
GUINEE BISSAU	5	0	0	0	5	5	0
GUYANA	1	0	0	0	1	1	0
HONDURAS	63	7	0	7	56	41	15
MALAWI	14	14	14	0	0	0	0
MALI	10	0	0	0	10	4	6
MAURITANIE	92	68	16	52	23	23	0
MOZAMBIQUE	104	79	0	78	25	25	0
NICARAGUA	73	3	0	3	70	70	0
OUGANDA	22	10	0	10	12	0	12
RWANDA	45	38	38	0	7	7	0
SENEGAL	256	0	0	0	256	255	1
TANZANIE	94	10	0	10	84	84	0
TCHAD	28	0	0	0	28	28	0
MADAGASCAR	399	60	3	57	339	339	0
NIGER	138	0	0	0	138	138	0
SAO TOME & PRINCIPE	7	7	7	0	0	0	0
ZAMBIE	117	0	0	0	117	117	0
<b>TOTAL GROUPE 1</b>	<b>3 428</b>	<b>1 671</b>	<b>467</b>	<b>1 204</b>	<b>1 757</b>	<b>1 724</b>	<b>33</b>
Groupe 2							
BURUNDI	58	58	58	0	0	0	0
CENTRAFRIQUE	3	0	0	0	3	3	0
COTE D'IVOIRE	2 655	1 478	230	1 248	1 176	1 161	15
CONGO	1 743	412	126	286	1 331	1 308	23
GHANA	73	40	0	40	32	7	25
RD CONGO	1 476	184	0	184	1 292	1 215	77
ETHIOPIE	5	0	0	0	5	5	0
MYANMAR	91	12	12	0	79	79	0
SIERRA LEONE	28	2	2	0	26	26	0
TOGO	101	0	0	0	101	101	0
<b>TOTAL GROUPE 2</b>	<b>6 232</b>	<b>2 187</b>	<b>428</b>	<b>1 759</b>	<b>4 046</b>	<b>3 905</b>	<b>140</b>
<b>TOTAL GROUPE 1+2</b>	<b>9 660</b>	<b>3 857</b>	<b>895</b>	<b>2 963</b>	<b>5 803</b>	<b>5 630</b>	<b>173</b>
Groupe 3							
LIBERIA	10	2	0	2	8	8	0
SOMALIE	71	1	1	0	70	70	0
SOUDAN	376	9	9	0	367	314	53
<b>TOTAL GROUPE 3</b>	<b>458</b>	<b>13</b>	<b>11</b>	<b>2</b>	<b>445</b>	<b>392</b>	<b>53</b>
<b>TOTAL GROUPE 1+2+3</b>	<b>10 118</b>	<b>3 870</b>	<b>905</b>	<b>2 965</b>	<b>6 248</b>	<b>6 022</b>	<b>226</b>

Groupe 4

ANGOLA	761	125	7	117	636	370	266
KENYA	222	113	92	20	110	110	0
VIETNAM	714	283	60	224	431	120	311
YEMEN	68	60	54	6	8	8	0
<b>TOTAL GROUPE 4</b>	<b>1 765</b>	<b>580</b>	<b>213</b>	<b>367</b>	<b>1 185</b>	<b>608</b>	<b>577</b>

Groupe 5

LAOS	12	0	0	0	12	1	11
<b>TOTAL GROUPE 5</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>12</b>	<b>1</b>	<b>11</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>11 895</b>	<b>4 451</b>	<b>1 119</b>	<b>3 332</b>	<b>7 445</b>	<b>6 630</b>	<b>813</b>

## **IV COMMUNIQUÉS**

### **Comité monétaire et financier international**

**Ottawa ; 17 novembre 2001**

1. Conscient de la nécessité d'apporter une réponse ferme et concertée aux défis auxquels est confrontée l'économie mondiale, le Comité monétaire et financier international a tenu sa quatrième réunion à Ottawa le 17 novembre 2001, sous la présidence de M. Gordon Brown, Chancelier de l'Échiquier du Royaume-Uni. Le Comité exprime sa reconnaissance au Ministre des finances, M. Paul Martin, ainsi qu'au gouvernement canadien, pour avoir accueilli cette réunion et l'avoir remarquablement organisée.

2. Le Comité observe que les attentats terroristes du 11 septembre ont prolongé le ralentissement économique mondial. Des mesures énergiques ont d'ores et déjà été adoptées pour favoriser un redressement vigoureux dans le courant de 2002, mais l'évolution de la conjoncture reste entourée d'une grande incertitude. Il convient de rester vigilant et il est essentiel que la communauté internationale se tienne prête à agir afin de maintenir la stabilité et de dynamiser la croissance. Le Comité accueille avec satisfaction la déclaration du Directeur général, en date du 5 octobre, sur la situation de l'économie mondiale et la réponse du FMI, qui trace les grandes lignes d'une stratégie concertée visant à relancer l'activité économique dans le monde. Le FMI a un rôle crucial à jouer, notamment en recentrant son action sur la surveillance, pour assurer la stabilité macroéconomique et financière internationale et veiller à ce que tous partagent les bienfaits de la mondialisation.

3. Les économies avancées ont une responsabilité majeure, qui est de favoriser une reprise rapide de la croissance mondiale. Le récent assouplissement de la politique monétaire aux États-Unis, dans la zone euro et dans les autres économies avancées est bienvenue, et les autorités se tiennent prêtes à

prendre de nouvelles mesures, en cas de nécessité. S'il est vrai que la marge discrétionnaire budgétaire varie d'un pays à l'autre, les économies avancées devraient laisser jouer les stabilisateurs automatiques. Le Comité souligne que la mise en oeuvre résolue de réformes structurelles visant à recueillir les gains de productivité escomptés du progrès technologique est importante pour rétablir la confiance et la croissance. Le Japon, en particulier, doit engager des réformes énergiques dans les secteurs des banques et des entreprises, et l'Europe doit donner la priorité à l'accélération de la réforme des marchés du travail et des produits. Les États-Unis sont prêts à prendre de nouvelles initiatives pour soutenir la croissance, sans compromettre la situation des finances publiques à moyen terme.

4. L'ouverture de nouveaux débouchés commerciaux jouera un rôle vital dans la reprise et le Comité se félicite vivement de l'issue de la conférence de l'Organisation mondiale du commerce à Doha, et du programme de développement qui y a été adopté. Tous les pays doivent s'opposer fermement aux pressions protectionnistes, et les économies avancées en particulier doivent améliorer l'accès à leurs marchés et réduire les subventions qui faussent les échanges commerciaux, à la fois dans l'intérêt de leurs propres citoyens et pour apporter un soutien crucial aux pays en développement. Le FMI doit renforcer la surveillance qu'il exerce dans ce domaine et encourager les efforts internationaux d'ouverture des marchés. Le Comité est vigilant quant à la stabilité du marché pétrolier à des prix raisonnables pour les consommateurs et les producteurs.

5. Les pays émergents et les pays en développement pâtissent de la contraction de la demande mondiale, de la diminution des flux de capitaux, de la plus grande aversion des marchés financiers pour le risque, de la contraction des recettes du tourisme, ainsi que de la baisse et de l'instabilité accrue des cours des produits de base. Il sera essentiel que ces pays appliquent des politiques avisées et énergiques. Le FMI est prêt à apporter une aide financière supplémentaire aux pays menant des politiques avisées, en cas de besoin. Il dispose d'un ensemble d'instruments et sa situation financière est solide. Le FMI doit être prêt à ajuster ses politiques, si nécessaire. La ligne de crédit préventive (LCP) est un moyen important pour les pays membres d'affirmer la vigueur de leur politique

économique et de se prémunir contre la contagion des crises financières, et le Comité encourage les pays qui peuvent s'en prévaloir à envisager d'y faire appel. Le Comité souligne par ailleurs qu'il est primordial d'associer le secteur privé à la prévention et à la résolution des crises financières. Il recommande la mise en œuvre rapide du quatrième amendement des Statuts.

6. Le Comité est particulièrement préoccupé par les retombées du ralentissement de l'économie mondiale sur les pays à faible revenu et les pays pauvres très endettés (PPTE). Il appelle le FMI à apporter, en étroite collaboration avec la Banque mondiale, une réponse adaptée et énergique aux besoins de ces pays en leur accordant, le cas échéant, des financements concessionnels et des allègements de dette supplémentaires. Le Comité se félicite des nouvelles contributions à la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) et encourage des concours additionnels. Le FMI devrait intensifier, en étroite concertation avec la Banque mondiale, les efforts déployés dans le cadre du processus des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) afin d'évaluer l'impact social des réformes et leur efficacité dans la lutte contre la pauvreté. Le Comité examinera les conclusions des évaluations de la FRPC et des DSRP lors de ses réunions de printemps l'an prochain. L'initiative renforcée en faveur des PPTE prévoit la possibilité d'apporter une assistance supplémentaire au point d'achèvement si la situation économique du pays bénéficiaire a été radicalement modifiée par un choc exogène exceptionnel. Le Comité note qu'il est nécessaire de tenir compte de la détérioration des perspectives de croissance mondiale et de la dégradation des termes de l'échange lors de la mise à jour des analyses de viabilité de la dette des PPTE au point d'achèvement. Il encourage les pays pauvres très endettés à continuer de s'efforcer de remplir au plus tôt les conditions qui leur permettront de bénéficier de l'allègement de la dette et d'en tirer efficacement parti, en s'appliquant notamment à maintenir une politique économique saine. Les économies avancées doivent pour leur part être prêtes à s'acquitter de leur responsabilité spéciale en accroissant leur aide au développement et les allègements de la dette pour faire face aux difficultés accrues de la lutte contre la pauvreté et pour atteindre les Objectifs de développement du Millénaire. Le Comité réaffirme qu'il est

important que l'initiative renforcée en faveur des PPTE soit intégralement financée et engage les donateurs d'aide bilatéraux à s'acquitter de cet engagement.

7. Reconnaissant qu'une collaboration étroite et un partenariat efficace entre les institutions internationales seront nécessaires pour atteindre ces objectifs, les membres du Comité attendent avec intérêt, comme leurs homologues du Comité du développement, d'avoir l'occasion d'examiner avec le Secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan les modalités d'une action concertée pour affronter les défis qui se profilent, notamment dans le cadre de la prochaine conférence sur le financement du développement.

8. Le Comité exprime sa grave préoccupation face à l'utilisation du système financier international pour financer des actes terroristes et blanchir le produit d'activités illicites. Il appelle tous les États membres à ratifier et à appliquer intégralement les instruments mis en place par les Nations Unies pour faire échec au terrorisme, en particulier la Résolution 1373 du Conseil de Sécurité, et il salue et appuie les recommandations spéciales du Groupe d'action financière (GAFI) visant à combattre le financement du terrorisme. Chaque pays doit, dans les limites de sa juridiction, geler les actifs des terroristes et de leurs associés, leur interdire l'accès au système financier international et, dans le respect de sa législation, rendre publique tous les mois la liste des terroristes frappés le cas échéant par cette mesure, en précisant le montant des actifs gelés. La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme exige la participation active des intermédiaires financiers et du secteur public. Le Comité approuve le plan d'action du FMI visant à intensifier sa contribution à cet effort mondial, dans le cadre de son mandat et de ses compétences, en s'appliquant à : · étendre sa participation, au-delà de la lutte contre le blanchiment de capitaux, aux efforts visant à faire échec au financement du terrorisme; · élargir son travail de lutte contre le blanchiment de capitaux, notamment dans le cadre du PESF, aux aspects juridiques et institutionnels; · accélérer son programme d'évaluation des centres financiers offshore et entreprendre des évaluations des autres places financières dans le cadre du PESF; · aider les pays à identifier les lacunes de leurs dispositifs de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme au moyen de

questionnaires facultatifs dans le cadre des consultations de l'article IV; · intensifier sa collaboration avec le GAFI pour l'élaboration d'une norme globale couvrant l'ensemble des recommandations du GAFI, et veiller à ce qu'elle s'applique de façon uniforme, concertée et volontaire; · accroître son assistance technique pour permettre aux pays membres d'appliquer efficacement les normes internationales agréées. En outre, le Comité engage à poursuivre l'action internationale pour combattre le financement du terrorisme et appelle à : · créer dans tous les pays une cellule de renseignement financier chargée de recueillir et traiter les informations sur les opérations suspectes émanant de leur secteur financier et de surveiller et analyser les fonds soupçonnés de financer le terrorisme; · prendre des dispositions pour assurer l'échange d'informations et la coopération entre les cellules nationales de renseignement financier, en s'appuyant sur les travaux du groupe Egmont; · déployer l'assistance technique, sous forme d'appui bilatéral ou au moyen d'un fonds de fiducie international, nécessaire pour que chaque pays puisse tenir son rôle. Les pays sont instamment invités à prendre ces mesures dès que possible, et de préférence avant le 1er février 2002. Le FMI rendra compte des progrès accomplis à la réunion du printemps 2002, et soumettra au Comité un rapport complet à l'Assemblée annuelle.

9. Le Comité encourage le FMI à continuer de renforcer ses activités de surveillance et de prévention des crises, notamment par la mise en place de normes et de codes (et de l'assistance technique y afférente), et souligne que ces objectifs restent hautement prioritaires. Il invite le FMI à mettre en oeuvre le cadre convenu pour associer le secteur privé à la prévention et à la résolution des crises, et à intensifier l'examen des questions en suspens. Le Comité se réjouit des progrès accomplis pour rendre la conditionnalité du FMI plus efficace en la rationalisant et en favorisant la prise en main des programmes qu'il appuie par les pays qui en bénéficient et il fera le point des progrès accomplis lors de sa prochaine réunion. Les quotes-parts doivent refléter l'évolution de l'économie internationale. Le Comité suivra avec intérêt les travaux sur ce dossier. Il attend avec intérêt que le Bureau d'évaluation indépendant achève la mise au point de son programme de travail et lui adresse un rapport sur l'avancement de ses activités à sa prochaine réunion.

10. Le Comité exprime sa profonde gratitude à Stanley Fischer et Jack Boorman pour leurs services éminents au FMI et leur dévouement à la cause de la prospérité de tous les pays membres. Ils ont contribué tous deux de façon déterminante à définir le rôle du FMI dans l'économie mondialisée et à façonner la nouvelle architecture financière internationale.

11. Le CMFI tiendra sa prochaine réunion à Washington le 21 avril 2002.

**Comité du développement –  
Ottawa le 18 novembre 2001**

1. La 64e réunion du Comité du développement s'est tenue à Ottawa (Canada) le 18 novembre 2001 sous la présidence du Ministre indien des Finances, M. Yashwant Sinha. Les Ministres tiennent à exprimer leur gratitude au Gouvernement canadien qui a contribué à l'organisation de cette réunion dans des circonstances inhabituelles.

2. Impact des récents événements sur les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire : réaction du Groupe de la Banque mondiale.

Les Ministres ont examiné l'impact des attaques terroristes du 11 septembre et leurs répercussions sur les pays en développement. Ils sont d'avis que la pauvreté augmentera probablement dans de nombreux pays en développement. En effet, ces événements ont non seulement provoqué un repli encore plus marqué de l'économie mondiale, dont le ralentissement préalable avait déjà entraîné une contraction des exportations et une baisse des prix des produits de base, mais ils ont aussi des conséquences plus spécifiques telles que l'accroissement des mouvements de réfugiés à l'intérieur des frontières nationales et d'un pays à l'autre, l'amenuisement des flux d'investissements privés car l'aversion au risque s'est encore accrue sur les marchés des capitaux, une baisse des recettes du tourisme et l'augmentation du coût des transactions commerciales. Les Ministres demandent au Groupe de la Banque mondiale, au FMI, aux banques régionales de développement et aux institutions des Nations Unies de resserrer les liens de leur collaboration pour aider les pays membres à faire face à ces problèmes supplémentaires et renforcer les filets de protection sociale. Les Ministres soulignent l'importance que revêt une reprise de la croissance dans les pays industrialisés pour

l'amélioration des perspectives de réduction de la pauvreté dans les pays en développement.

3. En ce qui concerne la réaction du Groupe de la Banque mondiale, les Ministres soulignent combien il importe que le Groupe utilise ses capacités financières et exploite la souplesse des instruments dont il dispose pour réagir efficacement et rapidement aux circonstances actuelles et aux besoins qui commencent à se manifester. Ils insistent sur la nécessité de maintenir un lien entre, d'une part, la fourniture d'un appui financier et, d'autre part, l'obtention de bons résultats et la poursuite de programmes de réformes à l'appui de la réduction de la pauvreté dans les pays. Les Ministres sont convenus que les demandes supplémentaires dont le Groupe de la Banque fera probablement l'objet au plan financier semblent gérables actuellement, mais ils engagent instamment les Administrateurs et la Direction à suivre très attentivement la capacité du Groupe de la Banque à faire face à des situations plus difficiles. Les Ministres conviennent que l'IDA jouera un rôle particulièrement crucial en aidant les pays les plus pauvres à gérer les répercussions négatives des récents événements sur leur économie et leur population, et soulignent combien il importe de parvenir à un accord rapide sur une importante reconstitution des ressources de l'IDA dans le cadre d'IDA-13. Ils encouragent les gouvernements de tous les pays membres à souscrire la totalité de leur part de l'augmentation générale du capital de la MIGA.

4. Les Ministres considèrent que l'amélioration de la gouvernance peut contribuer dans une mesure importante à générer les conditions nécessaires à l'investissement, à une croissance entraînée par le secteur privé, à des gains de productivité, à la création d'emplois, à la promotion des échanges et, partant, à la réduction de la pauvreté. Ils soulignent aussi le fait que la Banque et le FMI doivent, conformément à leurs mandats respectifs et à leurs avantages comparatifs en ce domaine, prêter une plus grande attention aux questions de gouvernance, et notamment à la gestion des dépenses publiques, aux études diagnostiques (par exemple dans le cadre du Programme d'évaluation du secteur financier) et aux activités de renforcement des capacités, pour aider les pays à identifier les abus commis, comme le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, et à y remédier.

Sur cette base, ils insistent également sur l'importance de continuer à déployer des efforts pour renforcer les systèmes de passation des marchés et de gestion financière des pays. Les Ministres estiment également qu'il est nécessaire d'affecter des ressources plus importantes pour répondre aux préoccupations associées au renforcement des capacités dans de nombreux pays et aider ces derniers à respecter les nouveaux engagements et les nouvelles normes établis au plan international.

5. Conférence des Nations Unies sur le financement du développement. Les Ministres remercient le Secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan, de leur avoir permis, à l'occasion du dîner donné conjointement par le CMFI et le Comité du développement le 17 novembre, de s'entretenir avec lui des questions relatives à la Conférence internationale sur le financement du développement qui doit se tenir en mars 2002. Ils indiquent qu'ils souhaitent vivement contribuer au succès de la Conférence qui, à leur sens, marquera une étape importante des efforts engagés pour réduire de moitié l'incidence de la pauvreté d'ici à 2015 et atteindre, notamment, les autres Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) (entérinés par les chefs d'État et de Gouvernement à l'occasion de l'Assemblée générale des Nations Unies du 8 septembre 2000). Ils prient instamment les gouvernements de faire participer tous les ministères intéressés à la préparation de la Conférence de manière à renforcer la cohérence des politiques ayant un impact sur le développement. (Les vues des membres du Comité sur les points que doit couvrir la Conférence sont indiquées ci-joint.)

#### 6. Stratégie de réduction de la pauvreté.

Les Ministres se félicitent des progrès significatifs accomplis dans le cadre de l'exécution du processus du DSRP, et notent que 38 pays ont achevé l'élaboration de leur DSRP intérimaire et que huit autres ont achevé leur premier DSRP définitif. Ils apprécient la mesure dans laquelle les stratégies de réduction de la pauvreté s'appuient sur les stratégies et les processus nationaux actuels, en s'efforçant d'élargir la participation et de préciser les diagnostics et le suivi de la pauvreté, d'établir des priorités et de déterminer le coût des politiques et des programmes de réduction de la pauvreté. Les

Ministres se félicitent également des efforts déployés par la Banque et par le FMI pour collaborer avec les pays à l'analyse de l'impact des programmes sur la pauvreté et sur la société, et pour les aider à renforcer leurs propres capacités. Les Ministres notent que les services de la Banque et du FMI ont entrepris un examen conjoint de l'approche du DSRP et encouragent vivement ces derniers à suivre un processus inclusif, ayant une large assise, et à profiter de l'expérience d'autres parties prenantes et partenaires pour le développement. Ils attendent avec intérêt de pouvoir examiner le rapport à la prochaine réunion.

#### 7. PPTE.

Les Ministres se félicitent de la poursuite des progrès accomplis dans le cadre de l'Initiative PPTE. Ils notent que 24 pays ont à ce jour atteint le point de décision dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée, et sont donc admissibles à bénéficier d'un allègement du service de leur dette d'un montant global de l'ordre de 36 milliards de dollars ; trois pays ont atteint le point d'achèvement et bénéficient d'un plein allègement dans le cadre de l'Initiative renforcée. L'encours et le service de la dette de ces pays ont aussi sensiblement diminué, et la détermination des PPTE admissibles à accroître les dépenses axées sur la réduction de la pauvreté est encourageante. Les Ministres prient instamment la Banque et le FMI de collaborer avec les autres pays admissibles pour leur permettre d'atteindre le point de décision et le point d'achèvement aussi rapidement que les circonstances le permettent.

8. Les Ministres réaffirment l'importance qu'ils accordent au rôle que joue l'Initiative PPTE renforcée en permettant aux pays admissibles de sortir durablement d'une situation caractérisée par un endettement insoutenable. Ils insistent sur le fait que la viabilité de la dette à long terme dépendra de la poursuite de politiques économiques judicieuses, du renforcement de la gestion de la dette et de la fourniture de financements appropriés. En ce qui concerne les récents événements, les Ministres notent que le cadre de l'Initiative PPTE renforcée permet d'envisager une aide supplémentaire au point d'achèvement si la situation économique d'un pays s'est modifiée de manière fondamentale à cause de facteurs exogènes exceptionnels. Le Comité est conscient de la nécessité de prendre

en compte l'assombrissement des perspectives de croissance dans le monde et la détérioration des termes de l'échange lors de l'actualisation des résultats de l'analyse du degré d'endettement tolérable au point d'achèvement de l'Initiative PPTE. Les Ministres notent que les procédures opérationnelles qui peuvent être employées pour exercer cette option ont été récemment approuvées par les Administrateurs de la Banque et du FMI. Les Ministres rappellent également combien il est important de financer intégralement l'Initiative PPTE renforcée et prient instamment les donateurs bilatéraux d'honorer leurs engagements. Ils se félicitent de ce que les donateurs soient convenus de poursuivre les consultations qu'ils ont régulièrement sur les besoins financiers associés aux PPTE. Ils demandent aussi instamment aux créanciers qui n'ont pas encore confirmé leur participation à l'Initiative de le faire aussi rapidement que possible.

#### 9. L'Éducation pour tous.

Les Ministres estiment que l'éducation est l'un des moyens les plus puissants de réduire la pauvreté et de bâtir les fondations d'une croissance durable. Ils accueillent favorablement le document de référence préparé par la Banque mondiale à ce sujet et notent les efforts déployés par la Banque et par ses partenaires pour assurer un enseignement primaire de qualité à tous les enfants dans le monde entier, efforts qui marquent la première étape à franchir pour pouvoir renforcer l'ensemble du système de l'enseignement. Les Ministres attendent avec intérêt de pouvoir examiner en détail ce sujet lors de leur prochaine réunion, sur la base d'un plan d'action qui couvrira, entre autres, les mesures à prendre et les ressources nécessaires pour assurer la réalisation des objectifs de l'Éducation pour tous d'ici à 2015 par le biais de l'élaboration de programmes d'Éducation pour tous durables et de haute qualité au niveau national.

10. Le Comité exprime sa profonde gratitude à M. Yashwant Sinha pour les orientations et l'impulsion qu'il a su imprimer au Comité au cours des 15 derniers mois en sa qualité de président et adresse également un accueil chaleureux à son successeur, M. Trevor Manuel, ministre sud-africain des Finances. Les Ministres tiennent également à exprimer leurs vifs remerciements à M. Alexander Shakow qui cède les fonctions de Secrétaire

exécutif du Comité du développement à M. Thomas A. Bernes, et souhaitent la bienvenue à ce dernier.

11. La date de la prochaine réunion du Comité, qui se tiendra à Washington, est fixée au 22 avril 2002.

*Annexe - Conférence pour le financement du développement*

1. Fonder des partenariats pour le développement sur des politiques judicieuses et une bonne gouvernance.

Les Ministres réaffirment l'importance cruciale que revêtent la poursuite de politiques nationales judicieuses et une bonne gouvernance, deux conditions nécessaires à la réduction de la pauvreté et à une croissance soutenue. Ils notent que les Objectifs du Millénaire pour le développement (entérinés par les chefs d'État et de Gouvernement lors de l'Assemblée générale des Nations Unies le 8 septembre 2000) et d'autres objectifs de développement acceptés au plan international peuvent aider les pays à définir des priorités nationales à court et à moyen terme ayant leur adhésion, et en fonction desquelles des partenariats extérieurs pourraient déterminer leur appui. Ils notent que les principes du Cadre de développement intégré et des Documents de stratégie de réduction de la pauvreté offrent un moyen de forger des partenariats avec les bailleurs de fonds ; ils fournissent aussi un cadre dans lequel l'action des donateurs et d'autres partenaires peut être replacée — par le biais des stratégies d'aide-pays et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, par exemple — de manière que l'aide extérieure soit bien intégrée dans les programmes nationaux. La communauté internationale pourrait avoir une contribution importante en renforçant l'assistance technique fournie aux pays en développement — et plus particulièrement aux pays à faible revenu et aux pays sortant d'un conflit — pour les aider à accroître les capacités dont ils peuvent disposer pour assurer une bonne gestion de l'économie et une utilisation rationnelle des ressources.

2. Mettre en place des conditions plus propices à l'investissement et à la croissance.

Les Ministres soulignent que, pour que le secteur privé puisse investir de manière rationnelle et créer des emplois, il faut qu'il existe non seulement un cadre stable et porteur

au plan international, mais aussi un cadre de politiques judicieuses, des infrastructures essentielles et une bonne gouvernance au niveau national. Ils reconnaissent que de nombreux pays devront procéder à d'importantes réformes de leur cadre de politique générale et de leur cadre réglementaire s'ils veulent encourager l'investissement intérieur et la création d'emplois. De telles réformes peuvent également contribuer à stimuler l'investissement étranger, faciliter des gains de productivité et mobiliser les ressources supplémentaires nécessaires à un développement durable. Les Ministres insistent sur la nécessité d'un appui cohérent et global au développement du secteur privé. Ils soulignent l'importance du rôle que peuvent jouer, à cet égard, la SFI, l'AMGI et d'autres organismes qui collaborent directement avec le secteur privé.

3. Promouvoir l'intégration dans le système des échanges internationaux.

Le commerce est un important facteur de croissance et de réduction de la pauvreté, et les pays en développement doivent avoir les moyens de tirer davantage parti des opportunités qu'il offre. À cet égard, le Comité se réjouit de la décision prise par l'OMC, la semaine dernière à Doha, de lancer une nouvelle série de négociations sur le commerce international. Il souscrit à l'objectif de la déclaration des Ministres de l'OMC qui est de définir leur programme de travail en fonction des besoins et des intérêts des pays en développement. Les Ministres soulignent combien il importe que les pays intègrent le commerce dans leurs stratégies de développement et améliorent la réglementation des investissements, leurs normes et leurs règlements techniques, éliminent les obstacles à un transport efficace des marchandises et des matériaux, et renforcent les moyens de télécommunications et les services fournis aux entreprises. Les Ministres notent qu'un plus grand accès aux marchés donnerait une forte impulsion au développement. Ils soulignent par ailleurs la priorité qu'ils accordent à la fourniture d'une aide aux pays en développement pour renforcer leur capacité à saisir les opportunités offertes par le marché et pour appliquer les accords relatifs au commerce.

4. Importance du renforcement des flux d'APD.

Les Ministres reconnaissent que, pour la plupart des pays à faible revenu, les ressources qu'ils peuvent obtenir dans le cadre de l'aide publique au développement (APD) sont toujours un complément essentiel aux ressources intérieures et aux investissements étrangers, sans lequel ils ne pourront atteindre les objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté. Ils conviennent également qu'il importe de veiller tout particulièrement à ce que des ressources adéquates soient fournies aux pays qui appliquent des politiques judicieuses et gèrent bien les affaires publiques. Ils sont conscients qu'il faudra fortement accroître les niveaux actuels d'APD pour que les pays à faible revenu puissent saisir les opportunités offertes par l'amélioration de leurs politiques et atteindre les OMD. À cet égard, plusieurs Ministres ont fait référence à la nécessité d'atteindre l'objectif de 0,7 % établi pour le ratio APD/PNB. Il faudra aussi répartir l'APD entre les pays qui poursuivent des politiques judicieuses et font preuve d'une bonne gouvernance en privilégiant les pays qui ont les besoins les plus importants (en partie à cause des difficultés qu'ils auront à atteindre leurs OMD) et qui ont la capacité requise pour utiliser les ressources de la manière la plus efficace et la plus rationnelle. Les Ministres insistent également sur l'importance que revêt la fourniture de flux d'APD assortis d'une concessionnalité adéquate.

#### 5. Harmonisation — réduction du coût de transaction de l'aide.

Les Ministres notent qu'il serait possible d'améliorer dans une mesure importante l'efficacité et la rationalité des efforts de développement et de réduire la charge administrative et les coûts incombant aux gouvernements bénéficiaires, en éliminant les rigidités qui caractérisent les mécanismes de fourniture de l'aide. À cet égard, ils insistent sur l'importance cruciale d'une harmonisation des procédures et des politiques opérationnelles de la Banque, d'autres organismes multilatéraux et des bailleurs de fonds bilatéraux. Les Ministres accueillent favorablement le rapport consacré par la Banque aux progrès accomplis à ce jour en ce domaine, et notent avec satisfaction les programmes d'action présentés dans le rapport. Le Comité prie instamment la Banque et ses partenaires de poursuivre résolument ces programmes. Il souhaite aussi vivement que la Conférence sur le financement du

développement soit encouragée à reconnaître l'importance de la poursuite de ce processus d'harmonisation et de son application au niveau national, et à fournir un large appui à cet effet.

#### 6. Dette et autres instruments.

Les Ministres soulignent la nécessité de constituer une panoplie d'instruments flexibles pour pouvoir répondre de manière appropriée aux besoins des pays en développement en tenant dûment compte de leur situation économique et de leurs capacités de gestion des dépenses publiques. Tout en encourageant vivement un déroulement rapide du processus de l'Initiative PPTE pour permettre aux pays les plus pauvres de ramener leur endettement à un niveau soutenable, ils notent que l'allègement de la dette n'est que l'une des nombreux moyens d'action et instruments qui peuvent être employés pour appuyer les stratégies de réduction de la pauvreté des pays.

#### 7. Biens publics mondiaux.

Les Ministres notent que la Conférence sur le financement du développement offre la possibilité d'établir plus solidement une position commune de la question des biens publics mondiaux et d'accélérer le processus de coordination des domaines d'action prioritaires, comme la lutte contre le VIH/sida et d'autres graves maladies infectieuses. Ils s'accordent à reconnaître l'importance de privilégier des activités prioritaires déterminées, tout en regroupant les initiatives de manière à utiliser efficacement les ressources. Ils insistent sur la nécessité de veiller à ce que les activités se rattachent directement aux stratégies nationales et mondiales. Dans certains cas, il sera nécessaire de fournir un financement supplémentaire tandis que, dans d'autres, il sera nécessaire de faire preuve de souplesse et de renforcer les mécanismes existants pour aider les pays à donner leur adhésion à des programmes nationaux portant sur les biens publics mondiaux et à mettre ces derniers à exécution.

#### 8. Tirer le meilleur parti possible des institutions existantes.

Les Ministres notent que la Conférence sur le financement du développement offre l'opportunité d'aboutir à un important consensus international — faisant intervenir

gouvernements, institutions, secteur privé et société civile — sur l'action à mener sur la base d'objectifs communs et de l'identification de besoins particuliers qui peuvent nécessiter une action internationale renforcée. Il serait ainsi possible d'établir un cadre permettant aux différentes institutions, eu égard à leurs mandats respectifs, leurs organes de direction et leurs points forts, de poursuivre des initiatives hautement prioritaires et de promouvoir une action plus ciblée et plus concertée des organismes bilatéraux et multilatéraux. Les Ministres sont fermement déterminés à tirer le meilleur parti possible des institutions existantes.

#### 9. Intégration dans le système mondial.

Les Ministres s'accordent à penser qu'il est important de promouvoir une meilleure intégration des pays en développement dans le système financier mondial. Ils notent que des progrès sont accomplis grâce aux efforts déployés, entre autres, par les institutions financières internationales, notamment dans les domaines de la prévention des crises, des normes et des codes, des cadres juridiques et réglementaires, de la transparence, du renforcement du secteur financier, de la lutte contre le financement du terrorisme et autres abus, de la gestion de la dette, et de la participation du secteur privé à la résolution des crises financières. Les Ministres s'accordent également à penser qu'il est important de trouver des moyens pragmatiques et novateurs de renforcer encore la participation effective des pays en développement aux débats et aux processus de prise de décision internationaux.

#### 10. Maintenir la mobilisation.

Les Ministres notent que la Conférence sur le financement du développement doit être considérée dans le contexte des efforts déployés pour intensifier la poursuite d'une action concertée au plan international afin de promouvoir le développement et la réduction de la pauvreté, d'accroître les possibilités de croissance des pays en développement et d'améliorer l'efficacité et la réceptivité de la coopération au développement. Ils insistent pour que les opérations sur lesquelles débouchera la Conférence soient replacées dans ce contexte. Ils estiment que le dialogue entre l'ECOSOC et les institutions de Bretton Woods, de même que les progrès qui pourront être réalisés dans le cadre du Comité administratif de coordination (CAA) offrent

des possibilités dont on n'a pas encore tiré parti. Il importe que les institutions existantes coopèrent dans une large mesure, en s'accordant sur leurs responsabilités et leurs organes de direction respectifs, et en se conformant à ceux-ci. Par exemple, le déploiement d'un effort concerté des institutions de Bretton Woods et des Nations Unies, avec la participation de l'OCDE, dans le but de s'assurer périodiquement des progrès accomplis en vue de la réalisation des OMD, serait un moyen pratique et efficace d'améliorer la coopération.

11. Les Ministres demandent au Président de soumettre ces conclusions au Président de l'Assemblée générale des Nations Unies.

**Comité monétaire et financier  
international**

**Washington; 20 Avril 2002**

1. Le Comité monétaire et financier international a tenu sa cinquième réunion à Washington, le 20 avril 2002, sous la présidence de M. Gordon Brown, Chancelier de l'Échiquier du Royaume-Uni. Le Comité note avec satisfaction les mesures décisives adoptées par la communauté internationale, surtout à la suite des événements tragiques du 11 septembre 2001, pour préserver la stabilité financière, rétablir la dynamique de croissance de l'économie mondiale et renforcer la lutte contre la pauvreté. Nous poursuivrons aussi notre action au niveau mondial pour combattre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. À notre réunion de novembre dernier à Ottawa, nous avons souligné l'importance d'une stratégie de collaboration pour le FMI et ses pays membres. Nous continuerons à travailler ensemble afin de promouvoir une croissance soutenue et largement répartie, en créant des possibilités d'emplois productifs, en réduisant les vulnérabilités, en ouvrant nos économies au commerce et en dégagant des ressources pour faire reculer durablement la pauvreté. L'économie mondiale

2. Depuis la dernière réunion du Comité, les perspectives de l'économie mondiale se sont sensiblement améliorées. Les gouvernements se doivent aujourd'hui d'aider à soutenir le redressement mondial qui est en cours. À cet effet, ils devront rester vigilants et

continuer à renforcer le cadrage à moyen terme de leur politique économique pour améliorer les perspectives de croissance durable et de stabilité, et pour réduire les vulnérabilités. Le Comité note les incertitudes liées aux questions de sécurité internationale dans le monde entier. Le Comité note aussi la détérioration de la situation au Moyen-Orient. Le Comité souligne l'importance de la stabilité des marchés pétroliers à un niveau de prix raisonnable pour les consommateurs et les producteurs.

3. Les pays avancés ont la responsabilité de promouvoir un redressement solide et soutenu de l'économie mondiale. Tout en maintenant l'inflation sous contrôle, les politiques monétaires devraient dans l'ensemble continuer à soutenir la croissance. Dans les pays où la reprise est plus avancée, il pourrait s'avérer nécessaire dans les mois qui viennent d'envisager d'inverser l'assouplissement précédemment opéré. Les réformes doivent être poursuivies avec vigueur afin d'améliorer la souplesse et la résistance de l'économie, de contribuer à une croissance mondiale forte et durable et de favoriser la réduction ordonnée des déséquilibres persistants au sein de l'économie mondiale. Ce processus sera facilité, au Japon, par une réforme énergique du secteur bancaire et du secteur des entreprises, ainsi que par un assouplissement monétaire pour mettre fin à la déflation; en Europe, par la poursuite de réformes de vaste portée visant à renforcer le potentiel de croissance; et aux États-Unis par une priorité aux efforts requis sur le moyen terme pour préserver l'équilibre budgétaire.

4. La reprise économique des pays industrialisés contribuera à soutenir l'activité dans les pays à marché émergent et en développement. Le Comité juge encourageant le fait que nombre d'économies à marché émergent sont devenues plus résistantes après avoir adopté des politiques économiques avisées, notamment des régimes de change plus viables. Il restera néanmoins essentiel de continuer à renforcer les positions budgétaires et de poursuivre les réformes des entreprises, des secteurs financiers et des institutions pour soutenir la reprise naissante et attirer l'investissement direct étranger. Le fait que les marchés différencient et apprécient mieux les risques a servi à limiter jusqu'à présent les effets de contagion de la crise argentine. Le Comité prend note des mesures prises par l'Argentine pour faire face à sa difficile

situation économique, et engage les autorités à s'employer rapidement, en coopération avec le FMI, à convenir d'un programme économique viable qui pourrait recevoir l'appui des institutions financières internationales et constituer la base du rétablissement de la stabilité et de la croissance.

5. Le Comité se réjouit vivement de l'engagement que la communauté internationale a pris à la Conférence des Nations Unies à Monterrey de rehausser les niveaux de vie et de combattre la pauvreté par des politiques avisées et une aide plus abondante et plus efficace. Il appuie sans réserve le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique et son appel à une ferme prise en charge des programmes par les pays eux-mêmes, à la conduite de politiques avisées, au renforcement des institutions et à l'amélioration de la gestion publique. Le Comité note les annonces récentes d'un accroissement du montant et de l'efficacité de l'aide et invite à réaliser de nouvelles avancées. Le Consensus de Monterrey constituera un élément de base important pour le Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg. Le Comité prend aussi bonne note de la nouvelle initiative visant à rehausser la croissance et à réduire la pauvreté dans les pays à faible revenu de la CEI.

6. Le Comité souligne l'importance cruciale d'une plus grande ouverture des échanges internationaux pour un redressement économique durable et en particulier une croissance soutenue et largement répartie dans les pays en développement. Il engage vivement tous les pays à résister aux pressions protectionnistes et à continuer à abaisser les obstacles au commerce, afin de mener à bonne fin dans les meilleurs délais le cycle de négociations commerciales de Doha. L'accroissement des débouchés commerciaux des pays en développement et l'élimination progressive des subventions qui faussent les échanges seront bénéfiques tant pour les pays développés que pour les pays en développement. Le Comité se félicite de l'engagement réaffirmé à Monterrey d'œuvrer en vue de l'objectif d'un accès au marché en franchise et non contingenté pour les exportations des pays les moins développés. Il note aussi l'accroissement des débouchés qui résulterait d'une diminution des obstacles aux échanges entre pays en développement. Renforcer la prévention et la résolution des crises

7. La surveillance demeure un élément fondamental de la mission du FMI, qui consiste à promouvoir une croissance économique saine et la stabilité financière, et à aider à prévenir les crises. Le Comité juge encourageants les progrès accomplis ces dernières années pour adapter et élargir le champ d'application de la surveillance, en réponse à l'évolution de l'environnement mondial, tout en la centrant sur les domaines cruciaux pour la stabilité économique et financière.

8. Le Comité appelle le FMI à ne ménager aucun effort pour rehausser la qualité de ses conseils, et les pays membres à appliquer ces conseils. La surveillance sera encore améliorée par : l'évaluation plus systématique des vulnérabilités, centrée en particulier sur la viabilité de la dette et les risques pesant sur les bilans dans le secteur privé; l'attention particulière portée à l'impact global des politiques économiques, notamment des politiques commerciales des plus grands pays l'évaluation plus franche et exhaustive des régimes et des taux de change; l'expansion d'une surveillance effective des secteurs financiers à l'ensemble des pays membres; l'examen plus poussé des questions structurelles et institutionnelles pertinentes; pour les questions ne relevant pas des compétences directes du FMI, l'utilisation plus efficace des compétences des institutions appropriées, en particulier de la Banque mondiale; l'intégration plus poussée de la surveillance multilatérale, régionale et bilatérale; l'étude plus approfondie des marchés de capitaux internationaux. Le Comité note que le processus de surveillance doit permettre effectivement de réévaluer en temps opportun la situation et la politique économiques. Dans les pays mettant en œuvre un programme, cela peut demander une perspective neuve et suffisamment de recul par rapport à l'exécution au quotidien du programme.

9. Le Comité encourage le FMI à poursuivre les récentes initiatives qui visent à accroître l'efficacité de la surveillance et de la prévention des crises. Il s'agit notamment de la mise en œuvre du programme d'évaluation du secteur financier (PESF) et de la politique de transparence, qui encourage notamment la publication des rapports du FMI sur les consultations de l'article IV et d'autres sujets. La poursuite des travaux sur les normes et les codes constitue un élément essentiel du

programme des mois à venir, afin d'en renforcer la pertinence pour la surveillance exercée par le FMI et leur contribution à ce processus, et de veiller à ce que les pays disposent de l'assistance technique requise. Le Comité encourage les pays remplissant les conditions requises à envisager de faire appel à la ligne de crédit préventive (LCP) et attend avec intérêt le réexamen de cette facilité.

10. Le Comité souscrit au programme de travail du FMI pour renforcer le cadre actuel de résolution des crises arrêté à Prague, en particulier pour améliorer, au bénéfice des pays membres et des marchés, la clarté et la prévisibilité des décisions qu'il est susceptible de prendre en cas de crise. Il s'agit : d'améliorer les évaluations de la viabilité de la dette; de clarifier la politique d'accès aux ressources du FMI pour les pays faisant face à une crise financière—étant entendu qu'un accès au-delà des limites normales exige une justification plus solide, et compte tenu du fait que les quotes-parts de certains pays membres ne sont pas à la mesure de leurs besoins de financement potentiels; de renforcer les instruments permettant d'assurer la participation du secteur privé; d'étudier un dispositif plus ordonné et transparent pour faire face aux cas exceptionnels où un État souverain a besoin de restructurer une dette insoutenable, et de clarifier les conditions auxquelles le FMI serait disposé à accorder des prêts à des pays ayant des arriérés. Le Comité se félicite de l'attention accordée à des propositions novatrices pour améliorer le processus de restructuration de la dette souveraine afin de combler une lacune du dispositif actuel. Il encourage le FMI à continuer d'examiner les aspects juridiques, institutionnels et opérationnels de deux stratégies qui pourraient être complémentaires et se renforcer mutuellement : une démarche juridictionnelle, qui permettrait à un débiteur souverain et à une «supermajorité» de créanciers de conclure un accord ayant force exécutoire pour tous les créanciers; et une démarche contractuelle, qui inclurait des clauses de restructuration globale dans les instruments d'emprunt. Le Comité attend avec intérêt d'examiner les progrès accomplis dans ce domaine lors de sa prochaine réunion.

Le rôle du FMI dans les pays à faible revenu

11. Le Comité souscrit pleinement au Consensus de Monterrey, qui réaffirme que

des politiques et institutions économiques saines, et une aide internationale importante et de vaste portée sont les deux piliers d'une réduction durable de la pauvreté. Il encourage le FMI à collaborer étroitement avec l'Organisation des Nations Unies, la Banque mondiale, les banques régionales de développement et les bailleurs de fonds bilatéraux à la mise au point d'un système exhaustif et transparent de suivi des progrès dans la réalisation des objectifs de développement du Millénaire.

12. Le Comité se félicite des résultats des récents examens de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) et du dispositif des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). Il importe de continuer à développer le processus du DSRP, cadre approprié pour encourager les efforts des pays à faible revenu et de leurs partenaires internationaux dans la lutte contre la pauvreté et pour une croissance plus forte. Les progrès importants réalisés dans le cadre des programmes appuyés par la FRPC dans la mise en œuvre du dispositif DSRP seront renforcés par une meilleure identification des sources de croissance soutenue, l'amélioration de la gestion des dépenses publiques et un recours plus systématique aux analyses d'impact sur la pauvreté et les conditions sociales. Le Comité encourage le FMI et la Banque mondiale à poursuivre leur collaboration sur chacun de ces dossiers et souhaite être informé de l'avancement des travaux à sa prochaine réunion. Le renforcement des capacités restera un moyen puissant d'assurer l'internalisation et la ferme application de stratégies efficaces de lutte contre la pauvreté et le Comité attend avec intérêt la remise à plat de l'assistance technique en vue d'en accroître l'efficacité. Le Comité se félicite en particulier de la création des centres régionaux d'assistance technique africains, qui appuieront la mise en œuvre du Nouveau partenariat pour le développement en Afrique, et souhaite que cette initiative soit financée sans tarder.

13. Il faudra continuer à accorder une attention particulière au rétablissement des pays à faible revenu qui ont souffert du ralentissement de l'activité économique et des fortes fluctuations des cours des matières premières récemment observés. Le Comité appuie le FMI dans sa volonté continue de répondre de manière souple et volontariste aux besoins de financement des pays à faible

revenu, notamment par une augmentation des financements au titre de la FRPC, le cas échéant. Il est conscient qu'il faudra peut-être envisager de mobiliser de nouvelles ressources pour la FRPC si la demande d'aide à ce titre reste élevée. Tout en jugeant encourageants les progrès dans la mise en œuvre de l'initiative en faveur des PPTE, le Comité note que dans un certain nombre de cas, la viabilité de la dette reste un problème et il appelle le FMI et la Banque mondiale à réexaminer la situation. Il engage vivement les pays admissibles à intensifier leurs efforts de réforme pour parvenir aux points de décision et d'achèvement et prend note, à cet égard, de la souplesse intégrée au dispositif pour tenir compte de la situation spéciale des pays sortant d'un conflit. Le Comité note la mise en œuvre conformément aux principes actuellement en vigueur, des dispositions permettant d'apporter un complément d'aide aux pays confrontés à des chocs exogènes exceptionnels. Il appelle à de nouveaux efforts pour améliorer la gestion de la dette dans les PPTE et à la poursuite du suivi attentif de la viabilité de leur dette, à mesure qu'ils se rapprochent du point d'achèvement et une fois ce point dépassé.

Rationalisation de la conditionnalité et renforcement de l'internalisation des programmes

14. Le Comité salue les progrès initiaux réalisés dans l'amélioration de l'efficacité des programmes appuyés par le FMI par la rationalisation et le recentrage de la conditionnalité et une ferme prise en charge par les pays de leurs réformes économiques. Il engage le FMI à poursuivre ses travaux, en coopération avec la Banque mondiale et souhaite recevoir à sa prochaine réunion un rapport sur ces dossiers, y compris sur l'examen de nouvelles directives sur la conditionnalité par le FMI.

Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

15. Le Comité souligne que l'action internationale à l'encontre de l'emploi abusif du système financier international pour le financement du terrorisme et le blanchiment du produit d'activités illicites demeure une priorité. Il est encouragé par la réaction de nombreux pays à l'appel qu'il avait lancé en novembre dernier à tous les pays pour qu'ils ratifient et appliquent dans leur intégralité les

instruments mis en place par les Nations Unies en vue de combattre le financement du terrorisme, qu'ils gèlent les actifs des terroristes, et pour qu'ils créent des cellules de renseignement financier et partagent leurs informations. Le Comité engage vivement les pays qui ne l'ont pas encore fait à appliquer ces instruments dans leur intégralité et à s'y conformer. Il se félicite en outre des avancées sensibles que le FMI a réalisées, en étroite collaboration avec la Banque mondiale, dans la mise en œuvre de tous les éléments de son plan d'action en vue d'intensifier les travaux sur les moyens de lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Le Comité prend note en particulier du bon départ réalisé dans l'évaluation des carences des dispositifs mis en place à l'encontre de ces fléaux et il appuie sans réserve la fourniture d'assistance technique pour aider les pays à identifier ces carences et à y remédier.

16. Tout en réaffirmant que la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme incombe aux autorités nationales, le Comité souligne que cet effort ne saurait être couronné de succès sans une vigilance constante et une intervention opportune au niveau mondial. Il appelle le FMI à continuer à faire de solides progrès dans tous les volets de son programme de travail dans les limites de ses domaines de responsabilité et de compétence. Il convient en particulier d'axer maintenant les efforts sur la mise au point de la méthodologie globale de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, sur la base d'une norme mondiale couvrant les recommandations du Groupe d'action financière (GAFI), et l'établissement de procédures d'évaluation compatibles avec le caractère uniforme, volontaire et concerté du processus des RONC. Il sera aussi crucial de renforcer l'assistance technique pour la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Le Comité engage vivement le FMI à coopérer avec les autres organisations internationales et pays donateurs pour recenser les besoins d'assistance technique et y répondre. Il souhaite recevoir un rapport complet sur l'avancement de ce dossier à sa prochaine réunion. Il appelle les pays membres à partager l'information sur leurs propres actions dans ce domaine.

Autres questions

17. Le Comité note que les discussions sur la douzième révision générale des quotes-parts au FMI se sont amorcées. Les quotes-parts devraient refléter l'évolution de l'économie mondiale. Le Comité recommande que l'on donne effet sans tarder au quatrième amendement des Statuts.

18. Le Comité prend note du rapport d'avancement sur le Bureau d'évaluation indépendant et souhaite être tenu régulièrement informé de ses activités.

Prochaine réunion

19. La prochaine réunion du CMFI aura lieu à Washington le 28 septembre 2002.

**Comité du développement -  
Washington Communiqués ; 21  
avril 2002**

1. Notre réunion d'aujourd'hui a été pour nous l'occasion d'examiner les défis qui se posent pour le développement, et de procéder à des échanges de vues sur un plan d'action pour assurer l'enseignement primaire universel.

2. Nous nous félicitons des très importants progrès réalisés, dans le cadre du Consensus de Monterrey, vers l'établissement d'un nouveau pacte de partenariat entre pays développés et pays en développement, sur la base de responsabilités et d'obligations mutuelles, dans le but d'accomplir des avancées tangibles sur la voie d'une croissance durable et d'une réduction de la pauvreté. Nous saluons les efforts menés par la Banque mondiale et le FMI, en collaboration avec les Nations Unies, pour contribuer à ce résultat. Nous comptons sur ces institutions pour qu'elles poursuivent leur collaboration, et avons bon espoir de consolider ce nouveau partenariat dans le cadre du processus devant aboutir à un fructueux Sommet mondial sur le développement durable.

3. Ce nouveau partenariat pour le développement reconnaît que le processus doit avoir pour point de départ des stratégies de développement contrôlées et conduites par les pays concernés, qui soient l'expression de saines politiques et d'une bonne gouvernance. Il convient d'appuyer ces stratégies par une aide au développement accrue et plus efficace, et par des efforts redoublés pour intégrer les

pays en développement à l'économie mondiale. Nous sommes déterminés à assurer la mise en œuvre de ces stratégies et partenariats, tels que le NEPAD, dans le cadre de l'intensification des activités qu'appellent l'application du Consensus de Monterrey et la réalisation des Objectifs de développement du millénaire<sup>1</sup>; nous passerons régulièrement en revue les progrès réalisés à cet égard lors de nos futures réunions. Nous nous félicitons de l'engagement pris à Monterrey par un certain nombre de bailleurs de fonds d'accroître leur aide publique au développement.

4. L'approche du CDI/DSRP sert de plus en plus de base uniforme à la mise en œuvre du nouveau partenariat à l'échelon des pays. Tout en reconnaissant qu'il y a encore moyen d'améliorer les choses dans ce domaine, nous partageons l'évaluation positive qui a été faite des mesures prises à ce jour, particulièrement pour renforcer la prise en charge du processus par les pays. Nous espérons que des progrès continueront d'être réalisés vers l'élargissement des processus participatifs d'élaboration et de suivi des DSRP, vers la mise en œuvre de politiques de croissance profitables aux pauvres, vers l'amélioration de la collaboration dans la perspective d'une gestion renforcée des dépenses publiques et d'une meilleure analyse de l'impact des mesures sur la pauvreté et dans le domaine social, et, au niveau des organismes de développement multilatéraux et bilatéraux, vers une meilleure harmonisation entre leurs programmes et les stratégies suivies par les pays.

5. Nous réaffirmons notre plein appui au programme d'activités actuellement mené en vue d'harmoniser les politiques et procédures opérationnelles des organismes bilatéraux et multilatéraux, de manière à rendre l'aide plus efficace et rationnelle. Nous nous engageons à prendre des mesures supplémentaires pour rationaliser ces procédures et ces règles durant la période menant au forum de haut niveau prévu pour le début de 2003.

6. Les faits démontrent qu'une aide efficace à l'appui de saines politiques et de solides institutions peut procurer d'importants avantages sur le plan du développement. Il importe de prêter une attention accrue au renforcement des institutions et des capacités, ainsi qu'au calendrier et à l'échelonnement du processus de réforme. Nous soulignons l'importance d'une focalisation accrue sur les

résultats, élément dont peuvent tirer parti les pays pour concevoir et mettre en œuvre leurs stratégies et les bailleurs de fonds et organismes de développement pour renforcer et répartir leur appui. Nous demandons à la Banque mondiale de faire rapport, à notre prochaine réunion, sur les efforts qu'elle entreprend à cet égard. Nous souhaiterions également être informés des efforts actuellement menés pour travailler d'une manière plus efficace avec les pays à faible revenu peu performants.

7. La croissance économique suppose un secteur privé solide et dynamique et un climat porteur de nature à encourager l'investissement, l'esprit d'entreprise et la création d'emplois. Cela dit, il ne suffit pas de renforcer le secteur privé des pays en développement si des progrès complémentaires ne sont pas faits pour intégrer ceux-ci au système commercial mondial. C'est pourquoi nous approuvons résolument l'appel qui a été lancé à Monterrey en vue d'assurer une forte cohérence entre l'aide au développement et les politiques commerciales. Nous appelons de nos vœux une accélération des efforts tendant à la réduction des barrières commerciales (y compris les subventions ayant des effets de distorsion sur les échanges), et invitons la Banque et les autres institutions à fournir un appui accru afin d'aider les pays en développement à surmonter les obstacles d'ordre stratégique, institutionnel, social et infrastructurel qui les empêchent de tirer pleinement parti des fruits des échanges mondiaux.

8. L'éducation est l'un des moyens les plus puissants de réduire la pauvreté. Nous approuvons résolument le plan d'action présenté par la Banque comme point de départ pour forger un consensus au plan international en vue de faire de l'enseignement primaire pour tous une réalité d'ici à 2015. Nous nous félicitons notamment du fait que ce plan d'action est conforme au nouveau partenariat pour le développement fondé sur les principes de responsabilités et d'obligations mutuelles. Nous invitons la Banque à continuer de collaborer avec l'UNESCO et les autres organismes concernés. Nous encourageons l'ensemble des pays à faire de l'éducation un élément central de leurs stratégies de réduction de la pauvreté, à réformer leurs politiques éducatives en vue d'assurer l'achèvement par tous des études primaires, et à suivre les

progrès des objectifs de 2015 en matière d'éducation, dans le contexte d'une focalisation accrue sur les résultats obtenus. Nous nous engageons pour notre part à travailler ensemble d'une manière bien plus cohérente pour aider à réaliser ce processus et à fournir les ressources supplémentaires voulues au plan intérieur et extérieur. La Banque et les autres parties prenantes doivent redoubler d'efforts pour que l'égalité des sexes dans l'enseignement primaire et secondaire, qui figure au nombre des Objectifs de développement de la Déclaration du millénaire, soit une réalité en 2005. Nous passerons en revue les progrès dans ce domaine au printemps prochain.

9. Au terme de l'examen consacré à cette question, nous nous félicitons des progrès réguliers auxquels a donné lieu l'Initiative PPTE. Nous demeurons résolus à ce qu'elle soit mise en œuvre de manière énergique et financée dans son intégralité. Pour nous, l'objectif reste de permettre aux pays pauvres très endettés de sortir à bref délai et durablement d'une situation d'endettement insoutenable. Nous faisons observer que, dans le cadre des principes directeurs en place, un allègement supplémentaire peut être apporté, au cas par cas, au point d'achèvement. Pour que le processus soit couronné de succès, il faudra que les PPTE s'engagent de manière durable à améliorer leurs politiques et leur gestion de la dette, et que la communauté des bailleurs de fonds continue de fournir un financement concessionnel adéquat et approprié. Nous étudierons comment faire en sorte que la dette demeure à un niveau tolérable, ainsi que les implications financières et l'action à mener pour ce faire, lors de la prochaine Assemblée annuelle. 10. Nous avons examiné, pour finir, un rapport d'avancement sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Conscients des risques graves soulevés par ces activités, nous nous félicitons des plans d'action établis d'un commun accord par la Banque et le FMI, ainsi que du renforcement de la collaboration avec les autres institutions. Nous encourageons la Banque et le FMI à continuer d'intégrer ces questions dans leurs activités de diagnostic, conformément à leurs domaines de compétence respectifs, et demandons instamment un effort accru d'aide au renforcement des capacités pour permettre aux pays de mieux faire face à ces problèmes. 11. La prochaine réunion du Comité est prévue pour septembre, à Washington. 1 Objectifs

énoncés dans la Déclaration du millénaire des Nations Unies, adoptée le 8 septembre 2000 par les chefs d'État et de gouvernement dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies.

## V DISCOURS

**Discours de Monsieur Laurent  
Fabius  
au Comité monétaire et financier  
international  
le 17 novembre 2001**

Après les événements du 11 septembre, cette réunion du Comité monétaire et financier international doit être l'occasion de nous recueillir sur les victimes de ces actes odieux et de confirmer notre soutien à tous ceux qui en ont souffert. Elle doit nous permettre de réaffirmer notre détermination à lutter contre le terrorisme, sous toutes ses formes et en mobilisant tous les moyens à notre disposition. Enfin, elle doit être le symbole de notre coopération pour assurer une croissance mondiale durable et équitablement répartie. Les événements du 11 septembre ont rendu plus aigu encore l'impératif d'une maîtrise de la mondialisation. Je m'associe pleinement aux propositions contenues dans le discours de mon collègue Didier Reynders, transmis au nom de l'Union européenne.

L'heure est plus que jamais à l'action. Nous devons nous fixer un programme d'action opérationnel et précis et obtenir des résultats concrets rapidement. Les institutions financières internationales, qui sont les premiers leviers de notre coopération multilatérale, ont naturellement un rôle essentiel à jouer : il appartient à notre comité, instance de décision et d'orientation politiques, de leur fixer des objectifs. J'attends en retour qu'elles nous rendent précisément compte de leurs résultats.

Nous avons deux priorités immédiates : répondre ensemble aux défis posés par le ralentissement de l'économie mondiale et lutter contre le financement du terrorisme.

### **1. Répondre ensemble aux défis posés par le ralentissement de l'économie mondiale**

**Depuis le 11 septembre, les facteurs de risque se sont accrûs**

### **Faire preuve de réactivité collective pour permettre la reprise de l'économie mondiale**

Le ralentissement américain et les tensions sur certains pays émergents étaient une source d'inquiétude avant le 11 septembre. Les attaques terroristes aux États-Unis et leur impact économique ont accentué les incertitudes et aggravé le ralentissement en cours dans l'ensemble du monde. Le deuxième semestre de 2001 devrait voir une croissance négative aux États-Unis et très ralentie en Europe. Ceci est une réalité. Nous ne devons toutefois pas céder au pessimisme.

Les responsables économiques de la zone euro, comme ceux de ses partenaires ont fait preuve de réactivité et de volonté pour soutenir la croissance. La réponse coordonnée de la communauté financière internationale, et notamment les actions concertées des banques centrales, a constitué un premier élément de réponse déterminant. Je salue à cet égard la récente décision de la BCE. Je crois que cette coordination des politiques économiques est à la hauteur de la responsabilité commune que nous avons à restaurer, au plus vite, une croissance soutenue et riche en emplois. Ces décisions s'ajoutent aux baisses d'impôt décidées précédemment et constituent des éléments favorables pour une reprise.

La zone euro fait face à cette situation dans un contexte meilleur que par le passé. La monnaie unique a évité les évolutions divergentes de compétitivité entre pays membres de la zone euro et le ralentissement de l'inflation restaure du pouvoir d'achat aux ménages. Les politiques budgétaires maintiennent le cap de l'amélioration à moyen terme, mais elles font preuve de la souplesse nécessaire pour ne pas peser sur la croissance. En France, en particulier, nous avons fait le choix d'un plan de consolidation, qui est compatible avec nos objectifs d'amélioration des finances publiques à moyen terme et qui favorise ainsi l'assouplissement des conditions monétaires.

### **Suivre avec attention la situation des pays émergents et en développement**

Les événements du 11 septembre ont affecté les perspectives de croissance des pays émergents et des pays en développement. Toutefois, la nature et l'ampleur des difficultés consécutives à ce choc diffèrent d'un pays à l'autre, tout comme les réponses que devra

apporter la communauté financière internationale.

Je me félicite de la bonne résistance des marchés émergents après leur réaction violente dans les jours qui ont suivi les attentats. Grâce à une meilleure appréciation de la situation spécifique de chaque pays par les marchés financiers, les risques de contagion des crises financières se sont affaiblis. Nous devons toutefois rester vigilants à l'évolution de la situation des pays émergents. A moyen terme, l'ampleur de l'impact des attentats du 11 septembre sur les économies émergentes et en développement dépendra essentiellement de trois facteurs : l'évolution de l'économie américaine et européenne, la perception du risque émergent par les investisseurs et l'évolution des cours du pétrole.

Les pays émergents ont déjà accompli des efforts importants pour réduire leur vulnérabilité extérieure ces dernières années. Ces réformes expliquent en bonne partie la meilleure capacité actuelle de résistance de ces pays pris dans leur ensemble. Afin de permettre un rapide retour des capitaux privés dans ces pays, il est indispensable que ces efforts soient poursuivis et soutenus.

Le lancement d'un nouveau cycle commercial à Doha représente pour les pays en développement une étape essentielle dans leur intégration économique.

#### **Mobiliser les outils du FMI pour surmonter ces défis**

Le Fonds monétaire international a un rôle crucial à jouer dans cette période. La crédibilité du FMI en cette période dépend de sa capacité à anticiper, à nous aider à mieux percevoir les enjeux de court et de moyen terme et à mobiliser ses instruments en fonction des choix que nous aurons effectués.

Le FMI doit continuer à se réformer. J'attache une importance toute particulière au travail du Bureau indépendant de l'évaluation dont l'un des objectifs est de fournir au CMFI les moyens d'une meilleure gouvernance du FMI. Lors de l'élaboration de son programme de travail, il me semble important que la question de l'impact social des programmes soit abordée.

#### **Adapter les instruments existants pour venir en aide aux pays en développement**

Les pays en développement sont les plus fragiles dans ces circonstances exceptionnelles. Nous devons répondre à leurs besoins en mobilisant les instruments du FMI pour leur prêter assistance. Éradiquer la pauvreté et nous assurer que la mondialisation n'est pas un facteur d'accroissement des inégalités font partie de nos objectifs prioritaires. Ils répondent aussi à un impératif de sécurité collective car la pauvreté et l'absence d'espoir sont un terreau facile pour les extrémistes et les terroristes. Le FMI a les moyens et les instruments pour les aider, mais il doit aller plus loin :

- **la liquidité du FMI est aujourd'hui satisfaisante**, même si elle a diminué au cours de ces derniers mois. Par ailleurs, en cas de nécessité, le FMI dispose d'instruments exceptionnels comme les Accords Généraux d'Emprunts et les Nouveaux Accords d'Emprunts. Dans ce contexte, il serait souhaitable, pour renforcer la confiance, que la procédure d'allocation spéciale de Droits de tirage spéciaux, décidée en 1997, puisse entrer en vigueur rapidement grâce à la ratification par de nouveaux États membres ;

- par ailleurs, **la Ligne de crédit conditionnelle (LCC)**, créée en 1999 et renouvelée en 2000, doit pouvoir être utilisée par les pays éligibles qui en font la demande. Dans le contexte actuel, je souhaite que le FMI soit actif à cet égard ;

- je soutiens aussi l'initiative du Directeur général visant étendre la **facilité de financement compensatoire (FFC)** pour y intégrer un volet destiné aux pays en développement importateurs de pétrole. Je propose qu'à cette occasion nous considérions une extension de la Facilité de financement compensatoire (FFC) aux *importations* de biens comme de services. Elle deviendrait un instrument simple, efficace et qui apporterait une réponse à l'un des problèmes majeurs auxquels sont confrontés les pays en développement, à savoir les chocs externes réels déséquilibrant la balance courante. A l'heure où les négociations de Doha visent à offrir aux pays en développement de meilleures perspectives dans le domaine commercial, cette extension de la FFC pourrait d'ailleurs préfigurer d'autres mécanismes visant à faciliter leur intégration commerciale. Je me félicite des travaux menés par le FMI sur ce sujet depuis mes propositions du printemps

et nous devons agir concrètement dans ce nouveau contexte ;

- enfin, il est indispensable que le Fonds destiné à financer la **Facilité de Réduction de la Pauvreté et de Croissance (FRPC), élément essentiel de l'initiative PPTE**, soit abondé par les États membres. La France a confirmé son soutien à cet instrument essentiel en annonçant à Prague un prêt de 1 mds de DTS à la FRPC. Je me félicite du soutien supplémentaire qui vient d'être annoncé par le Japon.

Obtenir enfin des résultats concrets dans le traitement ordonné des crises financières

La France milite de longue date pour un renforcement de la prévention des crises et leur traitement ordonné. Il reste des progrès à accomplir, notamment en situation de crise où nous restons néanmoins confrontés au dilemme des solutions extrêmes (défaut ou intervention massive, avec ce fameux "bail-out"). Chacun sait que les ressources publiques ne sont pas illimitées. Maintenir le statu quo reviendrait à accepter des interventions financières de plus en plus importantes et donc irréalistes. Je suis prêt à étudier de manière ouverte toute proposition qui nous permettrait d'aller plus loin encore, en complément du cadre d'action agréé en septembre 2000, en suivant deux règles essentielles :

**continuer à faire du FMI l'outil central de la gestion des crises financières**, en lui demandant d'exercer son rôle de surveillance en amont et en privilégiant le recours aux financements multilatéraux lorsque la crise survient ;

**mieux responsabiliser le secteur privé qui doit assumer le risque qu'il prend et pour lequel il a demandé une rémunération**. Il est important de favoriser un dialogue continu avec les représentants du secteur privé, tant au FMI qu'au Club de Paris. Nous avons collectivement avancé, mais des progrès restent encore à accomplir dans ce domaine.

**2. La lutte contre les abus de la mondialisation financière est un enjeu non seulement pour la stabilité du système financier mais aussi pour notre sécurité collective.**

La lutte contre le financement du terrorisme est une facette essentielle de notre effort collectif contre le terrorisme. La France s'est engagée à ratifier rapidement la

Convention des Nations Unies sur la répression du financement du terrorisme et met pleinement en œuvre les résolutions 1333 et 1267. La France respecte déjà la plupart des 8 recommandations spéciales définies par le GAFI au terme de sa réunion exceptionnelle des 29 et 30 octobre et sera en conformité complète pour juin 2002. Je soutiens très fermement le processus d'évaluation qui a été engagé à cette occasion par le GAFI, et j'invite tous mes collègues à s'engager rapidement et concrètement dans cette démarche qui est le socle de notre coopération internationale.

**Le FMI doit s'engager plus résolument dans la lutte contre le financement du terrorisme et contre le blanchiment**

Les institutions financières internationales ont un rôle majeur à jouer, et en particulier le FMI qui doit contribuer à la lutte contre l'utilisation criminelle du système financier international car l'intégrité de ce dernier est un bien public mondial.

**Je me félicite de la décision du Directeur général du FMI d'avoir réuni un groupe de travail spécifique sur ces questions après le 11 septembre pour que le FMI intègre la lutte contre le financement du terrorisme dans ses travaux et renforce son engagement dans la lutte contre le blanchiment**. Le rapport qu'il vient de remettre va clairement dans la bonne direction et témoigne d'une nouvelle dynamique et d'un engagement renforcé. J'apporte notamment mon plein soutien à l'approche plus globale qui est désormais proposée.

Concrètement, comment aller de l'avant rapidement ? J'ai en la matière quatre propositions :

1/ le FMI doit mobiliser son expertise sur les systèmes financiers, notamment sur les systèmes de paiements et de transfert de fonds et leur supervision ;

2/ le FMI doit avancer rapidement avec le GAFI sur la préparation d'un ROSC "blanchiment". Nous devons aller vite et être opérationnels. La France a déjà indiqué sa volonté de se soumettre à un tel exercice. J'invite mes collègues à nous suivre dans cette voie ;

3/ le FMI doit intégrer la lutte contre le financement du terrorisme et contre le blanchiment dans ses revues au titre de

l'Article IV. Cela doit devenir un élément standard de ces revues ;

4/ enfin, le FMI doit mobiliser tous ses instruments, y compris en matière d'assistance technique, pour participer à notre effort collectif de lutte contre le financement du terrorisme et contre la criminalité financière.

Il faut maintenant agir vite, doter les institutions concernées (GAFI, FMI ou Banque mondiale) des moyens de mener à bien ces objectifs et leur demander de nous rendre compte régulièrement de leurs résultats concrets.

**La lutte contre les autres abus de la mondialisation, et notamment contre les centres offshore mal régulés et non coopératifs, fait partie de notre combat contre le financement du terrorisme**

La lutte contre les abus de la mondialisation ne tolère pas le maintien de pratiques contraires aux règles internationales à la périphérie de notre communauté. Nous ne pouvons pas accepter que des acteurs financiers choisissent de localiser leurs activités dans des pays qui ont fait le choix du moins-disant réglementaire et prudentiel et qui constituent autant de frein à l'indispensable coopération internationale.

**Dans le cadre de notre lutte contre le financement du terrorisme, il est indispensable d'obtenir des progrès rapides en matière de centres offshore.** Ceux-ci constituent des trous noirs dans le système financier international qui peuvent menacer notre sécurité collective. Pour mener à bien les investigations nécessaires dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, nous devons nous assurer que ces centres possèdent un système prudentiel adapté et des autorités de contrôle susceptibles de coopérer en matière d'échange d'information. Ainsi, le gel des avoirs n'a de sens que si nous sommes capables de pister les capitaux criminels, impliqués dans le blanchiment ou dans le financement du terrorisme, à l'échelle internationale.

Pour avancer, le FMI doit accélérer ses travaux sur les centres offshore. Il est par ailleurs indispensable d'accélérer ce processus en actualisant la liste des centres offshore indécis publiés par le FSF en avril 2000 pour exercer une pression sur les pays concernés. Une telle actualisation - qui est de la responsabilité du FSF, mais qui peut s'appuyer

sur les résultats des travaux du FMI - permettra de récompenser les pays qui ont pris les mesures nécessaires et de continuer à exercer une pression sur ceux qui n'auraient rien fait. C'est ce que la France a récemment proposé à ses partenaires dans le cadre du FSF.

**Nous devons aussi lutter contre la volatilité excessive des marchés financiers.** Les fonds spéculatifs à fort effet de levier (highly leveraged institutions) continuent à représenter un risque systémique important pour le système financier international. Il est donc indispensable que les progrès en matière de transparence soient réalisés. L'évaluation qui doit être réalisée par le FSF pour mars 2002 sur le degré de mise en œuvre de ses recommandations constituera une étape importante à cet égard. Par ailleurs, les pays membres de l'UE ont demandé à la Commission européenne, d'ici la fin de l'année, d'étudier les moyens de lutter contre la volatilité excessive des marchés financiers, et dans ce cadre d'étudier notamment la faisabilité d'une taxe sur les transactions sur les changes. La France a apporté un soutien déterminé au lancement de cette étude, qui doit s'intégrer dans une analyse plus générale des enjeux de la mondialisation et des réponses possibles, notamment pour renforcer notre contribution collective au développement.

Nous devons collectivement répondre aux défis posés par les événements du 11 septembre. Nous sommes confrontés à une situation macro-économique nouvelle, dans laquelle un événement imprévu et profond est venu renforcer des inquiétudes sur l'évolution de l'économie mondiale. Nous devons être réactifs face à une telle situation et ne pas hésiter à nous interroger sur la pertinence de nos moyens d'action habituels.

La reprise économique qui est conditionnée par le retour de la confiance dépend aussi de notre efficacité à éradiquer le terrorisme et à lutter contre ses modes de financements. Ainsi, nos deux objectifs immédiats que sont le retour de la croissance et lutte contre le financement du terrorisme sont étroitement liés.

Les attentats du 11 septembre posent aussi la question cruciale de la régulation de la mondialisation. Celle-ci appelle de notre part une régulation renouvelée, passant par

l'édiction de nouvelles règles. Le FMI est un instrument essentiel de cette régulation. En l'absence de cette dernière, c'est non seulement notre prospérité qui sera menacée, mais aussi notre sécurité collective.

La France et, plus largement, l'Union européenne ont une contribution originale à apporter dans ce débat international. Acteur majeur de la mondialisation, l'Europe doit faire entendre sa voix dans les discussions en cours en s'appuyant sur son histoire, sa diversité et son modèle social.

**Discours de M. Laurent Fabius  
au Comité du Développement ;  
novembre 2001**

Chers collègues,

Nous nous retrouvons aujourd'hui à Ottawa quelques semaines après les événements tragiques du 11 septembre. Au cours des débats du G20 et du CMFI, où nous avons mis l'accent sur les pays à revenus intermédiaires, nous avons déjà insisté sur l'urgence de mobiliser la coopération internationale. Cette réunion du Comité du Développement est le temps pour examiner aussi la situation des pays les plus pauvres. C'est là en effet que les efforts les plus importants restent à accomplir pour construire un monde plus sûr et éviter que la pauvreté ne dérive vers la violence. Le choc que le monde subit appelle des réponses immédiates pour réduire la vulnérabilité des pays pauvres (1) ; au-delà, il nous faut aborder les besoins de financement du monde en développement en prévision de la réunion de Monterrey, en mars prochain, en vue de laquelle les actionnaires des institutions de Bretton Woods doivent adresser à la communauté internationale un message fort (2).

**1. Le choc actuel doit nous amener à corriger les insuffisances de notre système de régulation économique et financière**

Notre réponse à ce défi doit d'abord porter sur la cause de cette nouvelle instabilité majeure :

l'existence dans notre économie mondialisée de circuits de financement du terrorisme, qu'il nous faut combattre (a). Nous devons aussi, évidemment, apporter aux pays les plus démunis les

appuis économiques que ce contexte turbulent justifie (b), sans oublier que, parmi les plus pauvres, c'est l'Afrique qui est la plus vulnérable (c).

a) Les institutions internationales doivent faire en sorte que tous les pays, y compris les plus pauvres, participent à la lutte contre le financement du terrorisme

Je l'ai dit lors de la réunion du CMFI d'hier, les institutions financières internationales ont un rôle majeur à jouer, et

en particulier le FMI qui doit contribuer à la lutte contre l'utilisation criminelle du système financier international car l'intégrité de ce dernier est un bien public mondial. La Banque Mondiale doit aider les pays, en particulier les plus pauvres, à travailler dans ce sens.

Je me félicite de la décision du Directeur général du FMI d'avoir réuni un groupe de travail spécifique sur ces questions après le 11 septembre pour que le FMI intègre la lutte contre le financement du terrorisme dans ses travaux et renforce son engagement dans la lutte contre le blanchiment. Le rapport qu'il vient de remettre va clairement dans la bonne direction et témoigne d'une nouvelle dynamique et d'un engagement renforcé. J'apporte notamment mon plein soutien à l'approche plus globale qui est désormais proposée.

Il faut maintenant agir vite, doter les institutions concernées (GAFI, FMI ou Banque mondiale) des moyens de mener à bien ces objectifs et leur demander de nous rendre compte régulièrement de leurs résultats concrets.

Je souhaite attirer votre attention sur le rôle pratique que la Banque Mondiale doit avoir dans les pays les plus pauvres dans ce domaine. Elle est en train, peu à peu, à notre demande, d'intégrer la lutte contre le blanchiment dans les standards de développement prioritaires fondant son appui aux pays où elle intervient. Elle doit, plus rapidement encore, inclure la lutte contre le financement du terrorisme comme un point clef d'orientation de ses interventions, en concertation avec le FMI et les autres intervenants : les pays pauvres ne doivent plus être la base arrière des quelques individus qui mettent en danger l'équilibre du monde.

b) Le choc économique dû à ces événements touche aussi les pays les moins développés : il nous faut évaluer leurs besoins pour mieux les soutenir

Avant le 11 septembre déjà, la conjoncture mondiale évoluait d'une façon moins favorable que quelques mois auparavant. Les populations des pays en développement en souffraient et j'avais

insisté auprès de vous sur la nécessité de sanctuariser les dépenses sociales. Après le 11 septembre, les pays en développement sont les

plus fragiles dans ces circonstances exceptionnelles. Nous devons répondre à leurs besoins en mobilisant les instruments du FMI, de la Banque Mondiale, des banques régionales de développement et des autres bailleurs de fonds pour leur prêter assistance. Eradiquer la pauvreté et nous assurer que la mondialisation n'est pas un facteur d'accroissement des inégalités font partie de nos objectifs prioritaires. Ils répondent aussi à un impératif de sécurité collective car la pauvreté et l'absence d'espoir sont un terreau facile pour les extrémistes et les terroristes.

Je constate que nos institutions multilatérales sont dotées des moyens qui permettent de relever les défis de court terme. Comme je l'ai dit lors du CMFI d'hier, je soutiens l'initiative du Directeur général visant à étendre la facilité de financement compensatoire (FFC) pour y intégrer un volet destiné aux pays en développement importateurs de pétrole.

Par ailleurs, il est plus que jamais nécessaire de s'assurer que le FMI dispose des moyens d'appuyer les politiques de réduction de la pauvreté menées dans les pays les plus pauvres, et tout particulièrement en Afrique. La mise en œuvre de l'initiative PPTTE est également essentielle. Son application doit être tout à la fois rigoureuse et souple : rigoureuse pour garantir que les objectifs de réduction de la pauvreté seront atteints ; souple pour s'adapter à la situation réelle des pays et aux chocs subis actuellement par ces pays dans le contexte mondial actuel. Les institutions internationales et le Club de Paris fournissent des efforts considérables en ce sens. Il importe aussi de veiller à ce que la participation des créanciers soit générale.

Pour ce qui est de la Banque Mondiale, je remercie son Président de sa proposition d'engager, dans cette circonstance particulière, de façon plus rapide que prévu, les fonds encore disponibles dans le cadre de l'AID-12. Je souhaite également, pour ma part, que l'AID, qui est en voie de reconstitution, mobilise de façon exceptionnelle ses ressources internes, dont je sais qu'elles sont importantes, pour apporter aux pays éligibles un soutien exceptionnel sur la période de l'AID- 13.

c) L'Afrique est le continent le plus fragile et le plus pauvre : elle doit être notre priorité

En Afrique sub-saharienne, presque la moitié de la population vit avec moins d'un euro par jour. Les perspectives économiques publiées récemment par la Banque mondiale montrent que nous devrions atteindre l'objectif global de diminuer de moitié l'extrême pauvreté à l'horizon 2015.

Mais la Banque Mondiale nous dit aussi que l'extrême pauvreté pourrait progresser en Afrique: c'est inadmissible et il ne tient qu'à nous, gouvernants des pays du Nord et des pays du Sud, d'inverser cette tendance : prévenir la violence, c'est d'abord vouloir réduire les inégalités et empêcher que la mondialisation ne crée des "poches de pauvreté" parce que des hommes et des femmes auraient été négligés dans notre stratégie de développement.

C'est pourquoi la France continue à plaider pour que 50% des flux d'aide concessionnelle de la Banque mondiale soient accordés au continent africain. La reconstitution en cours de l'AID-13, qui doit se conclure d'ici la fin de l'année, doit être l'occasion pour la communauté des bailleurs dans son ensemble de renouveler cet engagement et pour la Banque mondiale de définir une stratégie détaillée et efficace permettant la concrétisation de cet objectif. Nous contribuerons aussi, pour notre part, au Fonds Africain de Développement.

## **2. Il nous faut trouver les moyens de rendre ce monde plus juste et plus équitable : c'est l'enjeu de la conférence de Monterrey sur le financement du développement**

Populations du Sud, opinions publiques du Nord, attendent de la réunion de Monterrey qu'elle ouvre des perspectives crédibles sur le financement du développement pour demain. C'est un enjeu auquel, nous, actionnaires des institutions de Bretton Woods, devons répondre. Tout en expliquant mieux le rôle de nos institutions pour la régulation de la mondialisation (a) il nous faut rationaliser leurs interventions (b). Il nous faut aussi maîtriser les conditions dans lesquelles les financements publics et privés parviennent aux pays en développement (c), de façon cohérente avec d'autres sources de financement sur lesquelles nous devons réfléchir (d).

a) Il nous faut mieux expliquer l'action des IFIs à nos opinions publiques :

De Prague à Washington, chacune de nos rencontres récentes a été l'occasion de manifestations hostiles et de critiques fortes de la part de la société civile. L'action de nos institutions est souvent mal comprise. Elles sont tour à tour accusées de ne pas faire assez ou de faire trop, à travers une ingérence excessive dans les choix politiques des Etats. Nous devons exiger qu'elles soient exemplaires. Elles doivent en particulier éviter de s'engager dans des domaines qui sont éloignés de leurs compétences.

Pourtant, nos institutions sont uniques par les moyens financiers dont elles disposent et sont des acteurs essentiels pour gouverner la mondialisation. Elles ont un rôle fondamental dans la promotion d'un monde plus sûr parce que plus solidaire. Elles sont un partenaire essentiel des pays en développement, particulièrement les plus pauvres d'entre eux. Le mandat que nous leur avons confié est clair dans notre esprit. Mais il nous faut encore organiser le dialogue. Le G20 s'est réuni hier. Ce groupe n'est pas encore suffisamment représentatif. J'ai proposé que nous recherchions ensemble un schéma de représentation plus équilibré des différentes zones et cultures du monde. Je soutiens aussi l'idée d'un Conseil de Sécurité Economique. La Conférence de Monterrey sur le financement du développement sera une bonne occasion pour avancer dans ce dialogue.

b) Distinguer les rôles et garantir la cohérence d'action de nos institutions : Banque mondiale, Banques Régionales de Développement, Fonds Monétaire International, Fonds et Programmes des Nations-Unies. Autant d'institutions spécialisées dont nous avons, progressivement, su préciser les champs d'intervention.

La reconstruction de l'Afghanistan devra être un exemple de coopération entre les partenaires du développement. Il est clair que la priorité sera de mettre en place en Afghanistan, en associant les populations, une structure provisoire pour faire face aux besoins les plus urgents, en impliquant les Nations-Unies. Dans le même temps, le FMI, la Banque Mondiale et la Banque Asiatique de Développement devront envisager, dans le respect de leurs mandats et compétences respectifs, la reconstruction de l'économie de ce pays pour que, la liberté étant retrouvée, la vie reprenne son cours et l'espoir de chacun prenne forme.

Plus généralement, la réforme des Banques Multilatérales de Développement, que nous avons initiée l'année dernière et dont la mise en œuvre se poursuit, permettra d'avancer davantage encore dans le sens d'une meilleure définition des rôles de ces institutions et d'une meilleure cohérence de leurs interventions. Elle permettra de rendre ces institutions plus sélectives, donc plus efficaces.

Le souhait de la France de créer, à l'AID et au Fonds Africain de Développement, une fenêtre de dons pour les projets sociaux dans les pays les plus pauvres relève de cette même logique de cohérence : nous ne pouvons d'une part annuler la dette de ces pays et d'autre part nous en tenir à des instruments d'intervention dont nous savons qu'ils conduiront à recréer un endettement, certes concessionnel, mais encore insoutenable par rapport à la nature des projets financés. Pour autant, il me semble important que cette fenêtre de dons soit limitée, par exemple de l'ordre de 10% des interventions : le risque d'aller au-delà serait de fragiliser les institutions, dans leurs mandats et dans leurs capacités financières. Le risque serait aussi de leur ôter leur valeur ajoutée par rapport aux Fonds et Programmes des Nations Unies, dont le rôle économique est d'apporter des dons pour des projets microéconomiques de réduction de pauvreté.

b) Moderniser l'aide publique au développement, qui est un pilier de la solidarité internationale

Le Secrétaire Général des Nations-Unies, M. Koffi Annan, a eu l'heureuse initiative de demander à un panel d'experts, autour de M. Zedillo, de faire, pour la Conférence de Monterrey, un rapport sur les perspectives de notre aide.

Notre réunion d'aujourd'hui est, pour moi, une occasion supplémentaire de dire combien ce rapport est appréciable, tant par les idées nouvelles qu'il développe que par les difficultés qu'il met en lumière sur le chemin du développement où nous sommes engagés.

J'en retiens pour ma part trois messages, que je souhaite que nous portions ensemble à Monterrey :

i) Le développement économique repose d'abord sur des règles claires, connues et respectées de tous

La première condition pour que naisse une croissance économique durable est que chaque Etat souverain, au Sud comme au Nord, définisse des règles claires, justes, qui s'appliquent à tous de la même façon. C'est la voie dans laquelle s'engagent heureusement aujourd'hui tous les pays en développement, à commencer par ceux d'Afrique dans le cadre de leur initiative NEPAD.

Les clefs du développement sont aussi les réponses à des questions simples que se pose chaque acteur économique : "à quoi me sert de développer mon commerce si je sais que je peux être dépouillé à tout moment? Si mon concurrent peut corrompre les autorités qui contrôlent mon activité ? S'il peut faire travailler illégalement des enfants et détruire l'environnement naturel?"

Je crois que le cadre institutionnel et réglementaire, l'instauration de "l'État de droit", la lutte contre la corruption et la délinquance financière sont des préalables dans la vision française du développement. C'est aussi la vision de l'Europe.

Pour être efficace, ce cadre institutionnel doit être mis en œuvre de façon concertée à tous les niveaux : national mais aussi international. Dans une économie mondialisée, nous avons besoin de mécanismes régulateurs mondiaux. Les bases récemment adoptées par le « programme de développement de Doha » y contribueront positivement. Plus généralement, protection de l'environnement, lutte contre les maladies infectieuses, éducation des femmes et des hommes, lutte contre la délinquance financière et contre le financement du terrorisme, promotion de la stabilité financière internationale sont autant de sujets où nous devons nous concerter et arrêter une stratégie mondiale.

ii) Le financement du développement repose sur une co-responsabilité assumée

L'inefficacité de l'aide nuit à l'aide. D'une part l'impact de l'aide pour les hommes et les femmes des pays bénéficiaires est trop souvent amoindri par des méthodes inappropriées. D'autre part, la justification de l'effort que consentent les populations du Nord en faveur des peuples du Sud est d'autant moins forte si des gaspillages existent.

Il me paraît donc essentiel de systématiser un lien politique entre

l'augmentation du niveau de l'aide, que chacun souhaite, et les progrès de la rationalité de ces dépenses. Par là, je veux vous dire, en particulier, que nos décisions ne seront considérées comme positives que si elles s'appuient sur la cohérence de l'intervention des organisations internationales, sur des objectifs de l'aide lisibles pour le citoyen et sur une véritable mesure de l'efficacité. Ce sont des objectifs que nous sommes aujourd'hui loin d'avoir atteints.

iii) La solidarité Nord-Sud de demain est à construire sur la base des initiatives que nous avons décidées au cours des derniers mois en vue de former un cadre cohérent. J'en retiendrai trois principales :

L'initiative sur la dette, qui fournit, avec les Cadres Stratégiques de Réduction de la Pauvreté, un cadre unique de lutte contre la pauvreté et les inégalités, de nature à établir une coordination efficace des bailleurs de fonds, sous la responsabilité des pays bénéficiaires. C'est un travail qui commence à peine et dont nous attendons beaucoup ;

l'adaptation des contraintes commerciales sur les flux Nord-Sud. L'accord trouvé à Doha sur le prix des médicaments pour traiter le SIDA est un exemple de pragmatisme sur lequel il nous faut construire. L'initiative "tout sauf les armes" constitue, par son caractère global, unilatéral et non limité dans le temps, une avancée majeure en faveur de l'accès des pays les moins avancés aux marchés des pays riches ; j'appelle les autres grands pays industrialisés à mettre en œuvre rapidement des initiatives similaires. De même, les récents accords de l'OCDE sur le déliement de l'aide aux PMA illustrent également l'importance de la liberté économique et commerciale dans le processus de développement. Cependant, ces efforts seront insuffisants sans un appui renforcé aux pays pauvres pour qu'ils s'intègrent mieux dans l'économie mondiale, qu'ils diversifient leurs économies et qu'ils puissent participer pleinement au dispositif multilatéral de libération des échanges.

L'harmonisation des procédures des donateurs. Le Comité d'Aide au Développement de l'OCDE me paraît être l'enceinte centrale pour ces débats. Chacun, donateurs bilatéraux, institutions financières et organismes des Nations-Unies, doit y contribuer. Les IFIs, tout comme les

Institutions Européennes, doivent faire évoluer leurs procédures dans le sens d'une plus grande efficacité, sans compromettre la sécurité nécessaire pour le maniement des sommes importantes que nous leur confions.

A Monterrey, les Ministres des Finances et du Développement devront aussi envisager de nouvelles sources de financement du développement

Il nous faut d'abord vouloir améliorer nos mécanismes de solidarité. La France, qui est, depuis longtemps, au sein du G7, le pays dont l'effort relatif est le plus important, souhaite montrer l'exemple. Nous réfléchirons dans les prochaines semaines, au sein du Gouvernement, à l'évolution des objectifs et des formes de notre aide.

L'Europe est, elle aussi, un exemple pour ce qui est de la solidarité Nord-Sud : les pays de l'Union apportent près de la moitié de l'aide mondiale aux pays du Sud. Si nos autres partenaires nous rejoignaient à ce niveau, chaque année, plus de 25 milliards d'euros supplémentaires iraient aux pays du Sud.

Allier ambition et idées nouvelles est d'ailleurs une qualité du rapport du panel présidé par M. Zedillo : je pense par exemple à l'idée de créer des mécanismes de taxation sur les émissions de carbone, à laquelle l'on doit réfléchir, de façon cohérente avec les mécanismes de Kyoto.

Mais je crois que nous pouvons aller au-delà : je vois un intérêt fort à considérer la possibilité de créer des nouveaux mécanismes internationaux de prélèvement sur les autres abus de la mondialisation, qu'il s'agisse de la spéculation financière – que l'Europe étudie aujourd'hui – ou du commerce des armes. Il faut progresser de façon raisonnée en ce domaine.

**Discours de M. Laurent Fabius  
au CMFI**

**avril 2002**

Chers collègues,

Depuis notre dernière réunion, des évolutions positives ont été enregistrées. En particulier, l'économie internationale a renoué avec la croissance grâce à des politiques économiques qui ont joué leurs rôles. Mon collègue Rodrigo Rato, Président de l'Ecofin, développe dans son discours au nom de l'Union européenne une vision ambitieuse et équilibrée de ces différents thèmes. Je m'associe pleinement à cette analyse et souhaite plus particulièrement mettre l'accent sur les points suivants, qui se résument en une seule idée : notre monde a besoin de règles que tous doivent accepter.

1. La situation économique mondiale s'est améliorée et nous devons répondre ensemble aux vulnérabilités identifiées. La reprise dans nos économies est désormais manifeste. Nos actions coordonnées depuis le 11 septembre ont facilité le retour de la croissance. Les conditions d'une reprise synchronisée sont aujourd'hui en place. L'optimisme que je revendique est un optimisme prudent et responsable. Il ne néglige pas les facteurs actuels de risques de l'économie mondiale. Les déséquilibres doivent être traités avec détermination. La zone euro ne connaît pas de déséquilibre structurel mais doit se donner les moyens d'élever sa croissance potentielle. Nous l'avons réaffirmé collectivement à Barcelone. La reprise aux États-Unis se confirme. Néanmoins, la persistance de déséquilibres macro-économiques et la tentation de l'unilatéralisme sont deux sujets de préoccupation importants à l'heure actuelle. Un déséquilibre trop important de la balance des paiements courants résultant d'une insuffisance d'épargne accroît les risques de correction brusque, y compris sur le marché des changes. Nous devons nous garder de tout unilatéralisme et privilégier la voie multilatérale ouverte à Doha. La tentation du protectionnisme doit être combattue : elle sape les fondements du système multilatéral et met en cause les gains collectifs liés à l'ouverture. L'évolution du prix du pétrole reste un facteur de risque et d'incertitude et le maintien d'une

forte volatilité peut avoir des effets négatifs sur la croissance. La communauté internationale doit être prête à réagir lorsque les prix dépassent un certain seuil, à la hausse comme à la baisse. Un dialogue coopératif entre producteurs et consommateurs est souhaitable à ce sujet. La volatilité des marchés financiers reste toujours une source de préoccupation. Les récentes faillites affectent la confiance dans les fondements mêmes du système de marché, à savoir la fiabilité de l'information financière. Je me réjouis du programme de travail du FSF visant à coordonner la réflexion des principales instances internationales intéressées. De son côté, l'Union européenne a rappelé lors de l'Ecofin d'Oviedo qu'elle entendait apporter sa contribution à cette réflexion. Trois enjeux méritent d'être soulignés : les systèmes comptables et d'audit ; le suivi des effets de levier ; les arbitrages réglementaires. Le FMI doit apporter sa contribution à cette démarche, en liaison avec son mandat de surveillance multilatérale des marchés financiers. Après avoir traversé une année difficile en 2001, les marchés émergents semblent s'être stabilisés ces derniers mois. L'urgence est aujourd'hui de stabiliser la situation et de restaurer la confiance en Argentine, par la mise en place d'un programme crédible avec le FMI permettant à ce pays de retrouver le chemin d'une croissance vigoureuse. Nous ne pouvons ignorer le drame humain et social que connaît actuellement ce pays. Il serait dangereux d'entretenir l'illusion sur un isolement de l'Argentine du reste de l'économie mondiale : nous devons agir ensemble vite. La voie de la négociation doit être privilégiée et toute dégradation supplémentaire de la situation doit être évitée. Nous devons aussi tirer collectivement les leçons du cas argentin sur le fonctionnement du FMI, notamment au regard des activités de surveillance, des mécanismes de restructuration ordonnée de la dette et de la conditionnalité des programmes du FMI. Une allocation de DTS, fondée sur les critères posés par les statuts, serait de nature à renforcer la stabilité financière des pays en développement et à réduire les risques de crise. J'invite dans l'immédiat les autorités américaines à accélérer le processus de ratification de l'allocation dite d'équité décidée en septembre 1997 par le Conseil des gouverneurs du FMI.

2. Malgré les progrès indéniables accomplis depuis 5 ans, la réforme de l'architecture financière internationale doit être poursuivie pour prévenir les crises financières

et pour en faciliter le traitement ordonné quand elles surviennent. Des avancées déterminantes ont été accomplies depuis la crise asiatique. La Direction générale du FMI a fait des propositions très importantes sur la création d'un nouveau mécanisme de traitement des dettes souveraines. C'est une contribution importante qui, pour la première fois, reconnaît la légitimité de formes plus contraignantes d'implication du secteur privé dans la résolution des crises, notamment au travers de l'utilisation des moratoires. Les discussions en cours appellent les commentaires suivants : Au titre de la prévention, la surveillance du FMI est essentielle dans le renforcement de la prévention des crises. Cependant, je crains que certaines des propositions les plus radicales ne conduisent en fait à affaiblir la contribution de l'institution. Des voies plus prometteuses méritent d'être explorées sur la publication des rapports Article IV en vue d'améliorer la transparence du FMI. Nous devons renforcer les mécanismes de marché permettant un traitement plus ordonné des crises financières, à savoir la diffusion des clauses d'action collectives dans les émissions obligataires. Un important travail juridique doit être mené : il faut immédiatement l'engager. Les conséquences d'une telle action pourraient être mieux appréciées si les pays développés incorporaient eux-mêmes ces clauses dans leurs émissions et montraient ainsi l'exemple. Les approches plus 'institutionnelles' ou juridictionnelles sont incontournables. Elles seules permettent d'assurer une coordination efficace des créanciers. Les futurs progrès sur ce mécanisme que j'appelle de mes vœux doivent être le résultat d'un dialogue international, associant pleinement les pays en développement. Des interrogations fortes sont aujourd'hui exprimées : il faut y répondre sans que cet exercice soit le prétexte pour reporter indéfiniment la mise en place d'une réforme nécessaire. Il faut aussi identifier des mécanismes d'incitation crédibles. Le rôle du FMI dans ces incitations doit faire l'objet d'un examen attentif. Enfin, l'ouverture du compte de capital des pays émergents, ne peut être envisagée que de manière ordonnée et progressive, afin de limiter les risques inhérents à cette réforme. Le FMI doit proposer une stratégie dans cette direction. La dynamique engagée à la suite du 11 septembre sur la transparence du système financier international a déjà permis d'importantes avancées. Cette impulsion doit être impérativement maintenue. Des progrès ont

été accomplis en matière de transparence des centres off shore grâce aux efforts du FMI et du FSF, mais il faut continuer. L'OCDE vient de publier la liste mise à jour des juridictions non coopératives en matière de fiscalité dommageable, ce qui représente une étape déterminante et une nouvelle confirmation de notre résolution. J'ai souvent contesté la tentation de l'unilatéralisme, mais il faut ici souligner l'action très bénéfique des États-Unis dans la lutte contre les paradis fiscaux. Enfin, en matière de financement du terrorisme et de lutte contre le blanchiment, la mise en œuvre des orientations définies à Ottawa en novembre dernier a progressé. Je me félicite des efforts engagés par nombre d'entre nous pour mettre en œuvre les engagements pris, notamment ceux du FMI et de la Banque mondiale. Nous devons désormais finaliser ces travaux en développant avec le GAFI un Rapport sur l'Observation des Normes et Codes (RONC) sur le blanchiment et la lutte contre le financement du terrorisme, s'appuyant sur l'ensemble des 40 plus 8 recommandations de cette enceinte. Ce RONC doit naturellement respecter les principes de ces exercices : volontariat, uniformité et transparence. Je confirme à cet égard la détermination de la France à agir par l'exemple et à se soumettre, elle aussi, à ces évaluations.

3. Le FMI est un acteur incontournable de la mobilisation en faveur du développement, qui doit inscrire son action dans les orientations de Monterrey. Au cours des derniers mois, la communauté internationale s'est fortement mobilisée, tant à Doha, à Dakar qu'à Monterrey, pour renforcer son action de lutte contre la pauvreté et de promotion d'un développement durable. Je crois fermement qu'en dépit des critiques dont il fait l'objet, le FMI a un rôle important à jouer dans cette mobilisation. Les Conférences de Doha et de Monterrey ont mis en évidence le lien entre commerce et développement. Je suis favorable à ce que le FMI se penche davantage sur les questions commerciales. L'Union européenne est un marché ouvert aux produits des pays en développement, en raison notamment de son système des préférences généralisées (parmi les plus favorables du monde) et de la dernière initiative prise par l'UE (initiative "Tout sauf les armes"). J'invite l'ensemble des pays riches à prendre des initiatives similaires pour permettre aux exportations des pays pauvres de prendre une place équitable dans le commerce international—un important progrès aura été

accompli quand les principaux pays développés offriront effectivement un degré équivalent d'ouverture. Mais l'ouverture des marchés n'est qu'un aspect de la question. Il faut également aider les pays en développement à renforcer leurs capacités commerciales et à lever les contraintes internes qui pèsent souvent sur leurs exportations, telles que par exemple le respect des normes. C'est pourquoi j'ai décidé de lancer un plan français d'aide au renforcement des capacités commerciales, d'un montant de 30 millions d'euros sur trois ans. Le FMI a indéniablement un rôle à jouer pour aider les pays en développement à renforcer leurs capacités, tant dans le domaine commercial que dans ses autres domaines de compétence, notamment dans le domaine budgétaire. A cet égard, je salue tout particulièrement les efforts du Directeur général pour mettre en œuvre le projet AFRITAC. C'est donc avec plaisir que la France soutiendra la création des centres d'assistance technique en Afrique, en apportant un financement d'un million d'euros sur trois ans. Pour aider ses membres les plus pauvres à mettre en œuvre les réformes qui créeront un environnement propice à la croissance, à l'investissement et à la réduction de la pauvreté, le FMI s'est doté d'un outil essentiel, la facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance. J'invite d'autres contributeurs à nous rejoindre pour assurer la pérennité de cette facilité dont le récent examen a confirmé l'intérêt. Le service d'une dette insoutenable a trop souvent constitué un frein insupportable au développement. Je constate que la mise en œuvre de l'initiative PPTE progresse lentement. Je suis d'avis d'encourager une participation de tous les créanciers, conformément à la vocation universelle de l'initiative PPTE. \* Le renforcement de la coopération internationale—qui exclut toute démarche unilatérale—est essentiel pour apporter une réponse durable aux enjeux posés par la globalisation. Notre action collective, pour être efficace, doit être davantage légitime et nous devons nous ouvrir à d'autres institutions et à d'autres acteurs. L'expérience de Monterrey, qui a permis un rapprochement des institutions de Bretton Woods avec les Nations-Unies, a démontré les bienfaits d'une approche pragmatique en la matière et doit être prolongée. En s'inspirant des modalités de consultation que la France a mise en place avec les représentants de la société civile grâce à la création d'une enceinte dédiée, qui regroupe des élus et des représentants de la société

civile, je suggère que les institutions de Bretton Woods s'ouvrent plus largement aux organisations non-gouvernementales, notamment lors de leur Assemblée annuelle à l'instar de ce qui a été fait par l'OMC lors de la conférence de Doha. Je souhaite que le Directeur général du FMI et le Président de la Banque mondiale nous fassent rapidement des propositions en ce sens.

**VI PROPOSITIONS DU RAPPORT  
D'INFORMATION PAR LA  
COMMISSION DES FINANCES DE  
L'ASSEMBLÉE NATIONALE  
DU 19 DÉCEMBRE 2001**

Le Gouvernement se félicite des progrès réalisés au cours de ces dernières années afin d'améliorer le dialogue avec le Parlement – et plus largement avec la société civile – à propos des positions que la France défend dans les enceintes internationales sur les activités du FMI et de la Banque mondiale.

Le rapport d'information établi par la Commission des finances de l'Assemblée nationale, et présenté par M. Yves Tavernier, partage en grande partie ce sentiment et rappelle le chemin parcouru depuis 3 ans et la qualité croissante des rapports que le

Gouvernement transmet au Parlement sur les activités de ces institutions.

Le rapport d'information de la Commission des finances fait des propositions qui ont retenu toute l'attention du Gouvernement. Nombre d'entre elles sont cohérentes avec les positions traditionnelles de la France et la vision française du Développement. Ainsi, comme le propose le rapport d'information, le Gouvernement demeure attaché à ce que le FMI et la Banque mondiale contribuent à renforcer, au niveau international, les mécanismes de nature à préserver la stabilité financière internationale et prévenir les crises financières.

Certaines des propositions concernent l'organisation interne de ces institutions. Elles rejoignent également des préoccupations françaises, telles nos critiques vis-à-vis de l'évolution de la Banque mondiale vers une "banque de la connaissance" ou l'amélioration de l'articulation de la Banque mondiale avec les banques régionales de développement.

D'autres remarques, enfin, sont déjà mises en œuvre, telles que l'audition régulière de l'Administrateur français auprès de ces institutions par le Parlement.

<b>Proposition</b>	<b>Commentaire</b>
1. Recentrer les activités du FMI sur ses missions financières et celles de la Banque mondiale sur le soutien financier au développement	Cette division des missions est soutenue traditionnellement par la France en rappelant la complémentarité des institutions en faveur d'un objectif unique : la lutte contre la pauvreté et les inégalités. La France veille par ailleurs à ce que le champ des interventions soit adapté à chaque mission (cf. FMI : prévention des crises et attention au secteur financier)
2. Combattre l'idée de transformation de la Banque mondiale en Banque de la Connaissance	position habituelle de la France : la Banque Mondiale a surtout une vocation de financement ce qui justifie les importants moyens que lui apportent ses actionnaires
3. Rappeler avec vigueur de la part de la France que les politiques du Fonds monétaire et de la Banque mondiale ne constituent pas le seul modèle de développement	Il appartient aux actionnaires des institutions de définir ces politiques et de les infléchir au besoin (importance de la "gouvernance politique des institutions, rôle à cet égard du CMFI...). La France et l'Europe jouent à cet égard un rôle important, par exemple en matière de protection sociale. Les PRSP ont pour vocation de susciter un tel dialogue objectifs / moyen. Pour y parvenir, il faut s'assurer que c'est le cas.

<b>Proposition</b>	<b>Commentaire</b>
4. Rompre clairement avec le consensus néolibéral de Washington	Cf. ci-dessus
5. Soumettre la Banque mondiale et le FMI aux règles du droit international, notamment en matière sociale	<p>Il faut reconnaître le travail restant à accomplir dans ce domaine, même si les institutions s'inscrivent déjà dans cette dynamique (cf. débats à la Banque mondiale il y a quelques années sur le travail des enfants, à titre d'exemple). Il faut trouver une solution préservant plusieurs éléments essentiels :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les conseils FMI/BM n'ont qu'une compétence économique ; nous n'avons pas intérêt à leur donner une compétence politique au sens large ;</li> <li>- mais il faut tenir compte, dans leurs activités, d'éléments non économiques, c'est la raison pour laquelle il faut renforcer le CMFI et le Comité du développement pour y renforcer la légitimité politique et une approche plus "intégrée".</li> </ul> <p>Ce dernier point pose des difficultés et doit être amélioré sans cependant entraver l'action du FMI et de la BM.</p> <p>La mise en place de "<i>safeguard policies</i>" en matière d'environnement et de règles de déplacement des personnes y concourent.</p>
6. Mettre fin à la menace de la Banque mondiale sur le système des Nations-Unies et garantir une coopération équilibrée entre les institutions de Bretton Woods	<p>La Banque Mondiale et les organismes des Nations Unies dialoguent régulièrement. Ils ont d'ailleurs des instruments communs, tels que le fonds pour l'environnement mondial ou le fonds mondial sida/santé. Dans les pays les plus pauvres, l'action des bailleurs de fonds est désormais placée sous la responsabilité des pays bénéficiaires, par le biais des "cadres stratégiques de réduction de la pauvreté", devenue la norme depuis l'initiative sur la dette de Cologne. La conférence de Monterrey sur le Financement du Développement a été l'occasion d'un dialogue plus global.</p>
7. Mieux articuler les interventions de la Banque mondiale et des banques régionales	<p>Nous avons travaillé dans le cadre de la préparation du sommet de Gènes à un plan de route en la matière.</p> <p>Il a été discuté avec les autres actionnaires (européens, pays bénéficiaires).</p> <p>Il est désormais en cours de mise en œuvre.</p>
8. Accroître les contributions volontaires aux budget des agences spécialisées des Nations Unies et ainsi garantir qu'elles demeurent des interlocutrices privilégiées des pays pauvres	<p>Nous apportons des contributions indirectes importantes : ainsi, le fonds pour l'environnement mondial, dont nous sommes l'un des principaux donateurs, apporte au PNUD près de 30% de ses financements d'intervention.</p> <p>De plus, les contributions françaises au PNUD ont beaucoup augmenté au cours des dernières années.</p>

<b>Proposition</b>	<b>Commentaire</b>
9. Rendre public les comptes-rendus des conseils d'administration, ainsi que les votes de chaque administrateur	Le Rapport au Parlement résume la teneur des débats et les positions défendues par la France sur les grands sujets évoqués au Conseil des 2 institutions. Les décisions du Conseil font par ailleurs l'objet de communication officielle de la part des 2 institutions. Elles sont notamment disponibles sur le site Internet de ces institutions. La France défend l'idée d'une transparence accrue des documents et des décisions de ces institutions (par exemple, nous insistons pour que l'appréciation qu'a la BM de la performance des pays bénéficiaires de ses financements soit rendue publique). Cette transparence doit évidemment respecter certaines clauses de confidentialité : informations de marché ou pouvant porter préjudice à des tiers
10. Améliorer la représentativité des IFIs : réorganiser les circonscriptions pour former des groupes de pays plus cohérents et renforcer la place des PED	Notre priorité en la matière est de réfléchir à la réforme des quote-parts du FMI et à la place de l'Europe dans ces institutions. Nous portons largement ce débat au niveau européen, face à des partenaires qui y sont beaucoup plus réticents. La place des pays pauvres devra en effet être traitée si une réforme a lieu. Pour le court terme, nous avons souhaité que les pays bénéficiaires sont désormais impliqués dans le processus de reconstitution des fonds concessionnels multilatéraux.
11. Transformer le CMFI, composé des délégués des pays membres, en véritable gouvernement politique des IFIs	position habituelle de la France
12. Renforcer la transparence des flux financiers entre les IFIs et les pays membres et soumettre la comptabilité des premières aux standards internationaux	En cours de réalisation sous impulsion du G7. Les BMD respectent les normes comptables internationales (IAS).
13. Créer une cour des comptes et d'évaluation internationale	Plutôt que de s'engager dans une telle réforme, qui risquerait de créer un leadership de la Banque Mondiale sur les Banques régionales de développement, nous préférons renforcer les procédures de contrôle internes à chaque institution et leur demander de se concerter .
14. Organiser une coordination systématique de la position européenne au sein des IFIs	Nous progressons de façon pragmatique sur ce sujet. Pour mémoire, au FMI : travaux au sein du CEF, coordination régulière et institutionnalisée entre administrateurs européens, discours de la Présidence de l'Ecofin au CMFI Les Européens ont une convergence de vue sur bien des aspects mais de forts désaccords sur certains points (exemple de l'opposition britannique, espagnole et néerlandaise à l'introduction d'une fenêtre limitée de dons à l'AID que souhaitent la France, l'Allemagne et l'Italie).
15. Renforcer les liens entre les Parlements européens sur ces questions	La Banque Mondiale a organisé une rencontre de parlementaires européens à Londres en 2001.

<b>Proposition</b>	<b>Commentaire</b>
16. Créer une véritable concertation interministérielle en donnant une nouvelle impulsion au comité interministériel de la coopération internationale et du développement	Les travaux du CICID donnent lieu, en amont, à une concertation interministérielle sur les principaux sujets, au niveau des services.
17. Associer à la définition de la position française des partenaires extérieurs, notamment les représentants de la société civile	Une concertation dans le cadre du HCCI a été organisée par le Gouvernement en avril 2001, avant et après les Comités de Printemps.
18. Améliorer la qualité du Rapport annuel du Gouvernement au Parlement sur les activités des IFIs	-
19. Instituer l'audition par le Parlement des administrateurs auprès du FMI et de la Banque mondiale	En 2001, l'administrateur a été auditionné.
20. Exiger du Gouvernement un rapport annuel sur l'état des créances de la France à l'égard des pays pauvres (détail de l'échéancier, des remboursements effectués, ...)	Le montant des créances françaises sur les pays PPTE était fourni en annexe du rapport transmis cette année au Parlement. Il est envisageable de rendre publiques davantage d'informations mais en tenant compte des contraintes de négociations du Club de Paris.
21. Créer une délégation parlementaire aux institutions économiques et financières internationales compétente pour suivre l'action du FMI et de la Banque mondiale, mais aussi de l'OCDE, de l'OMC, du Forum de Stabilité Financière et du G7	Cette proposition relève de la compétence du Parlement.